Procès-verbal de la séance du conseil municipal du vendredi 26 mars 2021 à 18h00

M. le Maire

Nous allons débuter cette séance de conseil municipal par la désignation d'un secrétaire de séance, je propose M. Guillaume Boivin qui va procéder à l'appel.

N° 1 – FINANCES

Budget principal : ajustement des autorisations de programme et modification de la répartition des crédits de paiement

Madame Ithurria, adjointe, expose :

L'article L 2311-3 du code général des collectivités territoriales autorise la gestion pluriannuelle des investissements par la mise en œuvre de la procédure des autorisations de programme (AP) et de leurs crédits de paiement (CP).

Ces autorisations de programme concernent les opérations d'investissements de la ville nécessitant de mobiliser des crédits sur plusieurs exercices comptables.

Cette procédure génère des ajustements tous les ans afin de mobiliser strictement les financements nécessaires à l'année considérée.

En vue du vote du budget primitif 2021, il est nécessaire :

- de revaloriser l'AP n° 20 «Travaux sur le littoral» de + 310.000 € et d'en modifier la répartition prévisionnelle des crédits de paiement en vue d'études et travaux à venir (étude enrochements des plages, travaux de revégétalisation des falaises, suivi des falaises et travaux d'entretien) ;

- de revaloriser l'AP n° 41 «Patrimoine lié à l'Eglise Saint-Jean Baptiste» de + 58.000 € et d'en modifier la ventilation des crédits de paiement afin de financer les avenants intervenus sur les travaux en cours de l'Eglise ;

- de modifier la répartition prévisionnelle des autorisations de programme suivantes pour poursuivre les opérations d'investissement en cours de réalisation :

  - AP n° 25 : Habitat
  - AP n° 32 : Extension des locaux d'Ur Yoko
  - AP n° 34 : Extension du gymnase Ravel
  - AP n° 35 : Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH)
  - AP n° 36 : Ederbidea (Véloroute 2)
  - AP n° 37 : Aménagement du centre-historique
  - AP n° 38 : Pôle Culturel

- AP n° 39 : Signalétique
- AP n° 40 : Construction des vestiaires sportifs de Chantaco
- AP n° 41 : Patrimoine lié à l'Eglise Saint-Jean Baptiste
- AP n° 42 : Requalification de l'auditorium Ravel et des anciennes salles municipales

Ces ajustements sont détaillés en annexe de la présente délibération.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la modification de la répartition des crédits de paiement des autorisations de programme conformément à l'annexe jointe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Finances, Administration générale, Ressources humaines»* du 18 mars 2021,

- approuve la modification de la répartition des crédits de paiement des autorisations de programme conformément à l'annexe jointe, comme suit :

AP n° 38 : pôle culturel

Adopté par 26 voix
7 abstentions (M. de Lara, Mme Lapix, Mme Tinaud-Nouvian, M. Charrier, M. Lafitte, Mme Dupuy-Althabegoity, M. Etcheverry-Ainchart)

AP n° 37 : aménagement du centre historique

Adopté par 29 voix
4 contre (M. Lafitte, Mme Debarbieux, Mme Dupuy-Althabegoity, M. Etcheverry-Ainchart)

Le reste

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. Etcheverry-Ainchart

Généralement, nous votons cette délibération d'ajustement des autorisations de programme. Ce soir, nous ne dérogerons pas à la règle générale mais nous sommes toutefois gênés au regard de celle liée à de gros programmes de construction. Cela du fait de doutes soulevés depuis environ deux ans, et plus particulièrement durant ces dernières semaines, au sujet du traitement des déblais de chantier. C'est à ce sujet que je souhaiterais vous poser une question.

Elaborer un programme de construction, c'est bien sûr porter d'abord un regard urbanistique sur les lieux projetés, envisager les types de bâtiments, les publics auxquels ils seront destinés, la cohérence avec les autres domaines liés à l'aménagement du territoire (accès, assainissement, activités liées…), et puis établir un plan de financement.

Mais c'est aussi penser à ce que deviendront les quantités importantes de terre et autres déchets dits inertes, qui devront être déblayés sur les lieux prévus pour la future construction. Ce sujet, qui n'est évidemment pas le plus plaisant à traiter, est pourtant d'importance majeure car, du fait d'une opacité extrême frappant ce secteur d'activité, les déchets inertes finissent trop souvent en dépôts illicites, dans quelques recoins naturels ou agricoles, plus ou moins à l'abri des regards; une perte de traçabilité des déchets qui s'accompagne aussi souvent de dégâts environnementaux. Et ce, alors même que tout cela est encadré par la loi qui prévoit qu'un justificatif atteste que la gestion – soit en valorisation, soit en stockage, par remblaiement – des déchets inertes se fait sur des sites agréés.

Le maître d'ouvrage est garant de cette traçabilité car il est propriétaire ad vitam aeternam de ses déchets, et c'est particulièrement à souligner lorsque cette maîtrise d'ouvrage est publique.

Cette question, loin de devoir être envisagée en marge d'un projet, doit au contraire être anticipée dès son amorce. Or, il y a dans notre ville trop de projets immobiliers sur lesquels nous avons attiré votre attention durant ces derniers mois, au regard de la destination problématique de ces déchets, sans que vous n'apportiez aucune réponse à nos interrogations quant à leur gestion, et nous avions listé plusieurs dépôts illicites rien que sur le territoire communal ces dernières années.

Nous avons même des projets publics concernés par certaines autorisations de programme ce soir, sur lesquels nous vous avons interpellés, sans être satisfaits de votre réponse. Nous avons déjà voté plusieurs centaines de milliers d'euros en AP à leur destination, et vous nous demandez de le refaire à nouveau ce soir.

Alors, avant de voter pour, nous souhaitons au moins vous reposer la question suivante, qui est simple et qui appelle une réponse tout aussi simple : maintenant que le dépôt illicite des déblais d'Alturan 2 a été stoppé, quel site agréé accueille désormais ces déblais?

M. le Maire

Honnêtement, je ne vois pas trop le rapport avec la délibération des autorisations de programme.

M. Etcheverry-Ainchart

On vote un budget pour ces programmes, on voudrait savoir, dans ce budget, comment sont prévus les déchets.

M. le Maire

Aujourd'hui, dans tous les marchés de la Ville, il y a une demande de suivi des déchets. Cela fait partie des règles, on en a parlé avec la Fédération des BTP que j'ai reçue il y a trois semaines.

En ce qui concerne les déchets d'Alturan 2, ce n'est pas vous qui avez fait arrêter les remblais, c'est quand même moi qui prends les décisions, je voudrais quand même être très clair sur ce point. Vous faites des opérations médiatiques, et vous allez voir le propriétaire du terrain en lui disant «ne t'inquiète pas, ce n'est pas à toi qu'on en veut, c'est aux autres».

M. Etcheverry-Ainchart

Mais non.

M. le Maire

Oui, j'ai reçu M. Legarburu. Vous rentrez dans des propriétés privées, vous faites des photos.

M. Etcheverry-Ainchart

Les photos ont été faites depuis un chemin rural qui est public.

M. le Maire

Non, c'est une propriété privée.

M. Etcheverry-Ainchart

Ne dites pas n'importe quoi.

M. le Maire

Ensuite, pour les déchets d'Alturan 2, c'est de la terre qui a été acheminée à Guiche.

M. Etcheverry-Ainchart

C'est ce que vous nous avez indiqué dans votre réponse écrite. Sauf qu'on a répondu en vous disant que le CADE avait signalé que le dépôt de déchets à Guiche était illégal parce qu'il était saturé et pollué.

M. le Maire

J'ai vu le Maire de Guiche samedi matin, il m'en a parlé, il m'a dit que la terre d'Alturan allait sur un site autorisé par la Sous-Préfecture.

M. Etcheverry-Ainchart

On ne s'est pas renseigné uniquement auprès du CADE, on s'est également renseigné auprès de la DREAL, qui n'est pas non plus une autorité non légale sur ce point, j'ai un courriel en date du 18 mars 2021, c'est-à-dire il n'y a même pas dix jours, qui dit ceci : *«Une chose est sûre, c'est que les déblais du chantier d'Alturan 2 ne peuvent pas être évacués sur le site de Guiche qui a effectivement fait l'objet d'une déclaration préalable et qui est aujourd'hui dans l'illégalité, procédure DDTM en cours pour non-respect de la DP»*. Le site est fermé. Donc, les terres vont-elles à Guiche ou pas?

M. le Maire

Oui, les terres ont été à Guiche.

M. Etcheverry-Ainchart

Les terres ne peuvent pas aller à Guiche, M. le Maire, le site est fermé.

M. le Maire

Ce n'est pas moi qui les accueille, c'est le Maire de Guiche, donc vous verrez avec lui.

M. Etcheverry-Ainchart

Non, c'est vous qui êtes garant de cette traçabilité.

M. le Maire

Non, c'est HSA qui est garant de cette traçabilité.

M. Etcheverry-Ainchart

Non, c'est vous le Maire, c'est vous qui êtes normalement en droit de demander à HSA la traçabilité et le certificat qui va avec.

M. le Maire

Y-a-t-il d'autres questions sur les autorisations de programme?

M. Lafitte

Nous allons faire «dans la dentelle» et voter par opération. Nous allons voter non à l'AP n° 37, l'autorisation de programme d'un montant de 4.800.000 € à destination du réaménagement de l'îlot Foch. Herri Berri est opposé à la construction d'un parking souterrain sur ce site. En conséquence, nous ne votons pas cette autorisation de programme.

Nous nous abstenons sur l'AP n° 38, et nous votons toutes les autres.

M. Charrier

Nous avons simplement quelques questions concernant les autorisations de programme.

AP n° 20 «travaux sur le littoral» : vous souhaitez revaloriser cette AP de 310.000 € au motif «étude de l'enrochement des plages et suivi des falaises». En fait, dans les crédits de paiement de 2020, dans les 637.000 € qui ont été engagés, il y avait déjà une étude sur les enrochements de Mayarco et Erromardie et aux missions de suivi du littoral. Elles n'ont pas été faites?

M. le Maire

C'est la même étude. Une partie des enrochements ont été posés à Mayarco, donc aujourd'hui on met 310.000 € de plus sur cette étude pour poursuivre l'étude d'enrochement, mais surtout pour faire l'étude sur le retrait de côte, c'est-à-dire tout ce qui va être relevé par drones sur le suivi du trait de côte.

M. Charrier

La somme de 310.000 € correspond à une partie de l'étude relative au recul du trait de côte?

M. le Maire

Et l'accompagnement. On inscrit 310.000 € mais ce n'est pas dit que l'ensemble de la somme sera dépensé dans l'étude. Il y a également les travaux de reprofilage des plages.

M. Charrier

Oui, je l'avais vu.

Concernant l'AP n° 25, vous nous avez expliqué qu'il y avait trois dispositifs : les 3% logement désormais financés par l'Agglomération, au titre du programme d'intérêt général pour l'amélioration de l'habitat, et au titre de l'habitat historique. Là-dessus, avez-vous une petite explication rapide sur le faible niveau d'engagement sur 2020?

M. le Maire

Aujourd'hui, on solde quelques travaux d'intérêt général rue Saint Jacques, et ensuite c'est l'Agglomération qui reprend la main puisqu'elle vote 17 millions d'euros par an pour les logements. C'est devenu une compétence de l'Agglomération. Et les 55.000 €, c'est le solde du projet de Saint Joseph.

M. Charrier

Concernant l'AP n° 32 «locaux d'Ur Yoko» : on retrouve sur le site de la mairie, en date du 11 décembre, une communication qui dit que le coût des travaux est de 560.000 €. Dans le document, on a une enveloppe dédiée de 750.000 € et l'AP est de 810.000 €. Quel est le bon montant?

M. le Maire

Le montant total est de 810.000 € et, cette année, on prévoit 750.000 € puisqu'on est en phase opérationnelle des travaux, les travaux ont commencé. Et il restera 12.000 € l'an prochain pour la maîtrise d'œuvre.

M. Charrier

Les hypothèses de départ étaient de 560.000 € semble-t-il.

M. le Maire

L'AP a toujours été de 810.000 €.

M. Charrier

Au regard de la communication diffusée sur le site de la mairie, cela fait un écart.

M. le Maire

Mais l'an dernier également l'AP était de 810.000 €.

M. Charrier

Concernant l'AP n° 34 «gymnase Ravel» : il n'y avait pas de crédit de paiement sur 2020 et vous évoquez une réflexion sur un projet d'ensemble à l'étude avec les partenaires Département et Région, il n'y a toujours pas de crédits de paiement?

M. le Maire

Non toujours pas de crédits. Cette année, le Conseil Départemental va investir 5 millions d'euros dans la rénovation de la cité scolaire. Nous travaillons actuellement sur le foncier qui est quelque peu particulier sur ce gymnase : une partie appartient à la Région, une autre au Syndicat de la Baie, une autre au Département. On essaie d'éclaircir ce foncier avant de prévoir les travaux, lesquels ne se feront qu'une fois les travaux de la cité scolaire terminés.

M. Charrier

D'accord, merci.

Mme Lapix

J'aurai quelques questions sur l'AP n° 38 «pôle culturel». Tout d'abord, concernant le plan de financement, le budget annoncé est de 9.500.000 €. Vous venez d'obtenir une aide de l'Agglomération. A ce stade, pouvez-vous nous assurer que vous avez désormais finalisé son financement? Et nous indiquer quelle sera la part d'autofinancement de la Commune?

M. le Maire

Environ 3.000.000 € proviennent de la vente d'Hélianthal, et le reste sera de l'autofinancement de la Commune sur les trois exercices à venir.

Mme Lapix

Concernant le stationnement, à défaut de construire un parking complémentaire à celui…

M. le Maire

De quelle AP parlez-vous?

Mme Lapix

Toujours celle du pôle culturel. On n'a pas financé de parking complémentaire à celui du commissariat. Où se gareront les voitures? Dans les rues avoisinantes, c'est-à-dire chez vous, chez nous. Quelle solution envisagez-vous? Un système de navettes entre les parkings de délestage et le pôle peut-être? Si oui, quel en serait le coût? Et avez-vous prévu ce coût supplémentaire parce que ce problème du stationnement va se poser, et cela fait partie du financement de ce pôle.

M. le Maire

Aujourd'hui, on est sur le financement du pôle, on n'est pas sur le stationnement. Donc, restons sur le pôle.

Mme Lapix

J'aurais d'autres questions relatives aux charges de maintenance du bâtiment, de personnel pour aider ce pôle à faire rayonner Saint Jean de Luz, aux frais de programmation, le temps d'occupation de la Ville. Mais j'en parlerai tout à l'heure, lorsque nous évoquerons le budget.

M. de Lara

Juste une explication de vote. Nous voterons toutes les AP, et nous abstiendrons sur la n° 38 «pôle culturel», comme depuis le départ sur ce projet. Vous avez éclairci une partie du plan de financement, mais il y a également tous les autres enjeux que vient d'évoquer Mme Lapix.

Mme Debarbieux

A ce stade du projet - je dis bien à ce stade - concernant l'autorisation de programme n° 38 du pôle culturel, je vote cette délibération. Même si je partage les arguments évoqués par mes colistiers concernant des incertitudes qui persistent, ce projet a, selon moi, le mérite d'enfin exister. Les luziens l'attendent depuis si longtemps.

Oui, ce projet audacieux a un coût élevé, mais je considère que faire le choix d'investir pour offrir aux habitants, aux associations et aux structures culturelles un lieu de travail, de création et de diffusion enfin digne de ce nom va dans le bon sens.

Il va sans dire que ce futur pôle culturel devra avoir pour mission d'irriguer intelligemment l'accès à la culture en direction du plus grand nombre, avec des propositions culturelles adéquat. De même que le sport participe au bien-être et à la santé, la science apporte la preuve aujourd'hui que l'art et la culture en général sont nécessaires à notre santé psychique donc à notre bien-être.

M. le Maire

Merci Madame Debarbieux.

N° 2 – FINANCES

Budget annexe du camping municipal : ajustement des autorisations de programme et modification de la répartition des crédits de paiement

Madame Ithurria, adjointe, expose :

L'article L 2311-3 du code général des collectivités territoriales autorise la gestion pluriannuelle des investissements par la mise en œuvre de la procédure des autorisations de programme et de leurs crédits de paiement.

Ces autorisations de programme concernent les opérations d'investissements de la ville nécessitant de mobiliser des crédits sur plusieurs exercices comptables.

Cette procédure génère des ajustements tous les ans afin de mobiliser strictement les financements nécessaires à l'année considérée.

En vue du vote du budget primitif 2021 du budget annexe du camping municipal, il est nécessaire de modifier la répartition prévisionnelle de l'autorisation de programme n° 1 du budget annexe du camping «Réhabilitation des équipements structurants du camping».

Ces ajustements sont détaillés en annexe de la présente délibération.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme indiquée ci-dessus conformément à l'annexe jointe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Finances, Administration générale, Ressources humaines»* du 18 mars 2021,

- approuve la répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme indiquée ci-dessus conformément à l'annexe jointe.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. de Lara

Une petite question pour bien comprendre ce que l'on vote. Au mois de décembre, on a réajusté cette autorisation de programme, nous sommes passés de 315.000 € à 1.220.000 € pour réhabiliter les trois blocs sanitaires. Donc, on est sur un camping de 210 ou 213 places, si je fais une règle de trois, on arrive à 5.000 €. Mais ce n'est pas le sujet. Ma question est la suivante : quelle est la superficie des blocs sanitaires que l'on va réhabiliter?

M. le Maire

Même surface.

M. de Lara

J'ai bien compris qu'on est sur de la réhabilitation et non pas sur de l'extension. Si je divise la somme de 1.220.000 € par 1 000 m² de superficie - toujours en faisant une règle de trois – j'arrive à 1.220 € par mètre carré de réhabilitation de blocs sanitaires, c'est-à-dire des douches individuelles, des lavabos, des éviers. Si je redivise par 600, je vais arriver à 2.000 €. Donc, je n'arrive pas à comprendre la superficie qu'on peut avoir en blocs sanitaires pour arriver à ce coût au mètre carré. Si je divise 1.220.000 € par 600 – pour vous donner un ordre d'idée – cela fait du 2.000 € le mètre carré, soit environ ce qu'un promoteur va vendre en logement social à un bailleur social. Comment peut-on avoir des coûts au mètre carré aussi importants? C'est ce que je voudrais comprendre.

Mme Ithurria

C'est une opération spéciale, très vertueuse. On démolit deux blocs sur trois pour reconstruire en totalité. Nous sommes accompagnés par l'ADEME, on a des projets développement durable, de mise en place de panneaux solaires.

M. le Maire

Oui, on récupère les eaux grises pour les chauffages dans les sanitaires.

Mme Ithurria

Oui, et nous sommes accompagnés, ce qui explique que l'échéancier est retardé parce que l'accompagnement de l'ADEME prend du temps.

M. de Lara

Derrière le propos, il n'y a pas de sujet. On avait voté la délibération en décembre, mais c'est en ramenant l'importance des chiffres au mètre carré que nous avons trouvé les sommes extrêmement importantes. On a vu le caractère vertueux avec la subvention recherchée, et je crois accordée, de 300.000 € sur les panneaux solaires. Mais le coût au mètre carré est extrêmement élevé.

Mme Ithurria

Oui, c'est vrai. Mais nous aurons des retombées économiques sur ce camping.

M. de Lara

Nous n'avons pas de doute en la matière, on avait voté la délibération au mois de décembre, le Centre Luzien le revote ce soir, c'était juste une explication demandée pour bien comprendre ce qu'on était amené à voter.

_____

N° 3 – FINANCES

Budget principal : régularisation du compte de liaison entre le budget principal et le budget annexe du camping municipal

Madame Ithurria, adjointe, expose :

La Commune assure la gestion du camping municipal Chibau Berria en régie municipale dans le cadre d'un service public industriel et commercial. A ce titre, il dispose de la seule autonomie financière.

Lors de la constitution de ce budget annexe, la Commune a mis à disposition des éléments d'actifs et/ou de passifs qui auraient dû se traduire par des écritures d'ordre non budgétaire identiques sur le budget principal et le budget annexe du camping municipal via le compte 181 appelé «compte de liaison».

Ce compte est donc débiteur sur le budget de la Commune de 114.353,84 €, et créditeur de 316.692,39 € sur le budget annexe du camping municipal.

Afin de régulariser cette situation, il est proposé d'effectuer une opération d'ordre non budgétaire sur le budget principal de la Commune : débit du compte 1021 pour un montant de 202.338,55 € et crédit du compte 181 pour un montant de 202.338,55 €.

Il convient de préciser que cette opération est une opération d'ordre non budgétaire n'entrainant aucun mouvement de fonds ni aucune inscription budgétaire.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la régularisation du compte de liaison 181 du budget principal de la Commune dans les conditions indiquées ci-dessus,

- d'autoriser M. le Maire, ou son adjoint délégué, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération et signer tous les actes afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Finances, Administration générale, Ressources humaines»* du 18 mars 2021,

- approuve la régularisation du compte de liaison 181 du budget principal de la Commune dans les conditions indiquées ci-dessus,

- autorise M. le Maire, ou son adjoint délégué, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération et signer tous les actes afférents.

Adopté à l'unanimité

N° 4 – FINANCES

Budget principal et budgets annexes : budgets primitifs 2021

Madame Ithurria, adjointe, expose :

⇨ **Budget principal :**

BUDGET PRINCIPAL en euros	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	20 471 915,00	21 891 186,00	10 106 612,39	2 807 416,00	30 578 527,39	24 698 602,00
Opérations d'ordre	5 295 003,64	202 150,00	325 650,00	5 418 503,64	5 620 653,64	5 620 653,64
Opérations de l'exercice (A)	**25 766 918,64**	**22 093 336,00**	**10 432 262,39**	**8 225 919,64**	**36 199 181,03**	**30 319 255,64**
Résultats reportés N-1 (B)		**3 673 582,64**		**1 698 729,17**		**5 372 311,81**
Restes à réaliser (RAR) (C)			**731 343,61**	**1 238 957,19**	**731 343,61**	**1 238 957,19**
TOTAL DU BUDGET (A+B+C)	**25 766 918,64**	**25 766 918,64**	**11 163 606,00**	**11 163 606,00**	**36 930 524,64**	**36 930 524,64**

Le projet de budget primitif 2021 du budget principal de la Commune s'élève à 36,9M€ répartis de la manière suivante :

- 25,8M€ en section de fonctionnement
- 11,1M€ en section d'investissement

⇨ **Budget annexe du camping municipal** :

Le projet de budget primitif 2021 du budget annexe du camping municipal s'élève à 659K€ répartis de la manière suivante :

- 497K€ en section d'exploitation
- 162K€ en section d'investissement

BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL en euros	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	337 350,00	356 000,00	160 134,33	2 869,80	497 484,33	358 869,80
Opérations d'ordre	159 384,33	0,00	0,00	159 384,33	159 384,33	159 384,33
Opérations de l'exercice (A)	**496 734,33**	**356 000,00**	**160 134,33**	**162 254,13**	**656 868,66**	**518 254,13**
Résultats reportés N-1 (B)		**140 734,33**	**2 119,80**		**2 119,80**	**140 734,33**
Restes à réaliser (RAR) (C)						
TOTAL DU BUDGET (A+B+C)	**496 734,33**	**496 734,33**	**162 254,13**	**162 254,13**	**658 988,46**	**658 988,46**

⇨ **Budget annexe du Jardin botanique** :

Le projet de budget primitif 2021 du budget annexe du jardin botanique s'élève à 171K€ uniquement en section de fonctionnement :

BUDGET ANNEXE JARDIN BOTANIQUE en euros	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	170 870,00	170 870,00	0,00	0,00	170 870,00	170 870,00
Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations de l'exercice (A)	**170 870,00**	**170 870,00**	**0,00**	**0,00**	**170 870,00**	**170 870,00**
Résultats reportés N-1 (B)					**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser (RAR) (C)					**0,00**	**0,00**
TOTAL DU BUDGET (A+B+C)	**170 870,00**	**170 870,00**	**0,00**	**0,00**	**170 870,00**	**170 870,00**

⇨ **<u>Budget annexe Petite Enfance</u> :**

Le projet de budget primitif 2021 du budget annexe de la petite enfance s'élève à 473K€ uniquement en section de fonctionnement :

BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE en euros	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	473 540,00	473 540,00	0,00	0,00	473 540,00	473 540,00
Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations de l'exercice (A)	**473 540,00**	**473 540,00**	**0,00**	**0,00**	**473 540,00**	**473 540,00**
Résultats reportés N-1 (B)						
Restes à réaliser (RAR) (C)						
TOTAL DU BUDGET (A+B+C)	**473 540,00**	**473 540,00**	**0,00**	**0,00**	**473 540,00**	**473 540,00**

Un rapport de présentation joint à la présente délibération permet d'appréhender dans le détail les éléments du budget primitif 2021 de chaque budget.

Les maquettes et documents budgétaires sont consultables au service des finances.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le budget primitif 2021 du budget principal et des budgets annexes camping, jardin botanique et petite enfance de la Commune de Saint-Jean-de-Luz au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres «opérations d'équipement», tel que détaillé dans le rapport de présentation joint,

- d'approuver la note brève et synthétique sur les informations essentielles du budget primitif 2021 telle que prévue à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et jointe à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Finances, Administration générale, Ressources humaines»* du 18 mars 2021,

- approuve le budget primitif 2021 du budget principal et des budgets annexes camping, jardin botanique et petite enfance de la Commune de Saint-Jean-de-Luz au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres «opérations d'équipement», tel que détaillé dans le rapport de présentation joint,

- approuve la note brève et synthétique sur les informations essentielles du budget primitif 2021 telle que prévue à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et jointe à la présente délibération.

Budget principal

- **au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement :**

Dépenses

Adopté par 25 voix
8 abstentions (M. de Lara, Mme Lapix, Mme Tinaud-Nouvian, M. Charrier, M. Lafitte, Mme Debarbieux, Mme Dupuy-Althabegoity, M. Etcheverry-Ainchart)

Recettes

Adopté par 25 voix
4 abstentions (M. de Lara, Mme Lapix, Mme Tinaud-Nouvian, M. Charrier)
4 contre (M. Lafitte, Mme Debarbieux, Mme Dupuy-Althabegoity, M. Etcheverry-Ainchart)

- **au niveau du chapitre pour la section d'investissement :**

Dépenses

Adopté par 25 voix
8 contre (M. de Lara, Mme Lapix, Mme Tinaud-Nouvian, M. Charrier, M. Lafitte, Mme Debarbieux, Mme Dupuy-Althabegoity, M. Etcheverry-Ainchart)

Recettes

Adopté par 25 voix
8 abstentions (M. de Lara, Mme Lapix, Mme Tinaud-Nouvian, M. Charrier, M. Lafitte, Mme Debarbieux, Mme Dupuy-Althabegoity, M. Etcheverry-Ainchart)

Budget annexe du camping municipal

Adopté à l'unanimité

Budget annexe du jardin botanique

Adopté à l'unanimité

Budget annexe de la Petite enfance

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. le Maire

Mes chers collègues,

Il y a trois semaines, nous avons débattu de nos orientations budgétaires pour 2021 et je vous avais alors indiqué les grandes tendances qui allaient orienter notre budget. Nous nous retrouvons ce soir pour la traduction chiffrée de ces orientations, avec un budget primitif qui se veut à la fois prudent et ambitieux, comme je l'ai déjà exprimé, avec pour fait notoire une année supplémentaire de stabilité de la fiscalité et de non-recours à l'emprunt.

Je m'arrêterai, de façon succincte, sur ce qui me paraît essentiel de relever.

D'abord, et c'est là le préalable, jamais un exercice budgétaire n'a été élaboré avec autant d'incertitudes que celui-ci. Je m'explique : le vote du budget est, par essence, un exercice de prévision, mais en cette année 2021 comment prévoir l'imprévisible? Certes, nous faisons le pari d'une année, ou au moins d'une demi-année normalisée, mais sans doute faudra-t-il s'adapter en cours de route aux conséquences et aux fluctuations de la crise sanitaire.

Lors du débat sur les orientations budgétaires, je m'étais longuement attardé sur ces incertitudes liées au contexte sanitaire, mais aussi à un certain nombre de décisions de l'Etat. Je n'y reviendrai pas. Cependant, le flou qui entoure la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, remplacée pour ce qui concerne la commune par la perception de la part départementale de foncier bâti, doit nous interpeller. Entre ces deux taxes, le fameux coefficient correcteur calculé par les services fiscaux reste en effet totalement prévisionnel. Malgré ce flou, nous faisons le choix, cette année encore, de ne pas augmenter les taux de fiscalité, comme nous le verrons dans la délibération suivante.

Nos impôts restent parmi les plus bas des villes littorales. Nous prenons la décision de ne pas les faire évoluer car, comme pour l'emprunt, le recours au levier fiscal ne doit être actionné que lorsque cela s'avère nécessaire. Qui plus est, dans la situation de crise que nous connaissons, il serait déraisonnable d'alourdir les difficultés de certains de nos concitoyens. Mais, comme je l'avais évoqué lors des orientations budgétaires, sans doute faudra-t-il réviser notre stratégie fiscale à l'aune de ces évolutions continuelles qui ont des répercussions sur nos recettes, je pense par exemple à la baisse de la dotation globale de fonctionnement. Il nous faudra de plus en plus compter que sur nous-mêmes.

Il est donc essentiel de conserver des marges de manœuvre pour conduire nos politiques et assurer le niveau élevé de services que nous devons à nos concitoyens. Bien sûr, nous sommes tous à espérer que l'ensemble des activités reprennent. Le budget 2021 a été élaboré sur cette base, avec des recettes redevenues normales comme celles liées à l'occupation du domaine public ou au stationnement.

Quant aux droits de mutation, nous constatons depuis deux ou trois ans des résultats au-delà de nos prévisions. Mais ce sont, par essence, des recettes fluctuantes et dépendantes de nombreux facteurs externes, si bien que nous restons prudents sur leur niveau, en affichant un montant identique aux budgets précédents.

Autre point que je souhaite mettre en exergue, c'est la diminution de nos dépenses de fonctionnement. Par rapport au budget 2019, qui est un budget d'une année classique, l'évolution est de –1,2 %. C'est avant tout le produit de notre politique de désendettement continu qui nous a conduits à présenter, lors du compte administratif 2020, un ratio de désendettement inférieur à cinq ans.

Bien entendu, un certain nombre de dépenses sont liées à l'évolution de la situation sanitaire. Nous prévoyons par exemple un retour des activités pour les plus jeunes ou la reprise d'un certain nombre d'animations sportives.

Il est un poste en revanche sur lequel nous avons fait le choix de ne pas intervenir, alors que la question pouvait légitimement se poser, c'est celui des subventions aux associations. En effet, la plupart d'entre elles n'ont malheureusement quasiment pas fonctionné en 2020 et elles ont donc eu moins de frais qu'en période normale. Néanmoins, nous tenions à éviter une sorte de double peine pour ces associations, déjà impactées par la crise sanitaire, en faisant le choix fort de maintenir leur niveau habituel de subvention. Seules les subventions pour des manifestations spécifiques qui ne se sont pas tenues n'ont évidemment aucune raison d'être versées. Il en est de même pour ce qui concerne le domaine social. Aussi bien pour le CCAS que pour Sagardian ou pour les associations caritatives, les subventions sont maintenues au même niveau que l'année précédente et répondent aux demandes qui nous sont faites.

Lors du débat sur les orientations budgétaires, certains parmi vous s'étaient émus que l'on ne parle pas assez de logement. Mais lorsque nous vous avions présenté nos engagements triennaux en termes d'habitat social, vous nous aviez fait le reproche inverse. Disons qu'en la matière, nous avançons à un rythme soutenu et reconnu par les services de l'Etat, sans pour autant qu'il y ait lieu de faire de grands effets de communication. Je sais bien que ce n'est jamais assez pour certains, mais toujours est-il que, rien que pour cette année, nous allons poser les premières pierres des programmes Santiago, Urquijo Baita 2 et Alturan 2, tandis que les premiers habitants de Lilitegia, en accession sociale comme en locatif, vont pouvoir intégrer leurs appartements.

Ces opérations témoignent, d'une part de notre volonté d'un développement qualitatif de l'habitat en général, et de l'habitat social en particulier, d'autre part d'un pourcentage de logements sociaux au-dessus des 19 %, avec un rythme de progression qui devrait nous permettre d'augmenter ce chiffre. On sait maintenant que l'objectif des 25 % ne s'arrêtera pas à l'horizon 2025, la Ministre du logement ayant fait part de son intention de prolonger et de pérenniser la loi SRU.

Ce budget, ce sont aussi des investissements qui s'articulent autour du démarrage des travaux du pôle culturel et de l'aménagement de l'îlot Foch.

S'agissant du pôle culturel, je vous avais informé il y a trois semaines du bouclage imminent de notre plan de financement. C'est désormais chose faite, puisque tous les partenaires institutionnels se sont engagés à nos côtés sur ce projet. Pour être plus précis, la Région et le Département nous accompagnent à hauteur de 1 million d'euros chacun et les services de l'Etat, à travers la DSIL et la DRAC, apportent 600.000 €. La Communauté d'Agglomération y a vu un exemple emblématique d'un équipement structurant et réfléchi à l'échelle du Pays basque et vient de voter un concours financier de 2.500.000 €. Nous sommes donc, si vous avez fait le calcul, à un peu plus de 5 millions d'euros de partenariats financiers, soit plus de 50 % du coût de l'équipement. Je connais peu de projets de cette envergure qui soient financés à cette hauteur.

Je veux d'ailleurs remercier publiquement l'ensemble de nos partenaires pour leur soutien, comme je remercie mes collègues, maires du Sud Pays basque, toutes tendances politiques confondues, qui ont été convaincus, eux aussi, de la pertinence et du bien-fondé de ce projet. Vous voilà donc rassurés pour ceux d'entre vous qui manifestaient un peu d'impatience.

S'agissant du projet Foch, nous passons à la phase opérationnelle avec, d'ores et déjà, le dévoiement des réseaux et, après la saison estivale, les premiers travaux de construction du parking.

Ces deux projets majeurs du mandat ne doivent pas occulter les autres investissements structurants ou les investissements du quotidien. Vous en avez la liste dans le document qui vous a été remis et je ne m'y attarderai pas.

Je citerai cependant les travaux d'entretien du patrimoine communal, comme les travaux de restauration de l'église Saint-Jean-Baptiste, la réhabilitation de la toiture de la mairie, la réfection des préaux des écoles ou les travaux d'extension du cimetière Karsinenea. Au titre des travaux sur voirie et d'amélioration du cadre de vie, nous mettons l'accent sur les aménagements du quotidien avec, par exemple, la mise en œuvre de containers enterrés ou la rénovation d'un certain nombre de voiries et de trottoirs dans le cadre d'un plan pluriannuel.

Je vous avais fait part également d'une phase de test pour l'extinction de l'éclairage nocturne mais, au-delà de cette mesure dont nous devons suivre l'évolution dans le temps, nous allons lancer un diagnostic, en lien avec le SDEPA, sur l'ensemble de l'éclairage public. Ce budget sera d'ailleurs très orienté autour de la transition énergétique. Au titre de la stratégie du littoral, nous démarrons l'étude sur les enrochements de Mayarco et d'Erromardie, ainsi que les travaux de reprofilage de la Grande plage.

Je rappelle également que, dans le cadre du plan de relance, la ville de Saint-Jean-de-Luz a été retenue par le Ministère de la transition écologique, avec deux autres communes qui sont Lacanau et Gourville, pour un projet partenarial qui permettrait de déroger à la loi Littoral afin d'accélérer les opérations d'aménagement, que ce soit du repli stratégique ou de la pérennisation de l'activité économique.

Vous n'aurez donc pas manqué de constater que nous saisissons toutes les opportunités, que ce soit au titre de subventions classiques ou que ce soit dans le cadre du plan de relance, pour que nos projets soient accompagnés financièrement, chaque fois que cela est possible.

Enfin, il y a plusieurs études que nous lançons cette année. Parmi les plus importantes, je citerai l'étude de faisabilité sur l'aménagement de la maison Maria-Dolores à côté de la gare, le diagnostic énergétique sur les bâtiments communaux, la mise en œuvre avec le Syndicat des Mobilités de l'aménagement des parcs relais, ou encore l'étude d'opportunité sur le projet de centre de séminaires et de congrès.

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais vous dire en introduction et de façon très brève sur ce budget primitif 2021, en remerciant les services pour la qualité du document qui nous a été remis.

Je ne doute pas que, comme chaque année, je vais certainement entendre qu'on ne fait pas assez sur tel ou tel sujet, ou qu'on ne fait pas assez vite sur tel autre. Alors que nous vivons une crise sanitaire inédite, ce budget nous permet d'aborder l'année 2021 avec sérénité, répondant à la fois à nos engagements, mais aussi à l'urgence et à la relance de l'activité. C'est un budget sain, un budget équilibré, un budget ambitieux, un budget qui répond aux besoins des luziens, mais un budget qui reste soumis à des aléas importants, tant en recettes qu'en dépenses, en raison du contexte que vous connaissez.

Je laisse la parole à Mme Ithurria.

Mme Ithurria

- Budget principal -

En préambule de la présentation du BP2021, je vous précise que la Commune de Saint-Jean-de-Luz s'est portée candidate au niveau national pour expérimenter le Compte Financier Unique (CFU), fusion entre le compte administratif établi par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public.

La mise en place du CFU nécessite au préalable l'adoption par la Commune de Saint-Jean-de-Luz de la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M 57 au 1er janvier 2021. Le budget 2021 se présente donc sous le référentiel M 57 pour les anciens budgets votés en M 14, le budget du Camping restant sous le référentiel de la M 4.

Afin de comparer des données identiques de budget primitif à budget primitif sous le référentiel M 57, les budgets primitifs des années précédentes (années 2019 et 2020) ont été transposés en M 57.

Vue générale

BUDGET PRINCIPAL en euros	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	20 471 915,00	21 891 186,00	10 106 612,39	2 807 416,00	30 578 527,39	24 698 602,00
Opérations d'ordre	5 295 003,64	202 150,00	325 650,00	5 418 503,64	5 620 653,64	5 620 653,64
Opérations de l'exercice (A)	**25 766 918,64**	**22 093 336,00**	**10 432 262,39**	**8 225 919,64**	**36 199 181,03**	**30 319 255,64**
Résultats reportés N-1 (B)		**3 673 582,64**		**1 698 729,17**		**5 372 311,81**
Restes à réaliser (RAR) (C)			**731 343,61**	**1 238 957,19**	**731 343,61**	**1 238 957,19**
TOTAL DU BUDGET (A+B+C)	**25 766 918,64**	**25 766 918,64**	**11 163 606,00**	**11 163 606,00**	**36 930 524,64**	**36 930 524,64**

Le budget principal de la Ville s'élève à 36,9 millions d'euros :

- 25,7 millions d'euros en fonctionnement,
- 11,2 millions d'euros en investissement

Des recettes réelles de fonctionnement en hausse comparé à 2020 (mais en baisse par rapport à 2019)

	M57	M57	M57		
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (en euros)	**BP2019**	**BP2020**	**BP2021**	**Evolution BP2020/BP2021**	**Evolution BP2019/BP2020**
Chapitre 013 - Atténuation de charges	77 000	80 000	66 000	-17,5%	-14,3%
Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 628 890	2 036 560	2 755 090	35,3%	4,8%
Chapitre 73 - Impôts et taxes	16 522 863	16 070 033	16 457 702	2,4%	-0,4%
Chapitre 74 - Dotations et participations	2 541 644	2 484 723	2 088 529	-15,9%	-17,8%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	560 795	476 787	523 765	9,9%	-6,6%
Total Recettes de gestion courante	**22 331 192**	**21 148 103**	**21 891 086**	***3,5%***	***3,7%***
Chapitre 76 - Produits financiers	100	100	100	0,0%	0,0%
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	0	0	0	#DIV/0!	#DIV/0!
Chapitre 77 - Produits exceptionnels retraités (hors cessions)	*0*	*0*	*0*	#DIV/0!	#DIV/0!
Chapitre 78 - Reprise provisions	244 000	0	0	#DIV/0!	-100,0%
Total Recettes réelles de fonctionnement avant retraitements	**22 575 292**	**21 148 203**	**21 891 186**	**3,5%**	**-3,0%**
Total Recettes réelles de fonctionnement après retraitements (cessions, provisions…)	**22 331 292**	**21 148 203**	**21 891 186**	**3,5%**	**-2,0%**

Les recettes réelles de fonctionnement retraitées évoluent de +3,5% par rapport au BP2020 et de -2% par rapport au BP2019.

Le chapitre 70 est en hausse de +35,3% entre 2020 et 2021 et de +4,8% entre 2019 et 2020. Cela s'explique par :

- le transfert du chapitre 73 au chapitre 70 de recettes liées à l'occupation du domaine public (étalages, terrasses, droits de chantier…) dans un objectif de bonne imputation comptable : +241K€,
- un niveau de droits de stationnement revu en année normale :1,6M€ contre 1,38M€ en 2020,
- le retour à une tarification normalisée sur le domaine public : +109K€,
- des recettes tarifaires revues en tenant compte d'un fonctionnement en année pleine : +103K€

Le chapitre 73 intègre principalement les recettes suivantes :

- la fiscalité locale,
- les recettes des droits des halles et marchés sont revues en hausse en raison de la fin du plan de soutien post-Covid : +69K€. Les autres recettes du domaine public ont été transférées au chapitre 70.

L'année 2021 sera donc celle de la mise en œuvre du nouveau panier de ressources fiscales pour les collectivités territoriales, suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette perte de recettes sera donc compensée par un transfert du foncier bâti départemental (taux du Département à 13,47%). Le calcul de la compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales est déterminé à partir des trois éléments suivants :

- Le produit entre les bases communales de taxe d'habitation 2020 sur les résidences principales et le taux de taxe d'habitation de 2017.
- Les compensations d'exonérations de taxe d'habitation versés par l'Etat à la Commune en 2020 (impact sur le chapitre 74 du budget 2021).
- La moyenne annuelle des rôles supplémentaires de taxe afférente à l'habitation principale émis en 2018, 2019 et 2020 au profit de la Commune.

Afin de neutraliser les écarts entre chaque collectivité, l'Etat a mis en place un coefficient correcteur dont le calcul qui vous a été communiqué dans le rapport est prévisionnel compte tenu du fait que nous n'avons pas encore connaissance des éléments des services fiscaux. Ainsi, le coefficient correcteur estimé par la Ville, compte tenu de sa situation de surcompensation, est de 0,800219.

Stabilité des taux d'imposition locale à Saint-Jean-de-Luz

Bilan généraux	BP2020	CA2020	BP2021
TH	**Bases prév**	**Bases réf.**	**Bases prév**
Bases	45 993 000	45 598 417	21 776 457
Evolution bases réf		1,3%	-52,2%
Taux	11,18%	11,18%	11,18%
Produit fiscal	**5 142 017**	**5 097 903**	**2 434 605**
TFB			
Bases	37 393 000	37 447 268	37 431 984
Evolution bases réf		1,8%	0,0%
Taux	11,11%	11,11%	24,58%
Coefficient correcteur			0,800219
Produit fiscal	**4 154 362**	**4 163 947**	**7 362 642**
TFNB			
Bases	192 100	189 101	190 492
Evolution bases réf		-0,3%	1,0%
Taux	16,73%	16,73%	16,73%
Produit fiscal	**32 138**	**31 637**	**31 853**
Majoration de TH sur les RS	**932 769**	**938 355**	**948 259**
Bases THS	20 857 987	21 005 487	21 219 542
Surtaxe	40%	40%	40%
TOTAL (avec majo de TH sur RS)	**10 261 286**	**10 232 852**	**10 777 460**
Evolution du produit fiscal		1,4%	5,3%

Pour 2021, et comme M. le Maire l'avait annoncé lors de la présentation du rapport d'orientations budgétaires, les taux de fiscalité directe locale sur la Commune n'évolueront pas en 2021 pour la 6ème année consécutive.

Dans le cadre de la refonte de la fiscalité locale, la Commune continue de percevoir le produit de taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour un montant de 2,4 millions d'euros.

La Commune hérite donc de la redescente du foncier bâti départemental avec un taux consolidé qui passe à 24,58%, avec un produit prévisionnel, à prendre avec beaucoup de précaution compte tenu des incertitudes, à 7,3 millions d'euros.

Enfin, la Commune devrait percevoir un montant proche de 950 000€ au titre de la modulation de la part communale sur les résidences secondaires.

Des recettes réelles de fonctionnement en hausse comparé à 2020 (mais en baisse par rapport à 2019)

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (en euros)	M57 BP2019	M57 BP2020	M57 BP2021	Evolution BP2020/BP2021	Evolution BP2019/BP2020
Chapitre 013 - Atténuation de charges	77 000	80 000	66 000	-17,5%	-14,3%
Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 628 890	2 036 560	2 755 090	35,3%	4,8%
Chapitre 73 - Impôts et taxes	16 522 881	16 070 033	16 457 702	2,4%	-0,4%
Chapitre 74 - Dotations et participations	2 541 644	2 484 723	2 088 529	-15,9%	-17,8%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	560 795	476 787	523 765	9,9%	-6,6%
Total Recettes de gestion courante	**22 431 193**	**21 148 103**	**21 891 086**	**3,5%**	**-2,7%**
Chapitre 76 - Produits financiers	100	100	100	0,0%	0,0%
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	1	0	1	#DIV/0!	#DIV/0!
Chapitre 77 - Produits exceptionnels rattrapés (hors cessions)	0	0	0	#DIV/0!	#DIV/0!
Chapitre 78 - Reprise provisions	244 000	0	1	#DIV/0!	-100,0%
Total Recettes réelles de fonctionnement [illegible]	**22 675 292**	**21 148 203**	**21 891 186**	**3,5%**	**-3,0%**
Total Recettes réelles de fonctionnement [illegible]	**22 531 292**	**21 148 203**	**21 891 185**	**3,5%**	**-2,8%**

Le chapitre 74 est en baisse de 16% comparé à 2020 en raison de deux éléments :

- La diminution anticipée de la Dotation Globale de Fonctionnement de -70K€ pour s'élever à 1 696 678€ contre 1 763 299€ en 2020.
- La fin du versement des allocations compensatrices de taxe d'habitation intégrées dans le calcul de la compensation de la perte de la taxe d'habitation : -440K€.

Le chapitre 75 revient à un niveau normalisé sur la perception des loyers perçus par la Ville après une année 2020 marquée par le plan de soutien.

La poursuite de la baisse des dépenses réelles de fonctionnement

	M57	M57	M57		
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (en euros)	BP2019	BP2020	BP2021	Evolution BP2020/BP2021	Evolution BP2019/BP2021
Chapitre 011 - Charges à caractère général	4 639 595	4 088 400	4 176 540	1,9%	-10,0%
Chapitre 012 - Charges de personnel	11 475 500	11 500 000	11 688 000	1,6%	1,9%
Chapitre 014 - Atténuation de produits	0	0	0	#DIV/0!	#DIV/0!
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	3 795 050	3 800 200	4 116 795	8,3%	8,5%
Total Dépenses de gestion courante (A)	19 910 145	19 388 600	19 981 335	3,0%	
- Travaux d'investissement en régie (TIR) à déduire (B)	-100 000	-80 000	-100 000	25,0%	0,0%
Total Dépenses de gestion courante hors travaux en régie (A-B)	19 810 145	19 318 600	19 881 335	2,9%	
Chapitre 66 - Charges financières	528 635	489 860	447 350	-8,7%	-15,4%
Chapitre 67 - Charges spécifiques	189 000	2 200	63 250	1 865,9%	-83,9%
Chapitre 68 - Dotations aux provisions	0	0	0	#DIV/0!	#DIV/0!
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	20 000	20 000	0	-100,0%	-100,0%
Total Dépenses réelles de fonctionnement avant retraitements	20 727 780	19 910 660	20 371 915	2,3%	-1,2%
Total Dépenses réelles de fonctionnement après retraitements (hors TIR, provisions et autres)	20 627 780	19 830 660	20 371 915	2,7%	-1,2%

Après retraitements des travaux en régie, les dépenses réelles de fonctionnement évoluent de +2,7% entre le BP2020 et le BP2021. Comparé au BP2019, l'évolution est de -1,2%.

Les charges à caractère général augmentent de +1,9% comparé au BP2020. L'évolution est de -10% par rapport au BP2019.

Il convient de préciser que, suite à la mise à jour de l'ensemble des instructions comptables au 1er janvier 2021, les dépenses d'informatique en «cloud» auparavant imputées sur ce chapitre sont transférées sur le chapitre 65 : -132K€.

La Commune enregistre également des baisses de charges en 2021 dues à des régularisations d'écritures intervenues sur le budget 2020 et que l'on ne retrouve pas sur le budget 2021 : frais de portage EPFL pour le PEM Gare et Trikaldi au titre de deux années, et la prestation de la fourrière animale au titre de deux années également.

Les services municipaux poursuivent leurs efforts en matière de gestion, malgré une revalorisation prévue, du poste «Fluides» compte tenu de l'évolution défavorable des prix de l'électricité et du gaz.

La Ville intègre également la reprise de l'ensemble des activités et animations : jeunesse, sport, développement durable.

Les charges de personnel restent à quant à elles maitrisées à +1,6%, avec notamment un impact significatif des décisions nationales.

Le chapitre 65 est en hausse de +8,3% comparé au budget prévisionnel 2020. Comme indiqué avant, ce chapitre se voit dorénavant intégrer les dépenses informatiques en «cloud». Les subventions aux associations pour leur fonctionnement courant sont maintenues. C'est également le cas pour le CCAS et le Centre Social Sagardian pour lesquels les niveaux de subventions sont conservés. La Commune prévoit également une enveloppe prévisionnelle de 50K€ dans le cadre du traitement des conséquences financières du Covid-19 sur l'exploitation de la piscine municipale. Les subventions d'équilibre aux budgets annexes sont enfin maintenues au même niveau. Je répète qu'il s'agit d'une prévision, on n'est pas certain de voir les utiliser.

Signe du désendettement continu de la Ville, les charges financières poursuivent leur baisse en 2021 : -8,7%.

Enfin, dans les charges spécifiques, la Commune prévoit au BP2021 une enveloppe de 43K€ pour procéder au remboursement de l'acompte perçu en 2020 par l'Etat au titre de la clause financière pour les collectivités subissant des pertes de recettes fiscales et domaniales liées à la crise sanitaire. Selon nos premiers calculs, nous allons devoir rembourser cet acompte.

Une CAF estimée en hausse en 2021 comparée au BP2020

	M57		
SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION (en k euros)	BP2020	CA2020	BP2021
Produits de fonctionnement courant (A)	21 148	22 553	21 891
- Charges de fonctionnement courant hors TIR (B)	19 339	19 103	19 881
= EXCEDENT BRUT COURANT (C=A-B)	1 810	3 450	2 010
+ Solde spécifique large *1 (D)	-7	-6	-46
=EPARGNE DE GESTION (E=C-D)	1 802	3 444	1 964
- Intérêts de la dette (F)	485	483	445
=EPARGNE BRUTE (G=E-F)	1 318	2 962	1 519
- Capital de la dette *2 (H)	1 253	1 253	1 271
=EPARGNE NETTE (I=G-H)	65	1 709	248

*1 Hors frais financiers liés à la dette et hors provisions
*2 Hors refinancement d'emprunts

La capacité d'autofinancement brute prévisionnelle dégagée au BP2021 est de 1,5 millions d'euros, en hausse comparée au BP2020.

Un haut niveau d'investissement en 2021 : 8M€ de dépenses d'équipement

	EXERCICE 2020	EXERCICE 2021	
Dépenses d'investissement avec RAR (en euros)	TOTAL BP2020	TOTAL BP2021	Evolution BP2020/BP2021
Dépenses financières (A)	1 363 000	1 396 000	2,4%
Remboursement du capital des emprunts	1 253 000	1 271 000	1,4%
Remboursement anticipé pour refinancement	0	0	#DIV/0!
Autres immobilisations financières	110 000	125 000	13,6%
Dépenses d'équipement hors Travaux d'invest. En régie (TIR) (B)	6 480 646	8 052 632	24,1%
Amélioration du cadre de vie	3 464 188	2 816 749	-19,2%
Projets structurants en AP/CP	2 756 458	4 785 883	73,6%
Avances forfaitaires	250 000	450 000	80,0%
Autres (C)	35 450	5 000	-85,9%
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (D=A+B+C)	7 869 096	9 453 632	19,6%
Retraitements de la section de fonctionnement			
TIR (E)	80 000	100 000	
Dotations aux provisions (F)	0	0	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT avec RETRAITEMENTS (D+E+F)	7 969 096	9 553 632	

La section d'investissement d'un montant total de 11,1 millions d'euros comprend des dépenses réelles d'investissement de 9,4 millions d'euros répartis de la manière suivante :

- des dépenses financières pour 1,4 millions d'euros,
- des dépenses d'équipement pour 8 millions d'euros.

La hausse des dépenses d'équipement s'explique par le démarrage de la phase opérationnelle du pôle culturel, des travaux liés à l'aménagement de l'îlot Foch et aux travaux de réhabilitation et d'extension du centre nautique de l'Ur-Yoko.

Quant aux dépenses liées au cadre de vie, les propositions nouvelles sont de 2 millions d'euros au BP2021, contre 1,9 millions d'euros au BP2020.

Des dépenses d'investissement entièrement autofinancées sans recours à l'emprunt

	EXERCICE 2020	EXERCICE 2021
Recettes réelles d'investissement hors excédents de fonctionnement capitalisés (en euros)	**TOTAL BP2020**	**TOTAL BP2021**
Ressources propres d'investissement (A)	**7 071 298**	**1 050 000**
FCTVA	671 298	800 000
Taxe d'aménagement/TLE	200 000	250 000
Cessions d'actifs*	6 200 000	0
Ressources externes d'investissement (B)	**1 288 616**	**2 528 373**
Produit des amendes de police	150 000	188 000
Subventions d'équipement	1 138 616	2 340 373
Places de stationnement manquantes	0	0
Participations pour voirie et réseaux	0	0
Emprunts	0	0
Autres ressources (D)	265 000	468 000
Total recettes réelles d'investissement (E=A+B+D)	**8 624 914**	**4 046 373**

Le financement des investissements sera principalement assuré par :

- le FCTVA en hausse du fait des modalités de calcul,
- la taxe d'aménagement,
- le produit des amendes de police,
- et des subventions d'équipement.

L'autofinancement viendra abonder le socle des ressources de financement et il ne sera pas envisagé de recourir à l'emprunt pour l'année 2021.

- Budget annexe du Camping municipal -

Vue générale

BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL en euros	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	337 350,00	356 000,00	160 134,33	2 869,80	497 484,33	358 869,80
Opérations d'ordre	159 384,33	0,00	0,00	159 384,33	159 384,33	159 384,33
Opérations de l'exercice (A)	**496 734,33**	**356 000,00**	**160 134,33**	**162 254,13**	**656 868,66**	**518 254,13**
Résultats reportés N-1 (B)		**140 734,33**	**2 119,80**		**2 119,80**	**140 734,33**
Restes à réaliser (RAR) (C)						
TOTAL DU BUDGET (A+B+C)	**496 734,33**	**496 734,33**	**162 254,13**	**162 254,13**	**658 988,46**	**658 988,46**

Le budget annexe du Camping municipal s'équilibre à la somme de 659 000 €, avec 497 000€ en exploitation et 162 000€ en investissement.

DEPENSES D'EXPLOITATION	BP2019	BP2020	BP2021	Evolution BP20/BP21	Evolution BP19/BP21
011 - Charges à caractère général	241 950,00	150 520,00	216 250,00	43,7%	-10,8%
012 - Charges de personnel	117 000,00	114 500,00	116 500,00	1,7%	-0,4%
65 - Autres charges de gestion	1 000,00	1 000,00	600,00	-40,0%	-40,0%
66 - Charges financières	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!
67 - Charges exceptionnelles	4 800,00	6 000,00	4 000,00	-33,3%	-16,7%
TOTAL DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	364 750,00	272 020,00	337 350,00	24,0%	-7,5%
042 - Dépenses d'ordre	13 800,00	18 000,00	20 000,00	11,1%	44,9%
023- Virement à la SI	84 246,00	41 711,99	139 384,33	234,2%	65,4%
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	462 796,00	331 731,99	496 734,33	49,7%	7,3%

RECETTES D'EXPLOITATION	BP2019	BP2020	BP2021	Evolution BP20/BP21	Evolution BP19/BP21
013 - Atténuation de charges	4 400,00	0,00	0,00	#DIV/0!	-100,0%
70 - Produits annexes	5 000,00	3 500,00	6 000,00	71,4%	20,0%
74 - Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!
75 - Autres produits de gestion	350 000,00	245 000,00	350 000,00	42,9%	0,0%
76 - Produits financiers	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!
77 - Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!
TOTAL RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	359 400,00	248 500,00	356 000,00	43,3%	-0,9%
042 - Recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	359 400,00	248 500,00	356 000,00	43,3%	-0,9%
002 - Excédent antérieur reporté	103 396,00	83 231,99	140 734,33	69,1%	36,1%
TOTAL RECETTES AVEC 002	462 796,00	331 731,99	496 734,33	49,7%	7,3%

Le budget 2021 a été élaboré de manière normale avec un retour d'une ouverture de mai à septembre, justifiant ainsi une hausse des recettes liées à la fréquentation du Camping.

Les dépenses d'exploitation sont en hausse de 43% comparé au budget 2020, mais en baisse de 10% par rapport au budget 2019. Il est prévu moins d'interventions par des entreprises. Les charges de personnel sont à quant à elles stabilisées.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP2019	BP 2020	BP2021	Evolution BP20/BP21
Chapitres opérations budgétaires	50 000,00	30 000,00	40 000,00	33%
20-21-23 hors opérations budgétaires	74 498,73	29 712	120 134,33	304%
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT(A)	**124 498,73**	**59 711,99**	**160 134,33**	**168%**
040 - Dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**124 498,73**	**59 711,99**	**160 134,33**	**168%**
001 - Solde d'execution reporté	0,00	41 577,18	2 119,80	-95%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**124 498,73**	**101 289,17**	**162 254,13**	**60%**

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP2019	BP2020	BP2021	Evolution BP20/BP21
1068- Excédent d'exploitation capitalisé	23 943,45	41 577,18	2 869,80	-93%
10 - Dotations	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
13 - Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
16 - Emprunts	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT(B)	**23 943,45**	**41 577,18**	**2 869,80**	**-93%**
040 - Recettes d'ordre	13 800,00	18 000,00	20 000,00	11%
021 - Virement de la SF	84 246,00	41 711,99	139 384,33	234%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**121 989,45**	**101 289,17**	**162 254,13**	**60%**
001 - Solde d'exécution reporté	2 509,28	0,00	0,00	#DIV/0!
TOTAL RECETTES AVEC 001	**124 498,73**	**101 289,17**	**162 254,13**	**60%**

En dépenses d'investissement, il est prévu d'une part une enveloppe de 40 000€ au titre de la poursuite de la mission de maitrise d'œuvre pour la réhabilitation des blocs sanitaires. L'autre ligne de dépenses à 120 000€ comprend des acquisitions diverses ainsi qu'une ligne pour équilibrer la section d'investissement.

Les recettes d'investissement comprennent uniquement l'excédent d'exploitation capitalisé (2,9K€) pour financer le besoin d'investissement 2020, la dotation aux amortissements pour 20K€ et le virement de la section d'exploitation pour 139K€.

- Budget annexe du Jardin botanique -

Vue générale

BUDGET ANNEXE JARDIN BOTANIQUE en euros	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	170 870,00	170 870,00	0,00	0,00	170 870,00	170 870,00
Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations de l'exercice (A)	**170 870,00**	**170 870,00**	**0,00**	**0,00**	**170 870,00**	**170 870,00**
Résultats reportés N-1 (B)					**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser (RAR) (C)					**0,00**	**0,00**
TOTAL DU BUDGET (A+B+C)	**170 870,00**	**170 870,00**	**0,00**	**0,00**	**170 870,00**	**170 870,00**

Le budget annexe du Jardin Botanique s'équilibre à la somme de 171 000€.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP2019	BP 2020	BP2021	Evolution BP2020/BP 2021	Evolution BP2019/BP 2021
011 - Charges à caractère général	24 374	25 500	29 895	17,2%	22,7%
012 - Charges de personnel	117 000	125 800	134 200	6,7%	14,7%
65 - Autres charges de gestion courante	0	25	6 775	-	#DIV/0!
S/T DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	141 374	151 325	170 870	12,9%	20,9%
042 - Dépenses d'ordre entre sections	0	0	0	#DIV/0!	#DIV/0!
023 - Virement à la section d'investissement	0	0	0	#DIV/0!	#DIV/0!
S/T DEPENSES D'ORDRE	0	0	0	#DIV/0!	#DIV/0!
002 - Déficit de fonctionnement reporté		1 073	0		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	141 374	152 398	170 870	12,1%	20,9%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP2019	BP2020	BP2021	Evolution BP2020/BP 2021	Evolution BP2019/BP 2021
013 - Atténuation de charges	0	0	3 800	#DIV/0!	#DIV/0!
70 - Produits annexes	19 500	15 000	22 000	46,7%	12,8%
74 - Dotations et participations	28 250	37 375	20 525	18,5%	-27,3%
75 - Autres produits de gestion	80 500	110 223	124 545	3,6%	54,7%
77 - Produits exceptionnels	0	0	0	#DIV/0!	#DIV/0!
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	128 250	152 598	170 870	12,1%	33,2%
042 - Recettes d'ordre	0	0	0	#DIV/0!	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT hors résultat antérieur	128 250	152 598	170 870	12,1%	33,2%
002 - Excédent antérieur reporté	13 124	0	0	#DIV/0!	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT AVEC 002	141 374	152 598	170 870	12,1%	20,9%

Les dépenses réelles de fonctionnement sont revues en hausse pour favoriser le développement d'animations au Jardin botanique. Nous en profitons également pour transférer des dépenses supportées initialement par le budget général à ce budget annexe : il s'agit des dépenses relatives à la téléphonie/internet pour 3 000€, qui étaient restées à la charge du budget principal de la Ville.

Les charges de personnel sont également en hausse en vue d'assurer le recrutement d'un nouvel agent.

Enfin les autres charges de gestion courante intègrent le développement du paiement par carte bleue au jardin.

Les recettes de fonctionnement se caractérisent par un retour à la normale des droits d'entrée au jardin et une subvention d'équilibre maintenue.

- Budget annexe de la Petite enfance -

Vue générale

BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE en euros	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	473 540,00	473 540,00	0,00	0,00	473 540,00	473 540,00
Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations de l'exercice (A)	**473 540,00**	**473 540,00**	**0,00**	**0,00**	**473 540,00**	**473 540,00**
Résultats reportés N-1 (B)						
Restes à réaliser (RAR) (C)						
TOTAL DU BUDGET (A+B+C)	**473 540,00**	**473 540,00**	**0,00**	**0,00**	**473 540,00**	**473 540,00**

Le budget annexe de la petite enfance s'équilibre à la somme de 473 540 €.

Un engagement des partenaires financiers pour soutenir la politique de la petite enfance sur Saint-Jean-de-Luz

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2020	BP2021	Evolution BP20/BP21
011 - Charges à caractère général	72 180,00	64 340,00	-10,9%
012 - Charges de personnel	399 500,00	402 140,00	0,7%
65 - Autres charges de gestion	6 200,00	7 060,00	13,9%
67 - Charges spécifiques	0,00	0,00	#DIV/0!
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	477 880,00	473 540,00	-0,9%
042 - Dépenses d'ordre	0,00	0,00	#DIV/0!
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	477 880,00	473 540,00	-0,9%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP2020	BP2021	Evolution BP20/BP21
013 - Atténuation de charges	0,00	0,00	#DIV/0!
70 - Produits annexes	16 000,00	44 000,00	175,0%
74 - Dotations et participations	326 420,00	304 320,00	-6,8%
75 - Autres produits de gestion	125 905,15	125 220,00	-0,5%
77 - Produits spécifiques	0,00	0,00	#DIV/0!
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	468 325,15	473 540,00	1,1%
042 - Recettes d'ordre	0,00	0,00	#DIV/0!
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	468 325,15	473 540,00	1%
002 - Excédent antérieur reporté	9 554,85	0,00	
TOTAL RECETTES AVEC 002	477 880,00	473 540,00	

Le budget 2021 traduit un budget en année normale avec des dépenses réelles de fonctionnement stabilisées.

Les recettes de fonctionnement sont rééquilibrées avec des participations familles revues en année normale, des participations financières de la CAF et du Conseil Départemental ajustées et une subvention d'équilibre versée par le budget principal maintenue comparée à 2020.

M. de Lara

Tout d'abord, je m'associe à vos remerciements et félicitations, M. le Maire, pour la qualité des documents produits par les services. Effectivement, le passage d'une nomenclature à l'autre aurait pu poser question, mais nous avons eu des documents de très grande qualité.

Sur le budget, on sait que le vote d'un budget primitif est toujours un exercice technique et politique. Le budget que nous avons adopté le 12 juin 2020 au sortir du confinement était un budget de transition en année électorale. Le budget, que vous nous proposez ce soir, a une autre portée puisqu'il marque le premier acte concret de votre mandature. Il appelle quelques remarques.

S'agissant de la trajectoire financière de la Ville, vous avez fait preuve d'un optimisme prudent dans l'évaluation des recettes et, comme nous avions pu le souligner lors de notre précédente séance le 5 mars lors de l'examen des comptes administratifs, on a vu que l'impact du Covid et de la crise qu'il a provoquée était très largement surmontable à Saint Jean de Luz puisque nous avons dégagé des excédents exceptionnels dont 3,6 millions d'euros de la section de fonctionnement qui seront virés cette année en section d'investissement.

Sur les recettes et dépenses d'investissement, je laisserai M. Charrier compléter mon propos, mais je voudrais revenir sur vos priorités politiques. Nous l'avons compris, et vous l'avez suffisamment dit ici et dans la presse, les projets phares de votre mandat sont le pôle culturel et le projet d'aménagement piétonnier de l'Ilot Foch notamment. Mais au-delà du volontarisme affiché, ce budget comporte des angles morts que je vais essayer de balayer.

Quid de la transition énergétique? Je vous rappelle que, dans le chapitre 011 des charges générales, sont inscrits environ 4.176.000 € dont un peu plus de 868.000 € pour les fluides, l'eau et l'assainissement pour 149.700 €, les fournitures d'électricité pour 583.000 €, 88.000 € de carburant, 48.000 € de combustible – je suppose que c'est du gaz pour une chaudière – et vous nous direz, si je reprends vos orientations budgétaires, que parmi les actions envisagées en 2021, vous avez prévu, dans le cadre du programme ELENA de la Communauté d'Agglomération financé par l'Europe, d'intervenir par des diagnostics énergétiques sur les bâtiments. Il est effectivement urgent de le faire quand on voit l'importance de ce poste qui, vraisemblablement, devrait être amené à augmenter demain parce qu'on impactera, sur ce poste de fluides, les charges d'exploitation du futur pôle culturel, comme pour n'importe quel bâtiment public, ce qui nous amène aujourd'hui, dans l'acte de construction et dans le choix, d'imaginer et de faire de la prospective sur les coûts de maintenance de ces bâtiments, sur les coûts d'exploitation de ces bâtiments, au-delà des choix architecturaux proposés par des architectes évidemment talentueux.

Quid de la stratégie foncière pour préparer l'avenir? Si je regarde la trajectoire budgétaire présentée ce soir, elle est un peu moins ambitieuse que celle présentée dans le débat d'orientations budgétaires du 5 mars. On a 90.000 € inscrits en investissement, 50.000 € au titre d'acquisitions diverses, je pense plutôt des terrains-nus, et une enveloppe de 30.000 € sur la réalisation d'études dans le cadre notamment d'un appel à projets que vous avez obtenu en termes de sobriété foncière.

Regardons la modestie de ces sommes au regard des sommes qu'on a pu inscrire en termes d'intervention sur les grands projets structurants. A cela s'ajoutent 55.000 € en faveur de l'habitat; vous avez fait arrêter la vente aux enchères publiques de la Ville Ugaina pour présenter un projet de logements en association avec l'Office 64 : où en est-on? quel sera le coût au mètre carré de réalisation de logements sociaux sur la Promenade Jacques Thibaud? quel sera le montant de la participation de la Ville si cette opération était retenue? Autant d'éléments qu'on aurait bien aimé retrouver dans le budget pour faire le lien avec des déclarations précédentes.

S'agissant du développement durable, vous annoncez que les crédits sont en hausse de 27.000 € dans le chapitre 011 «charges à caractère général». Leur lecture ne traduit pas la trajectoire ambitieuse que vous évoquiez dans le discours d'orientations budgétaires. Nous avions un excédent de 3,6 millions d'euros en section de fonctionnement, on avait largement de quoi financer une vraie politique de développement durable extrêmement ambitieuse cette année, et pourquoi pas les années suivantes.

Dans la section d'investissement, on salue l'effort fait sur la réhabilitation des zones naturelles, sur le reprofilage des plages, et la protection du littoral.

On note 226.000 € inscrits pour des équipements de services municipaux, avec notamment l'achat de nouveaux véhicules, dont une micro-benne pour la collecte des déchets sur les plages. On peut espérer qu'il s'agira de véhicules propres pour rester dans l'esprit affiché du développement durable.

Concernant la maîtrise des charges à caractère général, c'est un angle mort de ce budget. Si je le regarde de compte à compte, augmentation de 200.000 € sur le poste 6042 «achat de prestations de services» qui passe à 503.000 €. Qu'est-ce qui justifie 200.000 € d'augmentation?

Si je prends le poste «fêtes et cérémonies», il augmente : 27.800 €. Le poste «Catalogues et imprimés» augmente, certes modestement, de 17.000 €. Sur l'alimentation, poste 60623, le montant de 18.000 € passe à 60.000 €. Cela fait au total beaucoup d'augmentations à l'intérieur d'un périmètre financier plus ou moins stabilisé sur le chapitre 011. Si je regarde les fournitures non stockées – je ne sais pas ce qu'on y met dedans – on a une augmentation de 282.000 €. Même question que pour le poste 6042, qu'est-ce qui justifie une augmentation de plus de 200.000 €.

Au total, on est sur 546.000 € d'augmentation à l'intérieur de ce chapitre, même si vous avez réussi à le maintenir, il augmente un peu, mais c'est marginal.

Lorsque je regarde l'évolution de ces dépenses, je me dis que, sur les charges à caractère général, on a encore des marges de manœuvre. 546.000 €, ce sont des marges de manœuvre. Ou alors, vous nous expliquerez pourquoi deux fois 200.000 € sont trouvés cette année. Est-on «à l'os»? Je ne le crois pas en termes d'économies. Sur ce poste, on peut aller chercher encore plus d'économies.

Pour les autres charges de fonctionnement, on voit sur le chapitre 65 une augmentation de la compensation pour l'exploitation de la piscine qui passe à 500.000 €. Je pense que vous avez bien fait de l'inscrire vu le contexte sanitaire. On a vu l'an dernier comment l'exploitation de cette piscine a pu être perturbée, comment cette année il y a de forts risques qu'elle soit encore perturbée. J'avais néanmoins une question : nous devions renouveler la délégation de service public. Où en est-on? On l'avait évoquée l'année dernière, elle arrive à échéance cette année, je pense au cours de l'été. Où en est-on sur la relance de cette délégation de service public. On avait notamment évoqué les travaux de remise en état, de modernisation, de cet équipement qui est utile aux luziens mais qui, comme tous ces grands équipements, a aussi un coût que l'on retrouve annuellement dans notre budget.

Pour conclure : gouverner, c'est prévoir. Et je trouve qu'on ne respecte pas pour le moment cette période pour le moins singulière que l'on vit, avec un pays en crise économique, sanitaire, sociale et écologique. En la matière, je l'avais déjà évoqué, il faut qu'on fasse preuve de sobriété dans la dépense publique, cela s'impose parce qu'il n'y a pas d'argent magique. Il ne faut jamais oublier que les subventions proviennent directement ou indirectement de la fiscalité, que ce soit la dotation globale de fonctionnement, la dotation de soutien à l'investissement local- la DSIL aujourd'hui – versée par l'Etat, que ce soit une subvention accordée par l'Europe, par la Région, par le Département, par l'Agglomération, c'est toujours le résultat d'un prélèvement fait sur le contribuable, l'usager ou sur l'entreprise. Et, on le sait tous, trop d'impôts tue l'impôt. Donc, en cette période où l'argent public coûte et coûtera aux générations à venir, il faut l'utiliser à bon escient.

Pour achever mon intervention, je dirai que vous avez prévu d'utiliser les 3,6 millions d'excédents de fonctionnement de 2020 pour lancer en 2021 ces grands équipements, c'est un choix politique, c'est le vôtre. Vous nous indiquez que vous n'allez pas augmenter les impôts, ni recourir à l'emprunt, je rappelle que nous avons vendu une partie des murs de la Pergola au groupe Thalazur, nous allons vendre prochainement l'espace Jaulerry, ce sont des actifs de la Ville, des «bijoux de famille» comme on dit trivialement, mais demain que vendra-t-on? Que nous restera-t-il comme marge de manœuvre? Donc ma question, ce soir, est la suivante : peut-on avoir l'assurance que vous n'allez pas augmenter les impôts, ni augmenter l'encours de la dette car j'ai cru comprendre dans votre discours liminaire que vous êtes en train de changer la trajectoire et que la réflexion est en cours?

Mme Ithurria

Je vais essayer de vous apporter quelques réponses.

Concernant certaines dépenses qui sont en augmentation, comme les produits cantine ou certaines autres dépenses, c'est normal, nous sommes en années pleine, on a prévu que les écoles ne fermeraient pas, il y aura une continuité dans les charges.

Ensuite, vous évoquez le chapitre 011, il y a eu des basculements d'une année sur l'autre, il est en diminution de 10 %, donc ce n'est pas rien. Il y a effectivement des prestations de service externalisées dans le cadre du développement durable, ce qu'on assume complètement, mais nous arrivons tout de même au final à une baisse de 10%. On a quand même prévu, dans certains chapitres librement choisis, d'augmenter les dépenses.

On profite aussi de la M 57 pour toiletter les comptes, c'est le transfert du 60632 au 60628, même si ce n'est pas très significatif pour tout le monde.

Vous avez également évoqué les consommations d'énergie, je vous rappelle que nous sommes adhérents au SDEPA - notre collègue Mme Duhart représente la Commune au sein de cet organisme – qui est très efficace pour trouver des énergies propres, nous y travaillons ensemble, c'est un véritable travail de fond, on a d'ailleurs un agent communal spécifiquement dédié à ces missions, et je trouve que nous avançons à grands pas même s'il est présomptueux de penser qu'on fera de grosses économies cette année. Parallèlement, nous parvenons à réduire nos consommations mais les taxes d'Etat augmentent sans arrêt, on essaie de lutter vaillamment mais nous sommes quelque peu démunis.

M. de Lara

Si je synthétise ce que vous dites, l'augmentation des + 200.000 € s'explique par les prestations de service en termes de développement durable?

Mme Ithurria

Oui, pour une partie. Il y a des prestations de service qui concernent également la confection des repas par exemple, mais je rappelle que nous sommes en année pleine, contrairement à l'an dernier.

M. de Lara

D'accord, c'est juste pour bien comprendre cette augmentation sur cette ligne. Et concernant les autres fournitures non stockées, comment expliquez-vous l'augmentation des 280.000 €? Pardon de vous poser des questions aussi précises mais on est sur un budget avec des enveloppes globalisées.

Mme Ithurria

Il s'agit toujours de la M 57. Ce que vous retrouvez en plus d'un côté, vous allez le retrouver en moins dans un autre compte. Il n'y a aucune augmentation sur une dépense donnée, on n'en a ciblé aucune.

M. Charrier

Je m'associe à M. de Lara et je vous rejoins M. le Maire pour saluer le travail qui a été fait. Et surtout d'avoir pris en compte ma petite remarque sur les éléments de comparaison avec une année normale plutôt qu'avec l'année Covid.

Comme M. de Lara l'a évoqué, je vais revenir sur les investissements mais, juste avant, je voudrais comprendre le mécanisme de la taxe d'habitation, j'ai encore un peu de mal, cela ne fait qu'un an que je suis présent. Vous nous expliquez effectivement que la situation va devenir compliquée avec la refonte de la fiscalité locale. En lisant la page 10 de votre rapport et le tableau des rôles, je vois, entre le réalisé 2020 et le budget prévisionnel 2021, une perte de la taxe d'habitation d'un montant de 2,6 millions d'euros. La compensation se fait par le Département pour 3,2 millions d'euros. Donc, en fait, il y a un boni de la différence?

M. le Maire

Non, il y aura un coefficient correcteur.

M. Charrier

Oui mais vous avez dit que vous étiez une commune en surcompensation, et vous devez être assez proche du coefficient correcteur qui va être communiqué par les services fiscaux.

Mme Ithurria

Il y a des allocations compensatrices qui diminuent, par exemple lorsque les personnes sont exonérées de taxe d'habitation pour x raisons – parce qu'ils sont veufs ou liés à d'autres revenus – on était compensé. Or, cette compensation disparaît complètement.

M. Charrier

Il s'agit des 444.000 €, c'est bien cela?

Mme Ithurria

Oui, voilà, exactement.

M. Charrier

D'accord, merci, je comprends mieux. Je pensais qu'il y avait un boni de 530.000 € sur les impôts, cela aurait été une bonne nouvelle, vous auriez même pu baisser les impôts cette année.

Mme Ithurria

J'aurais bien voulu.

M. Charrier

Sur la partie investissements, vous indiquez «les investissements de la Commune de Saint Jean de Luz s'articulent autour du démarrage des travaux du pôle culturel et de l'aménagement de l'Ilot Foch». On va finir par le savoir, ce sont les deux grands projets sur le mandat. L'un des objectifs majeurs est de s'engager dans la réduction de la consommation énergétique des bâtiments publics. Parfait, bravo. Et en regardant les dépenses d'équipement, nous sommes quelque peu déçus parce qu'on ne trouve que 55.000 € pour des études préalables aux investissements dont un diagnostic sur les bâtiments les plus énergivores.

Mme Ithurria

Il faut commencer par cela.

M. Charrier

Certes. 55.000 € sur 8 millions d'investissements, c'est ambitieux effectivement. La dernière fois, vous m'aviez dit d'être force de proposition. Donc, rapidement, j'ai regardé ce que vous aviez prévu. J'ai trouvé en parallèle l'état des dotations de soutien à l'investissement qui ont été faites pour des communes proches de nous, dotations exceptionnelles au 31 décembre 2020.

Nous en sommes à prévoir une somme de 55.000 € pour des études préalables aux investissements; la Ville d'Oléron a, elle, déjà perçu 618.000 € et s'est engagée sur la rénovation technique de ses groupes scolaires et de son gymnase - ce ne sont pas des bâtiments d'état, ce sont vraiment des bâtiments municipaux. On a prévu de s'appuyer sur l'ADEME pour lancer un diagnostic sur l'éclairage public, très bien; Anglet a déjà reçu 30.000 € pour passer en éclairage LED. Bayonne a perçu 154.000 € pour créer une piste cyclable entre Plateau Saint Etienne et les Allées Marines. Il y aurait encore beaucoup d'autres exemples de dotations faites à des communes assez proches de nous, et je regrette de ne pas trouver davantage de subventions sur les projets que vous souhaitez engager. Il y a beaucoup d'études, mais peu d'actions engagées.

J'évoquerai également rapidement la possibilité de financer des actions de soutien à l'économie numérisation des commerces. J'ai vu que vous aviez prévu l'embauche d'un manager de centre-ville numérique. Vous avez déposé un dossier de candidature et j'espère que vous avez réussi à récupérer la subvention de 20.000 € sur deux ans? Ou 80 % du montant de son salaire?

De même - toujours dans le cadre de France Relance parce qu'il y en a pour tout le monde, donc on peut utiliser à bon escient ces subventions – il y a le recrutement de 4 000 conseillers numériques de France Services en faveur de l'appropriation du numérique, avec une formation et activité financées par l'Etat pendant deux ans.

Je pense que, là aussi, il y a moyen de trouver des dotations, des subventions et un soutien de l'Etat pour porter une politique qui soit un peu plus ambitieuse que ce que je retrouve dans vos documents.

On a bien compris qu'il y a deux projets principaux, nous sommes un peu obnubilés par ces deux projets, mais je pense qu'il ne faut vraiment pas passer à côté des moyens que l'Etat donne aux collectivités, qui permettent d'engager des travaux sur l'urgence économique et écologique. Je pense qu'au-delà des dotations, c'est l'ensemble des moyens de ce Plan qu'il faut mobiliser, et cela suppose de changer de modèle dans la construction des politiques publiques.

M. le Maire

C'est vrai qu'on des études en cours, nous avons également un agent dédié aux économies d'énergie qui travaille avec les différents bureaux d'études. Et les financements viennent après les études. De plus, on sait demander les subventions au moment opportun, il n'y a pas que la Ville d'Oléron qui sait le faire. Lorsqu'on a changé les éclairages aux tennis de Chantaco, on a eu 50 ou 60 % de subventions, on sait le faire M. Charrier.

M. de Lara, je ne vous ai pas répondu sur votre intervention concernant la villa Ugaina. L'étude est toujours en cours mais, de toute façon, si cela se fait – ce sera une proposition à faire aux services de l'Etat – ce sera une opération neutre pour la Ville.

En ce qui concerne la piscine, nous allons prolonger le contrat d'un an supplémentaire, le temps de définir le futur projet avec notre assistant à maîtrise d'ouvrage, lequel comprendra également des travaux - non pas de mise en conformité parce que c'est le cas déjà actuellement - mais des travaux indispensables au bout de 25 ans d'exploitation.

Mme Ithurria

Si je peux me permettre de vous répondre, M. Charrier, on est en phase de diagnostics. Et on ne peut pas se permettre de demander à tout-va des subventions. Nos services, que vous félicitez pour la qualité de leurs documents, effectuent également un gros travail en amont pour monter des dossiers et obtenir les dotations et subventions appropriées. Les budgets sont faits avec prudence, on ne peut pas avancer ce que l'on n'a pas concrétisé.

M. Charrier

J'entends bien vos propos, Mme Ithurria. Vous parlez du SDEPA depuis juin-juillet dernier en commission des Finances, mais je ne vois rien arriver. Les études, les diagnostics, d'accord, mais cela fait un an qu'on en parle. Donc, il faut avancer.

Mme Ithurria

Cela durera peut-être deux ans. On n'avance pas de l'argent public sur de simples présomptions, on attend d'être beaucoup plus sûrs et d'avancer dans nos projets pour pouvoir en parler. Je peux vous garantir que nous évoquons tous les jours ces sujets avec les services financiers et techniques. Et je trouve quelque peu injuste la façon dont vous voyez les choses. Tant mieux pour les villes que vous avez citées si elles ont obtenu toutes ces subventions, mais peut-être ont-elles simplement préconisé avoir ces subventions sans les avoir encore perçues.

M. Etcheverry

Je voudrais rajouter quelque chose, M. Charrier. Vous semblez nous reprocher de ne pas «aller à la pêche aux subventions» mais lorsque, samedi dernier, on a dû aller chercher 2,5 millions d'euros à l'Agglomération pour le pôle culture, M. de Lara n'était pas présent pour voter la subvention. Alors, un peu de cohérence s'il vous plaît.

M. de Lara

M. Etcheverry, vous vous aventurez sur un terrain un peu glissant. Quand le conseil exécutif décide de ne pas faire de visioconférence et de dire que tel et tel élu ne seraient pas là, à qui je donne mon pouvoir? A M. Vaquero? Il n'était pas présent, il était «interdit» de siéger, comme moi. A Mme Ithurria? Non plus.

M. Etcheverry

C’est le problème de l’Agglomération, ce n’est pas le problème de Saint Jean de Luz.

M. de Lara

Vous ne siégez pas au conseil exécutif?

M. Etcheverry

Non. Vous auriez très bien pu donner votre pouvoir à qui vous vouliez.

M. de Lara

La démocratie n’est pas de se faire représenter parce que vous décidez, en crise sanitaire, de …

M. Etcheverry

Ce n’est pas nous qui décidons, M. de Lara. Vous vous adressez à M. Etchegaray si vous voulez, mais si ce que je viens de dire vous gêne, c’est votre problème.

M. de Lara

Cela ne me gêne pas du tout.

M. Etcheverry

Moi, cela me gêne qu’on nous donne des leçons. Quand il s’agit d’aller chercher des subventions, vous n’êtes pas là.

M. de Lara

Excusez-moi, M. Etcheverry, cela ne me dérange pas. Par contre, la démocratie veut que tous les élus siègent ou alors la réunion se tient en visio.

M. Etcheverry

Encore une fois, c’est le problème de l’Agglomération.

M. de Lara

Je le sais bien. Par contre, je ne vais pas vous donner mon pouvoir, M. Etcheverry, excusez-moi.

M. Etcheverry

Je ne vous demande pas de me le donner, je vous demande de voter pour aller chercher une subvention pour aider un projet attendu par l’ensemble des luziens, c’est tout, cela n’a rien à voir avec vous et moi.

M. de Lara

On peut voter à distance, je crois qu’il y a une commune qui a su organiser un conseil municipal en visio où les élus pouvaient voter. Ne venez pas sur terrain.

M. Lafitte

Bonsoir mes chers collègues, bonsoir à tous les luziens, au nom du groupe Herri Berri, qui nous regardent, je pense, sur Internet.

M. le Maire

On n'est pas au cinéma ici, M. Lafitte. Vous faites assez de son et lumière.

M. Lafitte

Je préfère le faire par correction, M. le Maire, je suppose que vous êtes aussi sur ce registre de correction.

Je rebondis sur ce qui vient d'être dit, concernant les retransmissions de séance sur Internet durant ce contexte de crise sanitaire, au-delà de la crise sanitaire, lorsqu'elle s'arrêtera – elle s'arrêtera un jour – l'idée est excellente de continuer cette retransmission du conseil municipal par Internet.

M. le Maire

On y réfléchit.

M. Lafitte

C'est très bien, prenez votre temps, on verra le moment venu, vous nous direz si vous validez le fait de continuer cette expérience.

Je vais expliquer notre intervention. Nous allons voter par chapitre et par section, et je vais argumenter notre vote. Il y a le fonctionnement, dépenses et recettes, et l'investissement, dépenses et recettes également, donc il y aura quatre votes de la part d'Herri Berri sur cette délibération.

Dans la lignée des documents présentés lors du débat d'orientations budgétaires par les services municipaux, ceux du budget primitif 2021 sont, sur la forme – je vais répéter ce qui a déjà été dit - clairs, accessibles, très correctement documentés et illustrés par des tableaux et graphiques. Félicitations – un peu récurrentes puisqu'on l'avait déjà fait pour le DOB - aux rédacteurs et rédactrices.

Cependant, sur le fond, quelques remarques et analyses permettant de comprendre notre vote.

Un budget est toujours un exercice de prévisions, vous l'avez dit; à l'aune de celles-ci, on peut estimer sa sincérité. Alors, ce budget 2021 est-il sincère? Au regard du contexte hexagonal dû à la crise sanitaire que nous subissons depuis mars 2020 et dont les conséquences économiques se font sentir sur l'ensemble des recettes et dépenses locales, l'incertitude en matière de prévisions semble s'imposer. En définitive, compte tenu de ce contexte qui marquera - espérons-le - seulement une partie de l'année 2021, son élaboration sur un plan strictement financier, nous semble relativement raisonnable. Par contre, au regard de notre analyse politique, l'appréciation risque d'être différente.

Ceci posé, nous allons l'examiner par chapitre et conclure pour chacun d'entre eux par un vote :

En section de fonctionnement, au niveau des recettes, beaucoup d'entre elles proviennent d'estimations, ce qui est la norme pour l'établissement d'un budget (chapitres 013, 70, 73, 75); ces estimations peuvent se réaliser, ou pas, ou en partie seulement. Par contre, ce dont nous sommes sûrs, c'est que pour le chapitre 74, celui des produits liés aux dotations et participations de l'Etat, il ne s'agit pas d'une estimation, mais d'une certitude : ce chapitre-là est en baisse de près de 400.000 €.

Or, nous savons tous ici que cette perte pourrait être compensée par le passage de la surtaxation des résidences secondaires de 40 % à 60 %. Dans la mesure où celle-ci est perçue par le bloc communal, pourquoi priver le budget municipal d'une telle recette qui neutraliserait cette perte? Et c'est, pour nous, d'autant plus incompréhensible, qu'une telle somme pourrait être utilement fléchée vers une politique du logement à destination de ceux qui souffrent le plus de cette pénurie : les jeunes, les primo-accédants, qui ont tant de mal à se loger dans notre ville et qui, pour nombre d'entre eux, ne le peuvent même plus. Tant que vous ne mettrez pas en place cette surtaxation des résidences secondaires à 60 %, nous ne voterons pas ce chapitre recette en fonctionnement.

Par ailleurs, nous tenons à saluer l'initiative des services fiscaux de la Ville qui, recensant le nombre de logements déclarés vacants, cherchent à savoir ceux qui, dans les faits, sont utilisés comme résidences secondaires. Au-delà de la fraude et de l'indécence d'une telle situation, ce sont aussi des recettes dues au titre de la taxe d'habitation des résidences secondaires, qui n'abondent pas le budget communal. Non seulement, elles ne sont pas surtaxées, mais de plus elles passent sous les radars de l'administration fiscale.

Toujours en section de fonctionnement, au niveau des dépenses, en cause la hauteur de la subvention en fonctionnement et le montant des dotations en spécifique fléchées vers la structure Saint Jean de Luz Animations et Commerces. A noter que, sur le chapitre 65 «charges de gestion courantes», de BP2019 à BP2021 cette subvention totale atteint la somme record de 625.000 €, en augmentation de 5 %. A titre de comparaison, dans le même temps, les subventions au CCAS et à Sagardian connaissent une augmentation de 0 %. Ah! La dernière ligne du tableau en page 16 augmente de 13,6 % pour 2019 et de 18,4 % comparé au budget 2020. Cette ligne est nommée «Autres» : de quoi s’agit-il? Cela semble être les indemnités des élus, peut-être? Vous me répondrez. Si c’est le cas, la crise vaut pour certains et pas pour d'autres.

Une dernière précision concernant la structure Saint Jean de Luz Animations et Commerces : les subventions sont destinées à une politique touristique sur laquelle nous n'avons pas la main et qui devrait être, à notre sens, en très grande partie repensée. Cela ne veut donc pas dire bien sûr que nous sommes opposés à toute dotation en ce domaine, mais que celles-ci devront impulser et soutenir une politique touristique différente.

Par ailleurs, concernant le chapitre 011 «charges à caractère général», nous notons l'augmentation impressionnante du poste «fluides» à + 106.000 €.La justification de celle-ci par l'augmentation des prix de l'électricité et du gaz nous semble un peu courte; peut-être en partie, mais pas que! Cela signe surtout, pour nous, votre incapacité à maîtriser les dépenses énergétiques de la Ville; manifestement, votre politique du développement durable ne permet pas les économies d'énergie attendues et, donc, de faire baisser significativement la facture énergétique municipale. C'est, à notre avis, dans le contexte actuel, grave. Pourtant, et c'est pour nous très positif, vous avez su reprendre notre proposition d'éteindre l'éclairage public dans la majeure partie de la ville à partir de 23h00; si j'ai bien compris en commission, cela a pu générer pour les finances de la ville une économie déjà estimée à 8.000 €. Vous êtes sur la bonne voie, après un bilan de l'expérience, il sera alors temps de passer à sa mise en pratique quotidienne; sachez que si vous cherchez la lumière, vous pouvez vous tourner vers Herri Berri, c'est gratuit!

Au niveau de la section d’investissement, au chapitre recettes, nous allons nous abstenir dans la mesure où plus de la moitié des recettes d'équipement provient de restes à réaliser 2020 : on récupère sur les restes à réaliser 2020 la somme de 1.238.957 € sur une recette d’équipement estimée à 2.340.193 €. Ce RAR, sorte d'auto emprunt, équilibre l'ensemble du budget investissement. Celui-ci est donc le reliquat d'un budget primitif 2020 que nous n'avons pas voté et de choix politiques effectués en cours d'année auxquels nous n'avons pas souscrit.

Au chapitre dépenses financières, nous retrouvons une ligne consacrée au remboursement du capital des emprunts effectués pour financer des budgets précédents que nous n'avons jamais votés. En dépenses d'investissement, nous estimons que les priorités, qui sont pour nous le logement et les mobilités, ne sont pas prises en compte à la hauteur demandée.

En matière de politique en faveur de l'habitat, une enveloppe de 55.000 € est prévue, à laquelle on peut rajouter 90.000 € pour les opérations foncières et d'urbanisme, soit un total de 145.000 €; ce montant est à rapprocher des 2.085.405 € prévus en dépenses d'équipement, soit moins de 7 % du total.

Clairement, en termes budgétaire, la problématique du logement est loin de constituer, pour l'équipe municipale en place, une priorité telle que nous la concevons.

Sur les mobilités, en autorisation de programme, aucun équipement structurant n'est annoncé, mis à part la fin de l'opération Ederbidea (Véloroute2) – on a eu le marquage au sol au bout de deux ans et, au bout de deux mois, la peinture commence à disparaître, il y a de l'inquiétude à ce niveau, cette bande cyclable a «le mauvais œil». Par ailleurs, il y a bien les 45.000 € pour l'étude du Syndicat des mobilités sur la création des parcs relais d'entrée de ville Nord et Sud, et c'est tout. Sur ce thème des déplacements, force est de reconnaître que le chat est maigre.

Par contre, comment ne pas faire le parallèle avec l'îlot Foch? Là, le matou prend du poids. Pour le réaménagement de celui-ci, c'est «open bar» avec 4,8 millions d'euros budgétisés sur quatre ans dont 480.000 € sur 2021.

Comme nous l'avons répété samedi dernier in situ, ce réaménagement, incluant un méga-parking souterrain de 7 niveaux et de 497 places, va à l'encontre de nos convictions écologiques et de nos principes en termes de mobilités urbaines.

A ce stade, pour nous, le débat est clos : c'est non pour le chapitre dépenses de la section investissement!

M. Badiola

A propos de la retransmission en visio du conseil municipal, je voudrais donner deux chiffres : la soirée coûte 1.400 € et actuellement il y a une petite trentaine de personnes qui regardent, soit environ 50 € par personne. Lorsqu'il n'y aura plus de protocole sanitaire à mettre en place, la trentaine de personnes pourra très bien trouver sa place au fond de la salle. Vous qui cherchez des économies, je pense qu'on peut en faire à ce niveau.

M. Lafitte

Pour ma part, j'ai constaté que, lors du dernier conseil municipal, il y a eu 543 vues, ce n'est pas si mal. Vous avez raison, en direct, peut-être n'y-a-t'il qu'une trentaine de personnes mais, sur la durée, beaucoup de luziens peuvent écouter ce qui s'est dit, et cela est très intéressant.

M. Badiola

Actuellement, c'est une trentaine de personnes.

M. Lafitte

Oui, j'ai bien compris, actuellement trente, mais dans une semaine 500. Vous ne pouvez pas empêcher 500 luziens de venir constater ce qui est dit en conseil municipal. Donc, c'est vraiment très positif de retransmettre la séance.

M. le Maire

Vous avez parlé des résidences secondaires, M. Lafitte. Peut-être prochainement voterez-vous le budget en fonctionnement.

M. Lafitte

Il n'y a pas que cela mais c'est aussi important cette surtaxation. Vous avez noté que la plupart des villes – et des villages - passent les unes après les autres de 40 à 60 %.

M. le Maire

C'est un sujet que nous avons abordé à l'Agglomération.

M. Lafitte

Mais c'est très bien : deux ans après qu'on ait demandé le passage à 40 % - cela a été la même chose pour passer à 20 % - vous décidez de le voter. Entretemps, on perd de l'argent, de l'argent qu'on ne perçoit pas. C'est une faute, une faute financière selon nous, c'est un choix politique.

Mme Ithurria

Je reviens sur le sujet des 400.000 € en recettes qui sont passés du compte 74 au compte 73.

Et c'est vrai que nous travaillons avec les services fiscaux, mais tout dépend des déclarations des propriétaires, on ne peut pas contraindre.

M. Lafitte

C'est effectivement déclaratif, et on peut croiser avec des consommations d'électricité etc, puis s'adresser aux services fiscaux de Biarritz en leur demandant de vérifier s'il s'agit bien d'un logement vacant ou s'il est utilisé. Nous vous soutenons totalement, nous sommes derrière vous. C'est incroyable que des gens déclarent des logements vacants pour ne pas payer la taxe afférente, et en plus ils les louent en résidences secondaires, on est dans le scandale absolu.

Mme Ithurria

On en est conscient.

M. Lafitte

C'est très bien, soyez-en conscient, allez jusqu'au bout et, à nouveau, félicitations de la part du groupe Herri Berri aux services municipaux qui ont entamé ce travail – peut-être un peu impulsé par nous aussi, je veux y croire.

Mme Ithurria

Au chapitre 65, le volet «autres» intègre les indemnités des élus, mais également les créances en non-valeur, le transfert des charges exceptionnelles, qui étaient auparavant au chapitre 67. C'est un peu technique, tout le monde peut se tromper, ce n'est pas grave.

M. Lafitte

Sur ce tableau, en page 16, au niveau de la ligne «autres»…

Mme Ithurria

C'est ce que je viens de vous dire, M. Lafitte. Cela intègre les indemnités des élus, les créances en non-valeur, le transfert des charges exceptionnelles qui, auparavant, étaient en chapitre 67.

M. Lafitte

D'accord, j'ai la réponse à ma question. Cela aurait pu être détaillé, cela évite de poser les questions. Parce qu'une augmentation de 18 % interpelle. Et la mention «autres», c'est un peu léger comme intitulé.

M. le Maire

Merci pour ces précisions, nous allons passer au vote.

N° 5 – FINANCES

Budget principal 2021 : fixation des taux des impôts locaux

Madame Ithurria, adjointe, expose :

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Depuis 2020, 80% des contribuables de taxe d'habitation sur leur résidence principale en sont totalement et définitivement exonérés. Cette imposition ne subsiste donc que pour les 20% restants de contribuables, qui bénéficieront d'un dégrèvement de 30% en 2021, 65% en 2022 et 100% en 2023. En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

A partir de 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales des 20% de contribuables ne sera plus perçue par le bloc communal mais par l'Etat.

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les autres locaux meublés non affectés à la résidence principale continue d'exister.

Les Communes ne votent pas de taux de taxe d'habitation (TH) en 2021 et 2022, le taux de TH nécessaire en 2021 et 2022 au calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les autres locaux meublés non affectés à la résidence principale sera le taux de 2019 (pour mémoire : 11,18%).

Cette perte définitive de produit fiscal de taxe d'habitation des résidences principales sera compensée pour les Communes par :

- Le montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le Conseil Départemental sur le territoire de la Commune ;
- Le montant des compensations d'exonération de TFPB versées au Conseil Départemental issues du territoire de la Commune ;
- Le montant annuel moyen des rôles supplémentaires de TFPB émis au profit du Conseil Départemental sur le territoire de la Commune en 2018, 2019 et 2020.

Cependant, comme il l'a été précisé dans le rapport d'orientations budgétaires 2021, commune par commune, les montants de taxe d'habitation ne coïncident pas forcément avec les montants de taxe foncière transférés. Ainsi, afin de corriger les inégalités, un coefficient correcteur est institué pour neutraliser les effets et garantir à chaque commune un produit fiscal identique.

En dehors de toute décision du conseil municipal, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties va donc évoluer en 2021 à la suite de cette réforme fiscale sans aucune incidence pour le contribuable luzien : il va ainsi passer de 11,11% à 24,58% (11,11 % «taux Commune» + 13,47 % «taux Département»).

Conformément aux engagements annoncés dans le rapport d'orientations budgétaires pour 2021, il est proposé de ne pas augmenter les taux de fiscalité sur le foncier bâti et non bâti pour l'année 2021.

Les services fiscaux du Département des Pyrénées-Atlantiques ont indiqué que l'état 1259 qui récapitule le montant des bases prévisionnelles des impositions directes locales 2021 ainsi que la valeur exacte du coefficient correcteur ne seraient transmis que le 31 mars 2021. La Commune a donc estimé de manière prudente les bases 2021 avec une revalorisation de +1 %.

Le produit fiscal attendu par la Commune, en tenant compte de cette réforme ainsi que celle relative à la diminution de 50 % des bases de foncier bâti des établissements industriels, est le suivant :

	Bases définitives 2020	**Bases estimées 2021**	**Variation en %**	**Taux 2021**	**Coefficent correcteur estimé**	**Produit fiscal 2021 attendu**
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	21 560 829	21 776 437	1%	11,18%		2 434 606
Taxe foncière sur les propriétés bâties	37 447 268	37 431 993	0%	24,58%	0,800219	7 362 642
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	189 101	190 992	1%	16,73%		31 953
					TOTAL	**9 829 201**

Le montant du produit fiscal attendu de 9.829.201€ sera ajusté par décision modificative, une fois la notification faite par les services fiscaux des bases fiscales prévisionnelles 2021 et du montant du coefficient correcteur.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de prendre acte du gel de taux de taxe d'habitation pour l'année 2021 conformément aux dispositions législatives en vigueur,

- de fixer les taux 2021 de fiscalité directe locale comme suit :

  - Foncier bâti : 24,58 %
  - Foncier non bâti : 16,73 %

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Finances, Administration générale, Ressources humaines»* du 18 mars 2021,

- prend acte du gel de taux de taxe d'habitation pour l'année 2021 conformément aux dispositions législatives en vigueur,

Adopté par 29 voix
4 abstentions (M. Lafitte, Mme Debarbieux, Mme Dupuy-Althabegoity, M. Etcheverry-Ainchart)

- fixe les taux 2021 de fiscalité directe locale comme suit :

- Foncier bâti : 24,58 %

Adopté par 25 voix
4 contre (M. de Lara, Mme Lapix, Mme Tinaud-Nouvian, M. Charrier)
4 abstentions (M. Lafitte, Mme Debarbieux, Mme Dupuy-Althabegoity, M. Etcheverry-Ainchart)

- Foncier non bâti : 16,73 %

Adopté par 29 voix
4 abstentions (M. Lafitte, Mme Debarbieux, Mme Dupuy-Althabegoity, M. Etcheverry-Ainchart)

Commentaires

M. de Lara

Je voudrais donner une explication de vote. Le groupe Le Centre Luzien prend acte du gel du taux, pas de souci. Concernant le foncier bâti à 24,58, nous votons contre, et sur le foncier non bâti à 16,73 % nous votons pour.

Pas de problème donc lorsqu'il s'agit d'un taux municipal. Mais pour l'ajout du taux départemental qui est redescendu au niveau communal, en période de sobriété de dépenses que j'ai évoquée, il y a aussi la sobriété fiscale, donc nous sommes contre cette agrégation des deux taux.

M. Lafitte

Herri Berri s'abstient sur l'ensemble des taux. C'est votre choix politique. Lever l'impôt est une chose, et ensuite, politiquement, il faut analyser quoi en faire. Ce qui nous intéresse, une fois l'impôt perçu, c'est ce que vous faites de cet argent.

M. Etcheverry-Ainchart

J'ajouterai une chose sur ce qui vient d'être dit. La surtaxation des résidences secondaires n'a pas pour objet, ni pour valeur dans l'esprit, de servir de variable d'ajustement au budget général. Or, c'est exactement pour cette raison que vous allez l'augmenter. Cela ne nous empêchera pas de la voter puisqu'on la demande et qu'on a même été à l'origine de la modification législative qui l'a créée, mais par contre on est résolument contre l'usage que vous en faites, que ce soit dit.

N° 6 - FINANCES

Budget principal 2021 : subventions aux associations et à divers organismes

Madame Loubet-Latour, conseillère municipale déléguée, expose :

Sur le budget principal 2021, le montant global des subventions et participations proposées au secteur associatif ou assimilé inscrit au budget primitif 2021 s'élève à 2 667 427,80 € répartis comme suit et détaillés dans l'annexe jointe :

Subventions : sports, santé	300 500,00 €
Subventions : culture, patrimoine et langue basque	305 323,00 €
Subventions : scolaires	2 144,80 €
Subventions : action sociale, famille et personnes âgées	1 387 791,00 €
Subventions : jeunesse et éducation	3 000,00 €
Subventions : commerce-artisanat, animations de la ville et économie	626 000,00 €
Subventions : développement durable	1 500,00 €
Subventions : urbanisme, habitat et stratégie urbaine	3 169,00 €
Subventions : administration générale	33 000,00 €
Subventions : mer et littoral	5 000,00 €
TOTAL	**2 667 427,80 €**

Il est proposé au conseil municipal :

- de voter les subventions 2021 proposées aux associations et organismes désignés en annexe,

- d'autoriser M. le Maire ou ses adjoints délégués à signer en tant que de besoin les conventions afférentes au versement de ces subventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Petite enfance, jeunesse et éducation»* du 10 mars 2021,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Culture, patrimoine et langue basque»* des 11 mars 2021 et 16 mars 2021,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Sports, santé, mer et littoral»* du 12 mars 2021,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Action sociale, famille, personnes âgées et lutte contre les discriminations»* du 18 mars 2021,

- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines»* du 18 mars 2021,

- vote les subventions 2021 proposées aux associations et organismes désignés en annexe,

- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer en tant que de besoin les conventions afférentes au versement de ces subventions.

Subventions «sports, santé»
Adopté à l'unanimité

Subventions «culture, patrimoine et langue basque»
Adopté à l'unanimité

Subventions «scolaires»
Adopté à l'unanimité

Subventions «action sociale, famille et personnes âgées»
Adopté à l'unanimité

Subventions «jeunesse et éducation»
Adopté à l'unanimité

Subventions «commerce-artisanat et animations de la ville»
Adopté par 29 voix
4 contre (M. Lafitte, Mme Debarbieux, Mme Dupuy-Althabegoity, M. Etcheverry-Ainchart)

Subventions «développement durable»
Adopté à l'unanimité

Subventions «urbanisme, habitat et stratégie urbaine»
Adopté à l'unanimité

Subventions «administration générale»
Adopté à l'unanimité

Subventions «mer et littoral»
Adopté à l'unanimité

Etant précisé que les conseillers suivants ne prennent pas part au vote pour les subventions des associations concernées :

- Pascale Fossecave pour l'association «Artha Surf Cluba»
- Thomas Ruspil pour l'association «Kaskarot Banda»

Commentaires

M. le Maire

Avant de laisser la parole à Mme Loubet-Latour, je voudrais vous préciser que vous avez un petit rectificatif qui a été déposé sur vos tables. Il ne s'agit pas des montants, il s'agit, pour certaines subventions spécifiques, des dénominations des manifestations.

M. Etcheverry-Ainchart

Une explication de vote et une remarque.

Nous allons voter ces subventions, nous nous abstenons sur celle concernant «Commerce-artisanat et animations de la ville».

Par contre, une remarque courte que nous tenons à faire : nous ne pouvons pas voter ces subventions sans vous signifier à quel point nous sommes déçus que vous ayez refusé d'en accorder une à l'association Elkartasuna Larrun. Pour ceux qui ne connaissent pas, c'est cette association qui vient en aide aux migrants qui traversent notre bassin de vie, souvent dans la plus grande détresse. L'association leur apporte soutien humain, matériels, abri, nourriture, dans des conditions très précaires. Ce refus de subvention survient à un moment pourtant puissamment symbolique. Hier soir, 300 tentes ont été dressées Place de la République à Paris pour attirer l'attention sur le drame que vivent ces populations. Mais, ici, on choisit ses migrants : d'un côté, ceux qui fuient le relatif – très relatif – inconfort des mesures sanitaires, riches du privilège de disposer d'un pied-à-terre luzien, à eux, on ouvre les bras; par contre, de l'autre, ceux qui fuient la misère, la guerre, parfois les persécutions, dans le dénuement souvent le plus total, à eux, on ne trouve pas quelques centaines d'euros par simple humanité.

Nous ne pouvons pas refuser de voter les aides que demandent légitimement les autres associations luziennes, mais nous trouvons désolant que vous ayez précisément mis celle-ci de côté.

Mme Morice

Je voudrais répondre à votre remarque. Il faut savoir qu'il existe un centre de migrants à Bayonne, l'association Pausa, que tout le monde connaît, qui est financée par l'Agglomération. Cette dernière met sur la table plus de 900.000 € par an pour la gestion de cette association. L'Agglomération, je vous rappelle, c'est nous : c'est Saint Jean de Luz, c'est Ciboure, c'est Hendaye, c'est Urrugne. Pourquoi doit-on venir subventionner en complément d'autres associations locales? Je ne vois pas l'intérêt puisque, déjà, l'Agglomération participe et que les migrants sont déjà pris en charge.

M. Etcheverry-Ainchart

Pausa est gérée par une association bayonnaise et reçoit effectivement une subvention de l'Agglomération. Mais Pausa est un centre d'accueil de migrants qui est complètement et hermétiquement dissocié de tout le reste de la gestion de l'accueil des migrants, c'est-à-dire les gens qui migrent et qui passent par Saint Jean de Luz et qui, ici, ont besoin d'être nourris, parfois d'être logés pour une nuit, ou de prendre une douche, voire même pour certaines familles qui ne font pas que passer, qui restent quelques temps, quelques semaines, quelques mois, et qui ont besoin d'être hébergées. Tout cela demande un soutien financier et logistique qui n'a absolument rien, mais alors rien à voir, avec tout ce qui se passe à Pausa.

Donc, non seulement, cela ne relève pas de l'Agglomération mais, en plus, toutes ces associations sont, juridiquement, indépendantes les unes des autres. C'est-à-dire que Elkartasuna Larrun est fédérée par le collectif Etorkinekin mais n'a aucun lien juridique, logistique avec l'association bayonnaise Diakite qui gère Pausa. Ici, sur tout le sud Labourd, tout ce qui est passage, accueil temporaire, etc, n'est géré que par une association locale qui s'appelle Elkartasuna Larrun et qui n'a pas d'autres subventions que celles que veulent bien leur donner les collectivités du territoire, du bassin de vie. Elle a quelques subventions d'Urrugne, d'Hendaye, mais rien de Saint Jean de Luz alors que c'est ici que se situe la plupart du transit puisqu'on a la gare routière par laquelle les gens transitent, l'accueil se fait dans des locaux qui sont voisins de cette gare routière. Tous ces gens ont besoin de soutien financier. Et, de 2.000 € qui ont été demandés, à 0 € qui est donné, il y avait au moins un mi-chemin qui pouvait être fait pour que cette association soit, un minimum possible, soutenue à Saint Jean de Luz.

Mme Morice

Je voudrais juste faire un petit rectificatif. L'association de bénévoles Diakite a quitté Pausa depuis au déjà fin d'année dernière, et c'est un nouveau groupe de bénévoles qui continuent à s'investir pour accompagner les migrants. D'autre part, en 2019, un mécène a donné 250.000 € pour accompagner les jeunes migrants mineurs. Enfin, la collectivité s'investit et participe à la Cimade qui est une structure nationale, représentée localement à Bayonne, à Hendaye, et avec laquelle nous travaillons, en étroite relation. Donc, on ne peut pas donner l'argent à tout le monde, et j'en suis fort marrie, mais c'est ainsi. Entre la Cimade et Pausa, nous pensons que notre participation est largement suffisante. Mais vous pouvez toujours chercher des mécènes, comme cela s'est passé pour Pausa.

M. Etcheverry-Ainchart

Il y a énormément d'associations, qu'elles soient culturelles, sociales, sportives, qui bénéficient de soutiens de mécènes ou de l'Agglomération, et qui bénéficient également d'une contribution de la Ville, l'un n'empêche pas l'autre. On a 37 millions d'euros de budget, on ne peut pas trouver quelques centimes d'euros pour aider cette association qui a un but humanitaire? Sur toute la liste des associations qui sont aidées sur Saint Jean de Luz, vous allez me dire que toutes les autres ont un besoin supérieur à celle-là? Vous vous en trouvez «fort marrie» peut-être, moi je me trouve ébahi de cette réponse. Là, on est vraiment dans une situation de détresse humaine, on n'est pas sur des besoins d'actions spécifiques d'une association culturelle par exemple - qui sont des demandes parfaitement légitimes au demeurant. Que vous disiez qu'il n'y a pas besoin de les aider plus qu'elles ne sont aidées par l'Agglomération ou par des mécènes, je trouve cela franchement ahurissant sur le plan humain.

M. le Maire

Je pense que la décision a été prise en commission.

Mme Morice

Oui, tout à fait.

M. le Maire

Il y a un conseil d'administration du CCAS la semaine prochaine, on va repasser cette demande de subvention.

M. Etcheverry-Ainchart

Merci, voilà une très bonne nouvelle.

M. Etcheverry

Juste une remarque, je ne voudrais pas relancer un débat mais je trouve très dangereux, M. Etcheverry-Ainchart, de mettre en parallèle la situation des migrants avec les personnes qui viennent en vacances ou en résidence secondaire à Saint Jean de Luz. Je trouve que c'est un parallèle un peu dangereux et qu'il faut faire attention. Les gens qui viennent à Saint Jean de Luz participent également à l'économie et beaucoup, ici, sont bien placés pour le savoir puisqu'ils en accueillent eux-mêmes chez eux.

M. Etcheverry-Ainchart

Pourquoi c'est dangereux de faire le parallèle entre des migrants et des gens qui ont une résidence secondaire ?

M. Etcheverry

Je ne veux pas relancer le débat, je fais juste une petite remarque.

M. Etcheverry-Ainchart

Vous faites une remarque en me disant que c'est dangereux, vous vous attendez forcément à une question par laquelle j'aimerais savoir pourquoi c'est dangereux.

Il est évident qu'il y a des migrations de tous types qui concernent Saint Jean de Luz, certaines sont des migrations heureuses, apaisées, sereines, qui apportent au territoire – ou pas, c'est une manière de considérer la chose. Apportent-elles davantage en étant des occupations d'un mois en résidence secondaire plus qu'elles n'apporteraient si elles étaient occupées douze mois sur douze à titre de résidences principales? C'est un débat qu'on porte souvent ici.

Par contre, mettre en parallèle ces migrations récurrentes, parfaitement pacifiées et économiquement confortables, avec des migrations fondées sur de la détresse humaine, oui le parallèle est forcément à faire. On a un tapis rouge déroulé sur Saint Jean de Luz – et pas seulement sur Saint Jean de Luz, sur tout le littoral - pour toutes les migrations de villégiature, il est tout à fait légitime de les mettre en parallèle avec d'autres types de migrations douloureuses à vivre et qui mériteraient beaucoup plus de soutien financier. C'est pour cela que, lorsque M. le Maire prend l'engagement de le remettre en discussion au CCAS, il s'agit d'une réponse qui me satisfait pleinement. Je ne vois pas en quoi c'est dangereux de faire le parallèle.

N° 7 - FINANCES

Saint-Jean-de-Luz Animations et Commerces : budget primitif 2021

Monsieur Soreau, adjoint, expose :

Le budget primitif 2021 de Saint-Jean-de-Luz Animations et Commerces s'équilibre à la somme de 2.005.128,00 €.

Il se répartit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 949 428 €	1 949 428 €
INVESTISSEMENT	55 700 €	55 700 €
TOTAL	**2 005 128 €**	**2 005 128 €**

Ce budget primitif 2021 intègre donc les subventions communales suivantes :

- Subvention de fonctionnement 376.500 €
- Subvention Fêtes de la Saint-Jean 62.000 €
- Subvention Festival International du Film 35.000 €
- Subvention commerces 56.500 €
- Subvention exceptionnelle animations touristiques 30.000 €
- Subvention Noël 53.000 €
- Feu d'artifice 12.000 €

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le budget primitif 2021 de Saint-Jean-de-Luz Animations et Commerces présenté en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable du comité de direction de «Saint Jean de Luz Animations et Commerces» en date du 22 février 2021,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Finances, Administration générale, Ressources humaines»* du 18 mars 2021,

- approuve le budget primitif 2021 de Saint-Jean-de-Luz Animations et Commerces présenté en annexe.

Adopté par 29 voix
4 abstentions (M. Lafitte, Mme Debarbieux, Mme Dupuy-Althabegoity, M. Etcheverry-Ainchart)

Commentaires

M. Soreau

Une petite présentation des animations qui ont été discutées en comité directeur.

Concernant la numérisation du commerce, M. Charrier, je suis un peu surpris de votre remarque de tout à l'heure puisque vous étiez présent au dernier comité directeur, certes en visio. Il me semble que j'avais indiqué – on vérifiera - que nous avions monté et déposé un dossier pour bénéficier d'un plan de numérisation de l'offre commerciale, avec une possibilité de financement de l'Etat. Je suis étonné que vous ne l'ayez pas entendu, je vérifierai dans le compte-rendu qu'on a bien évoqué cette demande.

L'amélioration et le renforcement de l'animation existante est, certes, à destination des gens qui viennent de l'extérieur, mais également pour les luziens qui sont très contents des animations. Ces dernières permettent de favoriser l'attractivité touristique et de faire venir des gens dans les campings, ou dans les maisons d'hôte, ou dans les hôtels.

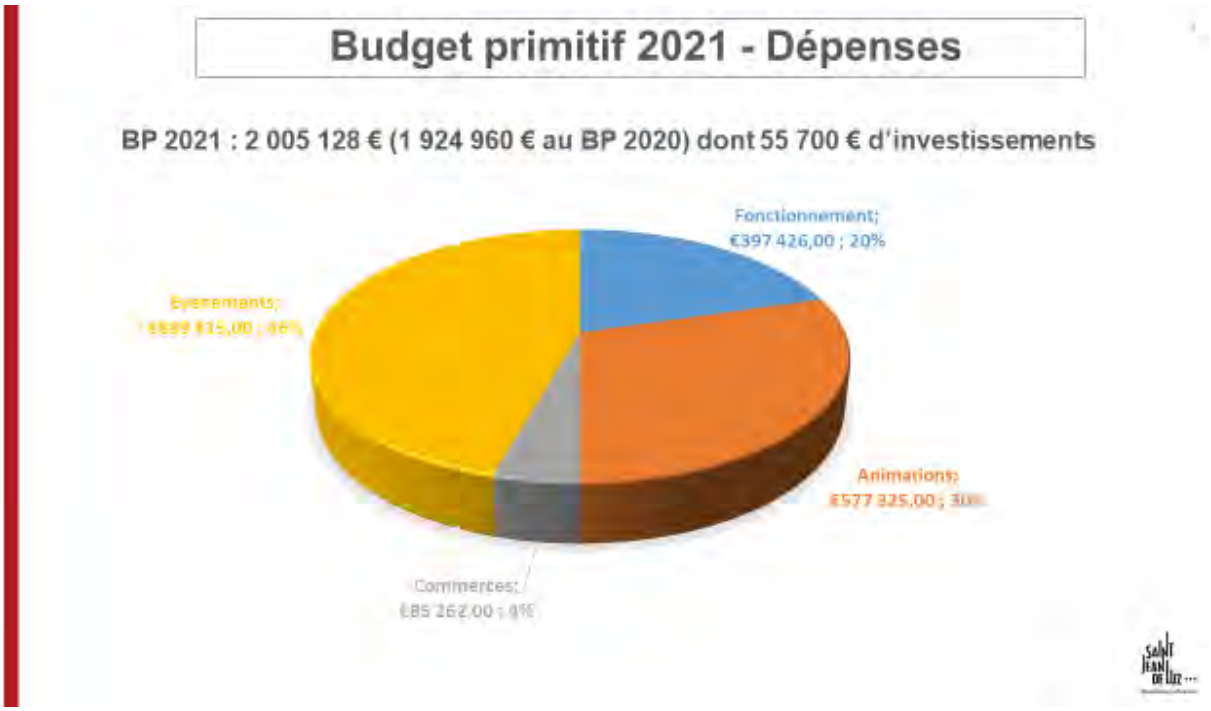

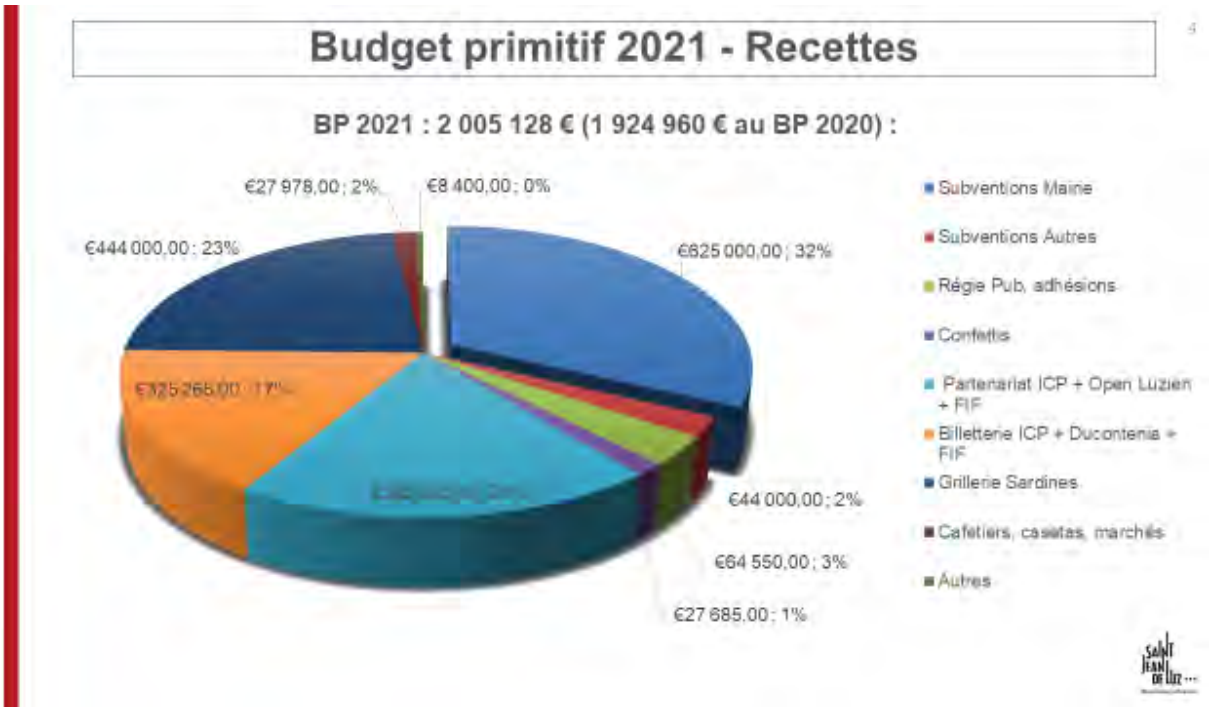

M. Charrier

Je voudrais vous soumettre une interrogation. Je ne trouve pas les mêmes montants de subventions dans la note de synthèse et dans la section d'exploitation.

M. Soreau

Effectivement, il y a un petit décalage qui sera voté au prochain comité directeur, il y a une petite erreur.

M. Charrier

Vous évoquez 376.500 €, en fait c'est 406.500 € pour les subventions d'exploitation. Idem pour le commerce, il y a deux ou trois lignes qui ne correspondent pas.

M. Soreau

On va revoter au comité directeur, il y a une erreur dans les attributions.

M. Charrier

Les subventions sont bien celles qui sont dans la note de synthèse?

M. Soreau

Oui.

M. Charrier

Du coup, cela ne colle pas trop justement avec votre volonté de renforcer l'accompagnement sur tout ce qui est mise en œuvre de la politique économique et le renforcement du commerce local. Il y avait une subvention prévue de 109.000 € pour le commerce, on la divise par deux. Concernant le Festival International du Film, vous aviez prévu une subvention de 79.000 €, et en fait on passe à 35.000 €, c'est un peu dommageable quand même après une année de grande souffrance pour le cinéma.

M. Soreau

Cela a toujours été une subvention de 35.000 € pour le Festival. Il y a d'autres subventions également, notamment du Conseil Départemental.

M. Charrier

Non, en page 12 du budget «section d'exploitation» de Saint Jean de Luz Animations et Commerces, est écrit «subvention Festival du Film = 79.000 €». C'est ce qu'on avait vu lors du dernier comité directeur, on trouvait cela intéressant, mais du coup je suis assez perplexe de voir que ces subventions ont été sabrées.

M. Soreau

Je n'ai pas les éléments sous les yeux mais, je vous répète, cette ventilation sera corrigée au prochain comité directeur, il n'y a pas de baisse de subvention.

M. le Maire

Pour le Festival du Film, il y a la subvention de la Ville, il y a la Fondation ASUS, il y a le Conseil Départemental, la Région, le Centre National du Cinéma. Donc, c'est peut-être le total global que vous avez lu?

M. Soreau

Et la subvention de la Ville a toujours été de 35.000 €.

M. Charrier

D’accord, merci pour vos explications.

Mme Dupuy-Althabegoity

Nous allons nous abstenir sur cette délibération. Notre position n’est pas de remettre en cause le travail de la structure Saint Jean de Luz Animations et Commerces qui a dû s’adapter face à la crise que nous traversons, il y a eu beaucoup d’événements annulés. Elle a également dû lancer tout un développement sur le numérique. Notre vote s’explique par une opposition générale sur les orientations de la structure.

Nous voulons aussi dire que nous allons être vigilants sur l’évolution du montant de la subvention. Elle est passée en quatre ans de 495.000 € à 625.000 €, ce qui fait tout de même une augmentation de 26 %.

M. Soreau

C’est votre position, je ne vois pas ce que vous voulez dire exactement.

Mme Dupuy-Althabegoity

Je ne remets pas en cause la subvention mais je dis qu’il y a quand même une augmentation régulière de son montant, et on se demande jusqu’où elle va aller. On arrive quasiment à un ordre grandeur équivalent à la subvention qui incluait le tourisme à l’époque. On était à 695.000 € et là, si on ajoute tout, on est à 625.000 €.

M. Soreau

Je rappelle que c’est une structure qui s’autofinance à 70 %.

Mme Dupuy-Althabegoity

Oui mais je parle de la subvention de la Commune.

M. de Lara

On n’a pas de souci avec le budget qui est proposé, on va le voter. Il y a quand même un petit regret, et désolé de prendre un peu le contre-pied. Je pense qu’on devrait améliorer, ou augmenter, ou renforcer le soutien que l’on apporte à cette structure, et ne pas s’excuser de dire qu’elle est effectivement à 70 % d’autofinancement, ce qui veut dire que la Ville s’excuse d’amener à peu près 30 %. Non, c’est de l’action économique.

Par contre, si Le Centre Luzien prend l’engagement de voter des subventions renforcées sur cette structure, j’aimerais également que les commerçants – parce qu’ils y trouveraient un véritable intérêt – puissent venir aussi en complément ce que l’on apporte, ce qui serait un gage de crédibilité de la structure. On a su mobiliser des partenaires autour des rencontres de Cesta Punta, autour du Festival du Film, et je crois que, sur l’animation de la ville, on doit être encore plus offensif. Donc, vous nous aurez à vos côtés pour voter des subventions renforcées.

M. Lafitte

Je voudrais rebondir sur ce que vient de dire M. de Lara. Il ne faudrait pas que l'ensemble des partenaires qui participent à l'activité touristique attendent, non pas tout de la Ville, mais trop de la Ville. Nous vous l'avons dit, nous ne sommes pas contre le fait de verser ces subventions, leur montant nous interpelle, mais pas uniquement leur montant, nous interpelle aussi le fait que ce soit la Ville qui abonde à hauteur de 30 %, d'autres partenaires pourraient aussi s'investir davantage - je fais également allusion aux commerçants – afin de soulager l'effort de la Ville. Pour ce qui concerne la politique touristique, nous aurions évidemment d'autres axes à développer.

M. le Maire

C'est un travail mené par M. Soreau et Mme de Torregrosa. Il faut dire qu'aujourd'hui, aller «taper les commerçants», ce n'est peut-être pas la meilleure période.

M. Lafitte

Ce n'est pas «taper les commerçants», c'est les faire participer et qu'ils s'investissent. C'est un débat que nous avons depuis deux ou trois ans, pas plus, que ce soit bien clair.

_____

N° 8 - RESSOURCES HUMAINES

Approbation du tableau des effectifs du personnel communal au 1er mai 2021

Madame Ithurria, adjointe, expose :

Il appartient au conseil municipal d'approuver chaque année le tableau des effectifs du personnel territorial de la Commune.

Il est rappelé que celui-ci est susceptible de modifications durant l'année, compte tenu de l'attente des résultats des dossiers retenus à la promotion interne par la Commission Administrative Paritaire du Centre Départemental de Gestion des Pyrénées Atlantiques, des résultats de concours, des avancements de grades et des besoins des services.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le tableau des effectifs du personnel territorial au 1er mai 2021 présenté en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable du comité technique paritaire du 16 février 2021,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Finances, Administration générale, Ressources humaines»* du 18 mars 2021,

- approuve le tableau des effectifs du personnel territorial au 1er mai 2021 présenté en annexe.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

Mme Ithurria

Vous avez pu voir en annexe le tableau des effectifs au 1er mai 2021, délibération que l'on vote chaque année.

Nous avons 259 fonctionnaires dont 3 agents en détachement sur des emplois fonctionnels, 12 agents à temps partiel, 7 agents à temps non complet.

Concernant les contractuels, il y a 18 contrats en emploi permanent, 6 contractuels à temps complet, 12 contractuels à temps non complet. Nous avons également 21 contractuels sur emploi non permanent qui sont à la fois des contrats de droit public et des contrats de droit privé.

Nous comptons 9 agents en disponibilité, 3 sont des disponibilités de droit et 6 sont de convenance personnelle.

Concernant les effectifs du budget du camping, nous avons 1 fonctionnaire à temps complet, 2 contractuels à temps complet sur emploi non permanent.

Pour le jardin botanique, il y a 3 jardiniers à temps complet.

Mme Dupuy-Althabegoity

Depuis la loi de 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les collectivités territoriales doivent mettre en œuvre des actions visant notamment l'égalité professionnelle, la mixité des métiers, l'égalité des traitements entre les femmes et les hommes.

Pour l'égalité des traitements, nous n'avons pas accès – malheureusement, nous le regrettons – à un comparatif des salaires, mais sur la mixité et la répartition des effectifs par sexe, c'est 36 % de femmes et 64 % d'hommes.

Je voulais savoir quelles sont les actions menées pour corriger ce déséquilibre?

Mme Ithurria

Ce sont des statistiques qui sont passées en comité technique paritaire et en CHSCT. Nous n'avons pas d'actions pour qu'il y ait plus d'hommes ou plus de femmes, lorsqu'on recrute, on ne cible pas, on recrute un homme ou une femme.

Mme Dupuy-Althabegoity

Vous n'avez aucune action sur la mixité? Cela ne vous intéresse pas?

Mme Ithurria

Mais bien sûr que cela nous intéresse. On en parle en CTP, il y a des actions réalisées, on les mène avec le Centre de Gestion.

Mme Dupuy-Althabegoity

Quelles actions par exemple?

Mme Ithurria

Ne serait-ce que dans le recrutement, on s'oblige à ne pas demander un homme ou une femme, ou à cibler des métiers «féminins» ou «masculins». Je me souviens de Mme Debarbieux qui nous avait fait remarquer, sur un fascicule pour le pôle petite enfance, des noms habituellement féminins à marquer en masculin, après c'est le débat de l'offre et de l'emploi et de celui qui répond.

Mais c'est vraiment dans les habitudes de la collectivité de faire attention à tout.

Et c'est également les mêmes rémunérations pour les hommes et pour les femmes. On répond à des questionnaires au niveau du Centre de Gestion, et on n'a pas de problème, ni de demande particulière pour engager des actions spécifiques au niveau de la collectivité. Mais on peut effectivement le mettre à l'ordre du jour d'un prochain CTP, pourquoi pas.

Mme Dupuy-Althabegoity

Les chiffres sont assez révélateurs tout de même.

M. le Maire

Mais ce chiffre augmente.

Mme Dupuy-Althabegoity

On va dire que la marée est lente.

_____

N° 9 – RESSOURCES HUMAINES

Fixation des tarifs d'intervention du personnel communal pour l'année 2021

Madame Ithurria, adjointe, expose :

Chaque année, le conseil municipal arrête les tarifs des interventions du personnel communal, qui peut être amené à agir pour le compte des particuliers et des associations. Ces tarifs sont principalement appliqués dans le cadre des recours exercés par la ville auprès des compagnies d'assurance.

Au titre de l'année 2021, il est proposé de retenir les montants suivants :

- 27,60 € de l'heure pour les jours ouvrables *(27,46 € en 2020)*
- 54,91 € de l'heure pour les jours fériés et dimanches *(54,64 € en 2020)*

ce qui représente une augmentation de 0,5 % par rapport aux tarifs de 2020.

Il est proposé au conseil municipal :

- de fixer les tarifs d'intervention du personnel communal pour l'année 2021 aux montants précités.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Finances, Administration générale, Ressources humaines»* du 18 mars 2021,

- fixe les tarifs d'intervention du personnel communal pour l'année 2021 aux montants précités.

Adopté à l'unanimité

_____

N° 10 - RESSOURCES HUMAINES

Mission d'études de mesures compensatoires : autorisation de signature d'une convention de mise à disposition d'un agent communal auprès du syndicat mixte Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique

Madame Ithurria, adjointe, expose :

Le syndicat mixte Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique effectue dans le cadre de ses missions des inventaires botaniques. Considérant l'expertise et la connaissance scientifique du Jardin botanique littoral de Saint Jean de Luz, le syndicat mixte Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique souhaite confier à ce dernier les missions de chargé d'études botanistes.

L'agent du Jardin botanique effectuera ses missions auprès du syndicat sur un temps de travail de 17 heures 30 hebdomadaires et pour une durée de six mois, renouvelable après accord écrit de la collectivité. Le montant de la rémunération et des charges sociales sera remboursé par le syndicat mixte au prorata de la quotité de travail correspondant à la mise à disposition. Ce montant sera calculé sur la base des rémunérations réelles de l'agent mis à disposition soit à ce jour un montant de 9.650 €.

Les conditions et modalités de cette mise à disposition sont détaillées dans la convention ci-jointe applicable à compter du 12 avril 2021.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la mise à disposition d'un agent communal auprès du Syndicat mixte Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique pour la mise en œuvre d'une mission de mesures compensatoires, aux conditions détaillées ci-dessus,

- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué, à signer la convention correspondante ainsi que tous les actes afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Finances, Administration générale, Ressources humaines»* du 18 mars 2021,

- approuve la mise à disposition d'un agent communal auprès du Syndicat mixte Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique pour la mise en œuvre d'une mission de mesures compensatoires, aux conditions détaillées ci-dessus,

- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué, à signer la convention correspondante ainsi que tous les actes afférents.

Adopté à l'unanimité

_____

N° 11 – ADMINISTRATION GENERALE

Casino de Saint-Jean-de-Luz : avenant de prolongation à la délégation de service public et autres dispositions

Monsieur Soreau, adjoint, expose :

Une convention de délégation de service public (DSP) a été conclue entre la Commune de Saint-Jean-de-Luz et la société Casino de Saint-Jean-de-Luz le 1er novembre 2006 pour une durée de 15 ans, avec un terme au 31 octobre 2021.

Le renouvellement de la concession nécessite un délai de réflexion afin de définir le futur projet, notamment en termes d'investissement à intégrer dans le futur périmètre contractuel.

Conformément à l'article L. 3135-1 du Code de la commande publique, la Commune de Saint-Jean-de-Luz propose de prolonger le contrat actuel de DSP pour une durée de 12 mois, soit jusqu'au 31 octobre 2022.

Par ailleurs, la crise sanitaire relative à l'épidémie de Covid-19 que connait la France depuis le début de l'année 2020 entraine des fermetures successives de l'établissement sur décision de l'Etat, mettant en difficulté cette exploitation. La Commune de Saint-Jean-de-Luz propose donc, dans le cadre de cet avenant, d'abaisser exceptionnellement le niveau des contributions dues au titre du développement artistique et touristique de la Commune pour les années 2020 (- 10.000 €) et 2021 (- 30.000 €) compte tenu de ce contexte.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) ainsi que la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) ont été consultées et ont toutes les deux émis un avis favorable en date du 18 mars 2021.

Ces modifications, inférieures à 10 %, sont conformes aux dispositions de l'article R 3135-8 du code de la commande publique.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la prolongation de la délégation de service public du Casino de Saint-Jean-de-Luz aux conditions exposées ci-dessus,

- d'approuver les mesures exceptionnelles relatives au niveau des contributions dues au titre du développement artistique et touristique pour les années 2020 et 2021,

- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer l'avenant n° 1 correspondant joint en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Finances, Administration générale, Ressources humaines»* du 18 mars 2021,

- vu l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux en date du 18 mars 2021,

- vu l'avis favorable de la commission de délégation de service public en date du 18 mars 2021,

- approuve la prolongation de la délégation de service public du Casino de Saint-Jean-de-Luz aux conditions exposées ci-dessus,

- approuve les mesures exceptionnelles relatives au niveau des contributions dues au titre du développement artistique et touristique pour les années 2020 et 2021,

- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer l'avenant n° 1 correspondant joint en annexe.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. Charrier

Comme nous l'avons évoqué en commission consultative et DSP, nous allons voter cette délibération. Nous comprenons que ce renouvellement puisse nécessiter un délai de réflexion. En revanche, vous évoquez des investissements à intégrer dans le futur périmètre contractuel. Concernant le casino, c'est bien une DSP au sens strict, ce qui signifie que le délégataire prend en charge les investissements? Quels sont ces investissements précisément, de quel ordre?

M. le Maire

Ils sont aujourd'hui en cours de définition, c'est ce que nous allons inclure dans notre cahier des charges.

M. Charrier

Mais c'est lui qui les fait ces investissements?

M. le Maire

Oui, bien sûr. On peut lui demander certains investissements supplémentaires dans le bâtiment, c'est ce qu'on va travailler avec le bureau d'études qui va nous accompagner. Mais, bien entendu, c'est lui qui les prend en charge.

M. Charrier

Cela tombe bien que vous évoquiez cet accompagnement parce qu'on en avait parlé en septembre 2020 lorsqu'on avait lu le rapport du délégataire, vous aviez indiqué que cette DSP arrivait à son terme le 31 octobre 2021, vous aviez également indiqué que vous aviez prévu de vous faire accompagner en AMO dans le cadre de cette DSP. C'est vrai qu'on a l'impression que cela traîne un peu, évidemment vous me répondrez «crise sanitaire», mais il faut penser également qu'au-delà du simple renouvellement du délégataire, il y a aussi les emplois – 40 emplois je crois.

M. Soreau

32 contrats exactement.

M. Charrier

Dans le dernier rapport du délégataire, il était indiqué 39 ou 40.

M. Soreau

Oui, 32 en CDI et 7 en équivalent.

M. Charrier

D'accord, 32, je n'avais pas les éléments à jour. Donc, c'est surtout à eux qu'on n'offre pas une grande visibilité puisqu'on leur dit : vous êtes en chômage partiel, vous avez un an de reconduction de contrat, et ensuite on ne sait pas trop ce qui va se passer. C'est vrai que, pour nous, c'est une décision quelque peu tardive et un peu improvisée, en dernière minute, surtout pour eux.

M. Soreau

Pour moi, ce n'est pas improvisé puisqu'il y a un travail avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage. Mais il est vrai qu'on a pris du retard avec la crise sanitaire entre autres.

M. Charrier

C'est une DSP de 15 ans tout de même.

N° 12 – ADMINISTRATION GENERALE

Contrat de concession de plage naturelle Etat/Commune : demande de prolongation de la durée du contrat auprès de l'Etat

Monsieur Badiola, adjoint, expose :

Par arrêté n° 2009-91-16 du 1er avril 2009, le Préfet des Pyrénées-Atlantiques a approuvé la convention de concession à la Commune des plages naturelles suivantes : Grande plage, Flots bleus, Erromardie, Lafitenia, Mayarco et Senix.

Par délibération du 11 décembre 2020, la Commune de Saint-Jean-de-Luz a sollicité auprès des services de l'Etat, dans le cadre de l'exercice du droit de priorité, le renouvellement du contrat de concession de plage naturelle qui prendra fin au 31 mars 2021.

Le projet d'aménagement souhaité par la Commune pour la plage naturelle implique un temps de réflexion et d'études, puis de formalisation de procédures administratives conformément à la réglementation relative aux concessions de plage et à l'usage du domaine public maritime. La Commune a également été impactée par les circonstances exceptionnelles liées à l'épidémie de Covid-19 pour définir les nouvelles orientations des sous-traités d'exploitation et organiser les études environnementales nécessaires (cf loi d'urgence et ordonnance du 23 mars 2020).

Eu égard au temps nécessaire pour la constitution de ce dossier et considérant la nécessité d'offrir un service public balnéaire de qualité aux usagers de la plage présents en nombre important chaque année du printemps à l'automne, il est proposé de solliciter auprès de l'Etat la prolongation de la concession de plage actuelle pour une durée d'un an, fondée sur le contexte de la crise sanitaire permettant la prolongation des contrats et délégation de service public.

Il est proposé au conseil municipal :

- de solliciter auprès de l'Etat la prolongation de la concession de plage actuelle pour une durée d'un an, afin de préparer au mieux la mise en œuvre d'un nouveau projet d'aménagement respectueux de la réglementation relative à l'occupation des plages naturelles et d'une qualité de services,

- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la procédure.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Finances, Administration générale, Ressources humaines»* du 18 mars 2021,

- sollicite auprès de l'Etat la prolongation de la concession de plage actuelle pour une durée d'un an, afin de préparer au mieux la mise en œuvre d'un nouveau projet d'aménagement respectueux de la réglementation relative à l'occupation des plages naturelles et d'une qualité de services,

- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la procédure.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. le Maire

Je précise que, maintenant, l'Etat nous demande une étude Natura 2000 et environnementale qui ne nous était pas réclamée auparavant.

Mme Tinaud-Nouvian

Puisque nous parlons de qualité et de plage, j'aimerais soulever un problème majeur qui est, je trouve, trop souvent absent des débats et de la presse locale, et qui intéresse tous les luziens, les vrais, les faux, les résidences principales, les résidences secondaires, bref tout le monde.

Pour reprendre une expression des défenseurs de l'environnement, je vous demanderais de combattre le serial killer des écosystèmes. Pour ne pas perdre de temps, je vous juste vous donner quelques chiffres chocs à retenir :

- 1 mégot pollue jusqu'à 500 litres d'eau,
- il faut 12 ans pour dégrader 1 mégot parce que le filtre est composé en grande partie d'acétate de cellulose qui est le principal polluant des océans puisqu'il s'agit de petites particules en plastique,
- sur 135 millions de mégots jetés sur le sol, 40 % échoue dans les océans.

En effet, pour stopper les tonnes de mégots qui envahissent les plages, il serait urgent de s'inscrire dans la démarche «plages sans tabac», comme cela avait été effectué à Biarritz en 2015. Effectivement, Biarritz peut se glorifier d'avoir été la première municipalité basque en Aquitaine à décrocher ce label. Anglet l'a fait, plus timidement, en faisant de la prévention. Et nous, qu'avons-nous fait à Saint Jean de Luz? On a fait de la sensibilisation en installant, sur les avaloirs des bouches d'égout, des messages indiquant la proximité de l'océan. C'est une bonne chose, bien sûr, mais il faut aller plus loin et bien plus vite pour la qualité de service de nos plages.

En combattant ce fléau qui est le mégot de cigarette, finalement, on atteint deux objectifs, et pas des moindres : d'une part, il s'agit de santé publique, et d'autre part du respect de l'environnement qui compose la faune, la flore et l'océan.

Nous savons tous qu'il n'est pas dans l'air du temps d'interdire car il est trop souvent interdit d'interdire. Mais si, aujourd'hui, tout le monde se revendique très haut d'être écolo – c'est un mot magique, très galvaudé mais très tendance - nous sommes tous des vrais défenseurs de la nature, des vrais Don Quichotte de l'environnement. Ceci étant, la seule chose concrète n'est pas d'en parler mais d'agir.

Cette initiative est une nécessité, pour ne pas dire une priorité absolue, qui ne dépendra en fait que de la volonté municipale de prendre une décision ferme, voire un arrêté.

M. le Maire, lors de votre discours d'investiture, que j'avais écouté avec beaucoup d'attention, j'ai retenu une chose importante que vous aviez dite, vous aviez repris une citation de Saint Exupéry : *«pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible»*. Ma question est la suivante : pouvez-vous rendre possible le label «plages sans tabac» pour Saint Jean de Luz?

M. le Maire

On est train d'y travailler pour la Grande plage, c'est en réflexion.

Mme Tinaud-Nouvian

Cela fait 50 ans qu'on y réfléchit, on va tous avoir mal à la tête à force de réfléchir.

M. le Maire

Je suis désolé, il y a 50 ans, je ne réfléchissais pas à cela, j'avais autre chose à penser.

Mme Tinaud-Nouvian

Vous n'étiez pas né certainement.

M. le Maire

Oui, quand même. Merci, vous me rajeunissez, cela me fait plaisir.

M. le Maire

M. Badiola et M. Colas travaillent actuellement sur ce sujet avec Mme Duhart.

M. Colas

Je voudrais juste rappeler que nous avons déjà fait une expérience de «plages sans tabac», je crois au niveau de la partie Nord de la Digue aux chevaux et de la plage de Sainte Barbe. C'est très compliqué d'interdire aux gens de fumer, nous avons mis en œuvre sur la Grande plage une campagne d'affichage «Une plage sans mégots» afin d'inciter les gens, on a commencé par cela, vous avez dû voir les panneaux. C'est un début, on verra ensuite comment on peut aller un peu plus loin, au même titre que tous les autres déchets qui sont sur la plage, apportés par l'être humain ou par la mer. Mais c'est quelque chose auquel, à titre personnel, je suis attaché, et je pense que c'est partagé par l'ensemble de mes collègues ici.

Mme Tinaud-Nouvian

Je suis d'accord mais je vous demande un vrai label, pas une sensibilisation. Vous savez très bien que les sensibilisations ne vont pas très loin.

M. Lafitte

C'est surtout l'éducation qui est importante. En tant qu'ancien enseignant, je peux vous dire que c'est quelque chose d'assez marqué dans les programmes, on explique aux enfants toute cette dimension-là. Cela part effectivement de l'école, si c'est relayé ensuite par des instructions de la mairie, c'est une dynamique très positive qui se met en place. Mais on part de l'éducation à la base.

M. Badiola

On a choisi dans un premier temps de sensibiliser effectivement, comme disant M. Colas, on a mis des panneaux partout «plages sans mégot». Il est compliqué d'interdire : si on interdit, on contrôle; si on contrôle, il faut du personnel pour verbaliser.

On a également mis à disposition dans tous les postes de secours des cendriers pour les gens qui continuent de fumer. Encore une fois, on veut sensibiliser. Si, vraiment, un jour on devait arriver à autre chose, on le ferait, pour l'instant on sensibilise, on verra bien ce qu'il en est. C'est compliqué d'interdire.

Mme Tinaud-Nouvian

Ils le font bien à Biarritz et ils y arrivent.

M. Badiola

C'est bien d'afficher qu'on interdit. Après, il faut le contrôle qui suit. Contrôlent-ils à Biarritz? Y-a-t-il des verbalisations? Je ne sais pas.

Mme Tinaud-Nouvian

Oui, il y a des verbalisations à Biarritz.

M. Badiola

Oui mais combien? Sur le nombre de personnes qui fument à Biarritz, y-a-t-il suffisamment de CRS, de policiers ou de gens assermentés pour contrôler?

Mme Tinaud-Nouvian

Je vais peut-être vous apprendre quelque chose : il y a 70 % des personnes interrogées, même des fumeurs – je n'ai rien contre les fumeurs – qui sont favorables. On a bien interdit dans les avions, dans les hôpitaux, dans les écoles. A un moment, il faut taper du poing et dire «on interdit», on a du courage pour le faire.

M. Badiola

Ce n'est pas une question de courage, c'est une question de valeur. On peut tout interdire dans cette société, mais on n'est pas favorable à tout interdire. Pour l'instant, on essaye de sensibiliser, c'est une étape, on verra bien. On met les panneaux adéquats sur les plages et on met à disposition des cendriers. On verra ensuite s'il y a lieu d'interdire mais, encore une fois, interdire implique de contrôler et de verbaliser, ce sont trois étapes. Dire qu'on interdit sans verbaliser, cela ne sert à rien.

_____

N° 13 – ADMINISTRATION GENERALE

Exploitation de la grande plage : prolongation des contrats de délégation de service public pour l'année 2021

Monsieur Soreau, adjoint, expose :

Par application des dispositions des articles L2124-8, R2124-13 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), l'équipement, l'entretien et l'exploitation des plages naturelles de Saint-Jean-de-Luz ont fait l'objet d'une convention de concession avec l'État par arrêté préfectoral n°2009-91-16 du 1er avril 2009. Cet arrêté arrive à son terme le 31 mars 2021).

Par délibération du 11 décembre 2020, la Commune a sollicité auprès des services de l'Etat, dans le cadre de l'exercice du droit de priorité, le renouvellement du contrat de concession de plage naturelle mais, au vu des délais inhérents à la procédure, la commune sollicite une demande d'avenant de prolongation (cf délibération n°12). En effet, le contexte sanitaire de l'année 2020 (cf LOI n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19) n'a pas permis la réalisation des études nécessaires préalables exigées pour la constitution d'un tel dossier.

Aussi, afin d'assurer la continuité de ces services et développer des activités concourant à l'animation générale de la Grande Plage aujourd'hui en place, il convient de prévoir une période transitoire durant l'année 2021. L'article L 2122-1-2 du CGPPP permet la prolongation des autorisations issues des conventions d'exploitation dans l'attente de nouvelles procédures d'attribution avec les exploitants « sortants ».

Dans ce contexte, la commune souhaite confier à un ou plusieurs exploitants, par des conventions d'exploitation, tout ou partie des activités ainsi que la perception des recettes correspondantes.

Cette prolongation serait consentie pour la seule année 2021 en application des dispositions des dispositions du CGPPP et des **articles L 3135-1, R 3135-5 et suivants du code de la commande publique.**

Il est proposé de renouveler pour l'année 2021 les prestataires déjà en place suite à la précédente procédure à savoir :

- Lots n° 1 et 2 : location de tentes et parasols - promenade Jacques Thibaud

- M. Nicolas Noailles - Loc'Plage avec une redevance fixe annuelle de 42 € par tente et une redevance variable de 2% du CA de 2021.

- Lots n° 3 et 4 : location de tentes et parasols – rue de la mer

- M. Dominique Urbistondoy avec une redevance fixe annuelle de 42 € par tente et 25€ par parasol fixe et une redevance variable de 2% du CA de 2021.

- Lot n° 5 : location d'engins nautiques (dont stand up paddle)- digue aux chevaux

- M. Alain Lagrace – Sportsmer avec une redevance annuelle de 4 000 € et une redevance variable de 2% du CA de 2021.

- Lot n° 6 : location d'engins nautiques non motorisés entre la rue Mazarin et la digue

- M. Philippe Veyre – SARL Line up avec une redevance annuelle de 3 500 € et une redevance variable de 2% du CA de 2021.

- Lot n° 7 : club de plage – carré rue Garat

- Mme Emilie Juzian – SARL Neptune avec une redevance annuelle de 3 000 € et une redevance variable de 2% du CA de 2021.

- Lot n° 8 : club de plage – carré n°50 promenade Jacques Thibaud

- M. Cyril Escoula – Club les 3 couronnes avec une redevance annuelle 3 000 € et une redevance variable de 2% du CA de 2021.

- Lot n° 9 : club de plage – carré rue de la Mer

- M Henri Chambon – Luz Grand Hôtel - avec une redevance annuelle 5 000 € et une redevance variable de 2% du CA de 2021.

- Lot n° 10 : club de plage – carré antenne d'animation

- M. Christophe Grunenwald – Club les Dauphins avec une redevance annuelle de 4 000€ et une redevance variable de 2% du CA de 2021.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux et la Commission de délégation de service public réunies le 18 mars 2021 ont émis un avis favorable au projet d'avenant de prolongation.

Il est proposé de conclure un avenant de prolongation pour la seule année 2021 avec les prestataires sortants déjà en place, sans autres modifications de la convention initiale de délégation de service public.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser, après accord de l'Etat, la prolongation des sous contrat d'exploitations pour la seule année 2021 pour les 10 lots aux titulaires en place et aux conditions exposées ci-dessus, par avenant (annexe 10),

- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer lesdits contrats, ainsi que tous les actes afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux en date du 18 mars 2021,

- vu l'avis favorable de la commission de délégation de service public en date du 18 mars 2021,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Finances, Administration générale, Ressources humaines»* du 18 mars 2021,

- autorise, après accord de l'Etat, la prolongation des sous contrat d'exploitations pour la seule année 2021 pour les 10 lots aux titulaires en place et aux conditions exposées ci-dessus, par avenant présenté en annexe,

- autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer lesdits contrats, ainsi que tous les actes afférents.

Adopté à l'unanimité

_____

N° 14 – ADMINISTRATION GENERALE

Parkings de dissuasion aux entrées Nord et Sud de la ville : autorisation de signature d'un avenant n° 1 à la convention de partenariat avec le Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour et la Communauté d'Agglomération Pays Basque

M. le Maire expose :

La Commune de Saint-Jean-de-Luz, le Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour (SMPBA) et la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) ont signé une convention de partenariat relative au lancement d'une étude de maitrise d'œuvre sur le déploiement de parcs relais au niveau des principales entrées de la ville afin de valoriser le report modal de la voiture vers les transports collectifs et le covoiturage, et apaiser la circulation dans le centre urbain.

Les deux projets de parc relais se situent:

- A l'entrée Nord : sur la RD 810 à l'entrée Nord de la ville, zone d'activités de Layats, d'une capacité d'environ 200 places de stationnement;

- A l'entrée Sud : sur la RD 918 (route d'Ascain), à l'entrée Sud de la ville, sur les parcelles communales situées au Sud de la piscine municipale, d'une capacité d'environ 200 places de stationnement.

Le SMPBA, autorité organisatrice de la mobilité durable œuvrant à la mise en place de différentes mesures afin de valoriser la multimodalité et le report modal, est le maitre d'ouvrage compétent pour engager ces études de faisabilité et de maitrise d'œuvre.

La convention initiale entre les parties prévoyait une estimation du coût de l'étude de maitrise d'œuvre à 150 000€ HT, avec une participation répartie de la manière suivante : 20% à la charge de la Commune de Saint-Jean-de-Luz (30 000€HT), 40% à la charge de la CAPB (60 000€HT) et 40% à la charge du SMPBA (60 000€HT).

La consultation lancée par le Syndicat a permis de retenir un lauréat sur la base d'une offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 210 002,50€ HT soit 252 003,00€ TTC (tranche ferme et tranches optionnelles comprises).

Or, l'article 5 de la convention précise que *« dans le cas où le montant de l'étude de maitrise d'œuvre serait supérieur de 20% à l'estimatif évalué à 150 000€HT, un avenant à la présente convention serait nécessaire pour entériner la nouvelle participation de la Commune, du SMPBA et de la CAPB ».*

Les études ont affirmé la nécessité d'étendre le périmètre de l'analyse circulatoire et d'intégrer l'étude de faisabilité de voies bus et voies vélo sur la D810 : l'intégration de l'échangeur de St Jean de Luz Nord dans l'analyse circulatoire s'est imposée afin d'optimiser l'accessibilité au futur parking relais Nord et prendre en compte le système mobilité de cette entrée de ville dans son ensemble ; le montant de cette prestation complémentaire s'élève à 5 400€ HT.

Enfin, à la suite du retour des services de l'Etat concernant l'étude au cas par cas pour le P+R Nord (Layats), il s'avère que le projet n'est pas soumis à étude d'impact. La tranche optionnelle 2 ne sera donc pas affermie (montant de 7 910€ HT).

Le montant total du marché de maitrise d'œuvre s'élève donc à 207 492,50€ HT dont le financement est réparti entre le SMPBA, la CAPB et la Commune de Saint-Jean-de-Luz.

Il est nécessaire de formaliser un avenant à la convention initiale pour acter les nouvelles modalités financières de participation de chaque acteur :

	%	Participation
Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour	40%	82 997.00 €
Communauté d'Agglomération Pays Basque	40%	82 997.00 €
Commune de Saint-Jean-de-Luz	20%	41 498.50 €
TOTAL	**100%**	**207 492.50 €**

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention financière de maitrise d'œuvre pour la réalisation de deux pôles d'échanges multimodaux routiers, dont le projet est joint en annexe,

- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer l'avenant à la convention de financement de cette étude avec le Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour et la Communauté d'Agglomération Pays Basque, ainsi que tous les actes afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Finances, Administration générale, Ressources humaines»* du 18 mars 2021,

- approuve l'avenant n° 1 à la convention financière de maitrise d'œuvre pour la réalisation de deux pôles d'échanges multimodaux routiers, dont le projet est joint en annexe,

- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer l'avenant à la convention de financement de cette étude avec le Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour et la Communauté d'Agglomération Pays Basque, ainsi que tous les actes afférents.

Adopté par 29 voix
4 contre (M. de Lara, Mme Lapix, Mme Tinaud-Nouvian, M. Charrier)

Commentaires

M. Lafitte

Vous n'êtes pas essoufflé M. le Maire? Vous avez lu très vite, vous lisez plus vite que ne court que l'ailier de l'équipe d'Ecosse. Beau rythme.

Je vais expliquer pourquoi on va voter cette délibération, et je ferai également quelques propositions par rapport à comment elle est posée.

Nous allons voter cette délibération permettant, encore à terme, la réalisation de deux parkings-relais aux entrées Nord et Sud de notre ville. Un peu de recul dans le temps, au moment des élections municipales 2008, je lis dans le programme Herri Berri : *«Herri Berri propose une connexion directe de l'autoroute sur la départementale vers Ascain au niveau de Chantaco. La gratuité de l'autoroute doit être étudiée de manière à pouvoir être utilisée comme rocade interurbaine. De manière générale, un Plan de Déplacements Urbains* (le fameux PDU actuel) *doit être impulsé à l'échelle du SCOT* (l'Agglomération Pays Basque n'existant pas en 2008). Et pour terminer : *«Herri Berri propose l'établissement de parkings en périphérie de l'hyper-centre, reliés à celui-ci par des navettes circulant en site propre»*.

Treize ans après, comment ne pas apprécier la pertinence de nos propositions qui sont maintenant toutes sur la table? Treize ans passés, treize ans perdus, treize ans où votre immobilisme en matière de mobilités a condamné notre ville à subir des engorgements automobiles toujours plus insupportables, dégradant ainsi la qualité de vie des luziens et l'attractivité de notre ville.

Certes, tout n'est pas à jeter car, sur ce laps de temps, nous avons vu apparaître deux ersatz de parking relais couplés à des navettes tentant d'avancer dans un trafic saturé, des bouts de pistes et bandes cyclables, et la perspective évoquée mais jamais réalisée d'un PDU. Hors compétence municipale, heureusement, s'est développé et renforcé un service de bus qui, malgré quelques imperfections, a le mérite d'exister et de fonctionner.

Mais surtout, et là réside à notre avis l'erreur stratégique majeure en terme de mobilités, la réalisation de deux parkings souterrains de grande capacité (Grande Plage et Cœur de Ville) au plus près de l'hyper-centre ont été réalisés sur cette période; et un troisième, plus grand encore, va être construit dans l'année à venir, celui de l'îlot Foch.

Ces parkings souterrains, destinés aux visiteurs d'un jour, ne sont pas, comme vous le dites, complémentaires aux parkings relais mais, à notre avis, opposables. Ce seront près de 1000 places de stationnement en souterrain proposées en centre-ville! De fait, vous incitez des milliers d'automobilistes à se diriger vers ces places, hypothétiques en haute saison, saturant ainsi les voies d'accès à notre centre-ville, alors que le simple bon sens eut été de les en dissuader.

En quinze ans, nous aurons donc vu la réalisation de trois parkings souterrains de grande capacité en cœur de ville; et pour les parkings relais? Nous votons ce soir, le lancement d'études de faisabilité et de maîtrise d'oeuvre... Quand débuteront-elles? Quand seront-elles livrées? Quand les travaux débuteront-ils? Quand ces parkings relais seront-ils opérationnels? Personne en commission n'a pu me fournir le moindre planning.

Clairement vos choix stratégiques sont affichés. Nous ne pouvons que constater l'erreur qui ne se corrigera pas et regretter le retard pris qui ne se rattrapera pas.

Comme je le disais en début d'intervention, nous allons voter cette délibération, mais tenons à pointer quelques remarques assorties, évidemment, de propositions :

En ce qui concerne le parking Nord, la jauge de 200 places nous semble insuffisante. Nous proposons donc que celle-ci soit doublée, en étudiant la possibilité d'un parking en silos ou semi-enterré sur un étage, en profitant du dénivelé actuel du terrain.

Pour le parking Sud, il est appelé à capter le flux de véhicules venant de la vallée de la Nivelle; les 200 places prévues, accolées à celles existantes du parking de la piscine, devraient être suffisantes. Elles doivent aussi permettre – et c'est très important pour nous - un stationnement pour les voitures qui quitteront l'autoroute par l'éventuel, mais nécessaire, demi-échangeur de Chantaco. Il n'est pas question que les automobiles qui descendront de ce demi-échangeur, en espérant qu'il soit mis en place, filent sur le quartier Urdazuri pour encore pourrir davantage la vie des gens, en monopolisant toutes ces places de stationnement. Il serait judicieux de capter ce flux et de l'amener sur le parking-relais à Chantaco.

Dans les deux cas, les reports modaux vers des déplacements doux, collectifs et décarbonnés devront être pris en compte. Il nous semble impératif que ces parkings s'inscrivent dans un aménagement paysager passant par une végétalisation et une structure alvéolaire des revêtements des sols afin de permettre une infiltration des eaux de pluie et, donc, de moins artificialiser les sols.

Une précision pour terminer : la date de péremption de nos propositions est nettement inférieure à treize ans!

M. de Lara

Sur cette délibération, nous sommes quelque peu gênés. En juin 2019, cette même assemblée avait été amenée à voter pour la convention initiale puisque nous avons un avenant ce soir. Juin 2019/juin 2021 = deux ans. Je vous avais demandé communication de l'étude en l'état et j'ai bien reçu la réponse de votre directeur de cabinet, avec l'assurance qu'on l'aurait évidemment en commission. Je n'en doute pas. Par contre, là où je suis gêné, c'est que, ce soir, on soit appelé à délibérer sur un avenant – pas de souci sur le fait de rajouter des tranches optionnelles – alors même qu'il y a quelque temps, vous avez annoncé la création de ces parkings. C'est-à-dire qu'en juin 2019, cette assemblée délibère pour une convention d'étude – je n'y étais pas, Mme Lapix n'y était pas non plus, le hasard a fait que nous étions absents sur cette séance – et deux ans, l'étude n'est pas rendue mais vous annoncez la création.

Peut-être est-ce une bonne idée, mais je n'en sais rien aujourd'hui quand je n'ai pas vu l'étude. Cette étude est suffisamment avancée pour que l'autorité environnementale puisse émettre un avis. En allant chercher l'avis de l'autorité environnementale, on voit que ce parking de 200 places sera sur trois paliers, qu'il est prévu un sol perméable pour réinjecter les eaux de pluie, de récupérer les «résidus» de stationnement, de faire attention à revégétaliser le site pour le protéger des vues sur le chemin d'Erromardie, beaucoup de choses que j'aurais aimé qu'on puisse discuter en commission, entre juin 2019 et mars 2021, avant qu'on annonce la création de ces parkings-relais.

Sachant que ce parking-relais n'est, pour moi, pas en périphérie mais en ville. Si on me dit que ce parking-relais est un parking de périphérie, alors quid de la polyclinique qui serait en périphérie de ville? Effectivement, il y a cinquante ans, c'était la périphérie, aujourd'hui c'est la ville. Et dans ce que vous avez renseigné – j'ai sous les yeux le formulaire que vous envoyé à la DREAL – on voit bien qu'il y aura le dispositif Park'n Bus, et l'étude doit proposer la réinjection de la navette dans les flux de circulation.

M. le Maire

C'est le but de l'avenant.

M. de Lara

Tout à fait. Cela mérite qu'on puisse prendre le temps de se dire : est-ce une bonne idée de le faire à cet endroit-là? Quand je vois votre discours du 5 mars, où vous avez dit qu'on pouvait se rencontrer sur des zones de convergence ou de divergence, je ne sais pas, aujourd'hui, si ce site est le meilleur endroit.

Il y a l'aire de covoiturage de Kechiloa : est-elle destinée à rester ou pas? Quel est l'usage de ce parking? Tôt le matin, je prends du pain à côté de ce terrain, dans la nouvelle petite zone commerciale en face de Lamerain, j'ai la vue parfaite sur les places de stationnement en ouvrage disponibles en ville, et je prends le temps du petit détour pour aller voir l'aire de Kechiloa. Elle est vide, aux heures où je vais. Plus tard dans la journée, elle doit se remplir. Cela mériterait, au moment des discussions sur l'opportunité de création de ce parking à cet endroit, de mettre en face le taux de charge de la navette qui va de Kechiloa au centre-ville : comment pourra-t-on réinjecter cette navette dans le flux de circulation, c'est l'objet de l'étude.

J'ai donc beaucoup de questions là-dessus et je crains que cela ne soit au-delà d'un avenant, vous nous demandez un chèque en blanc pour réaliser cette opération.

M. le Maire

Ce n'est pas un chèque en blanc, c'est un avenant pour l'étude, pour intégrer le bus dans la circulation, si possible en site propre, donc c'est l'étude qui va le dire.

On vous présentera le projet en commissions travaux et urbanisme ou en commissions jointes, puisque l'étude est finalisée.

M. Lafitte, pour répondre à vos treize ans : il fallait quand même une modification du PLU pour faire un parking à cet endroit. Le PLU, que d'ailleurs vous n'avez pas voté, a été approuvé en décembre dernier au contrôle de légalité. Donc, le temps est long mais il fallait en passer par la révision du PLU.

M. Lafitte

On a posé l'idée en 2008, on voit qu'elle est en train d'être mise en place, doucement, en 2021. Les treize ans sont là. On n'a pas voté le PLU pour d'autres raisons.

M. le Maire

En 1999, on s'essayait déjà aux parkings-relais, à l'époque cela se faisait sur le parking de l'usine B-Brown, on n'avait pas attendu vos avis.

M. Lafitte

Je suis de l'avis de M. de Lara, les parkings-relais sont vraiment très discrets. Moi, j'y passe à 11h00, il y a un bouchon impressionnant sur la Nationale mais il n'y a toujours personne sur ce parking. Si vous n'informez pas les gens de l'existence de ces parkings, ils n'iront pas. Les faire, c'est une chose, mais en suite il y a toute la «pédagogie» : informer, inciter, et dissuader.

M. le Maire

Laissez venir la fin de l'étude. Il est prévu un cadencement tous les quarts d'heure pour les bus, c'est un ensemble.

M. Lafitte

On verra. Ce dont on est sûr, c'est qu'en treize ans, il n'y a pas eu grand-chose de fait. Cela est acté, le reste est à venir. Espérons, M. le Maire.

M. le Maire

On avance M. Lafitte.

M. Lafitte

Souffrez qu'on rappelle ce que vous n'avez pas fait pendant treize ans, ou si peu fait. C'est délicat, on appuie où cela fait mal, mais il faut l'accepter.

M. de Lara

Explication de vote. Le Centre Luzien, eu égard au fait qu'on n'a pas eu accès aux rendus intermédiaires de ces études, vote contre aujourd'hui.

N° 15 – ADMINISTRATION GENERALE

Domaine public et domaine privé communal : tarification pour l'année 2021

Monsieur Soreau, adjoint, expose :

Dès le début de la crise, la commune de Saint-Jean-de-Luz a souhaité accompagner les entreprises de son territoire impactées par les conséquences économiques liées à l'épidémie de Covid-19.

D'une manière générale, les différents tarifs 2021 d'occupation du domaine public, loyers perçus par la commune, sous concessions de plages, délégation de service public petit train touristique ont été adaptés pour tenir compte des périodes d'interruption d'exploitation et de ralentissement d'activité.

Pour cette année 2021, il est proposé de reconduire différents tarifs sans augmentation par rapport à ceux fixés à compter du 1er janvier 2020. Il est précisé que seules les rubriques suivantes de la catégorie 2 de la grille tarifaire intitulée « Droits de stationnement » feront l'objet d'une facturation au réel en tenant compte des périodes effectives d'ouverture liées à l'application des mesures sanitaires :

- La rubrique 2.1 « Etalages »
- La rubrique 2.2 « Appareils distributeurs divers »
- La rubrique 2.3 « Terrasses de cafés, bars et restaurants »
- La rubrique 2.5 « Fêtes de la Saint Jean »

Par ailleurs, en ce qui concerne les halles municipales et pour intégrer les nouvelles charges qui s'imposent à la commune en matière de traitement des déchets et de consommation de fluides notamment, il convient d'appliquer une augmentation de redevance en fonction de la surface occupée.

Pour la première année, la redevance proposée de 28,04€ pour les halles intérieures et de 3,80€ pour les abonnés des halles extérieures représentant 1/3 du coût réel sera appliquée de manière progressive sous 3 ans.

		Unité	Tarif 2020 au 1/01/2020 - AVANT COVID	Tarif 2020 au 1/03/2020 - POST COVID		Nouveau Tarif 2021 applicable au 01/01/2021
1	**HALLES ET MARCHES**					
1.1	**Halle intérieure**					
1.1.1	*Poissonnerie*					
1.1.1.1	stalles n° 1.2.3.4.5.6.7.8	U/mois	774,85 €	658,62 €		774,85 €
1.1.1.2	stalles n° 9.10	U/mois	153,25 €	130,26 €		153,25 €
1.1.1.3	stalles n° 11.12.17.18.18bis	U/mois	516,50 €	439,03 €		516,50 €
1.1.1.4	stalles n° 13.14	U/mois	193,40 €	164,39 €		193,40 €
1.1.1.5	stalles n°15.16	U/mois	270,70 €	230,10 €		270,70 €
1.1.1.6	stalle n°19	U/mois	164,30 €	139,66 €		164,30 €
1.1.2	*Stands Halle principale*					
1.1.2.1	Producteurs	m/mois	32,70 €	27,80 €		32,70 €
1.1.2.2	Revendeurs	m/mois	37,65 €	32,00 €		37,65 €
1.1.3	*Tables*					
1.1.3.1	Producteurs	m/mois	16,80 €	14,28 €		16,80 €
1.1.3.2	Revendeurs	m/mois	18,90 €	16,07 €		18,90 €
1.1.4	*Buvette de la halle*	U/mois	747,95 €	635,76 €		747,95 €
1.1.5	Participation au coût des ordures ménagères et des fluides	m²/an				28,04 €
1.2	**Halle extérieure**					
1.2.1	*Abonnés*					
1.2.1.1	Forfait de base	U/mois	24,80	21,08		24,80 €
1.2.1.2	Producteurs	m²/mois	9,00	7,65		9,00 €
1.2.1.3	Revendeurs	m²/mois	10,20	8,67		10,20 €
1.2.1.4	Redevance annuelle pour branchement électrique	U/mois	6,00	5,10		6,00 €
1.2.4	Participation au coût des ordures ménagères	m²/an				3,80 €
1.2.2	*Passagers saison (début vacances de Printemps / fin vacances Toussaint)*					
1.2.2.1	Producteurs	m²/jour	7,70	6,50		7,70 €
1.2.2.2	Revendeurs	m²/jour	11,20	9,50		11,20 €
1.2.3	*Passagers hors saison*					
1.2.3.1	Producteurs	m²/jour	4,70	4,00		4,70 €
1.2.3.1	Revendeurs	m²/jour	6,70	5,70		6,70 €

1.3	**Marché aux fleurs Toussaint (halles et cimetière)**					
1.3.1	Journée	m²	3,40	2,90		3,40 €
1.3.2	1/2 Journée	m²	1,85	1,60		1,85 €
1.4	**Marché Place des Basques**					
1.4.1	Abonnés	m²/mois	4,15 €	3,50		4,15 €
1.4.2	Passagers	m²/jour	2,15 €	1,80		2,15 €
1.4.3	Minimum de perception	U/jour	5,00 €	4,30		5,00 €

2	**DROITS DE STATIONNEMENT**					
2.1	**Etalages : 1 portant ou présentoir (0,5m²)**					
2.1.1	Secteur 1 : établissements de front de mer					
2.1.1.1	Saison estivale du 01/05 au 31/10	U /mois	36,30 €	30,86 €		36,30 €
2.1.1.2	Hors saison du 01/11 au 30/04	U /mois	20,75 €	17,64 €		20,75 €
2.1.1.3	Forfait annuel	U/an	311,00 €	264,35 €		311,00 €
2.1.2	Secteur 2A : vieille ville - rues piétonnes					
2.1.2.1	Saison estivale du 01/05 au 31/10	U /mois	36,30 €	30,86 €		36,30 €
2.1.2.2	Hors saison du 01/11 au 30/04	U /mois	20,75 €	17,64 €		20,75 €
2.1.2.3	Forfait annuel	U/an	311,00 €	264,35 €		311,00 €
2.1.3	Secteur 2B : vieille ville - rues non piétonnes					
2.1.3.1	Saison estivale du 01/05 au 31/10	U /mois	23,95 €	20,36 €		23,95 €
2.1.3.2	Hors saison du 01/11 au 30/04	U /mois	13,50 €	11,48 €		13,50 €
2.1.3.3	Forfait annuel	U/an	207,00 €	175,95 €		207,00 €
2.1.4	Secteur 3 : centre					
2.1.4.1	Saison estivale du 01/05 au 31/10	U /mois	23,95 €	20,36 €		23,95 €
2.1.4.2	Hors saison du 01/11 au 30/04	U /mois	13,50 €	11,48 €		13,50 €
2.1.4.3	Forfait annuel	U/an	207,00 €	175,95 €		207,00 €
2.1.5	Secteur 4 : galerie pergola					
2.1.5.1	Saison estivale du 01/05 au 31/10	U /mois	36,30 €	30,86 €		36,30 €
2.1.5.2	Hors saison du 01/11 au 30/04	U /mois	20,75 €	17,64 €		20,75 €
2.1.5.3	Forfait annuel	U/an	311,00 €	264,35 €		311,00 €
2.1.6	Secteur 5 : restant de la ville					
2.1.6.1	Saison estivale du 01/05 au 31/10	U /mois	11,45 €	9,73 €		11,45 €
2.1.6.2	Hors saison du 01/11 au 30/04	U /mois	6,20 €	5,27 €		6,20 €
2.1.6.3	Forfait annuel	U/an	94,00 €	79,90 €		94,00 €

2.2	**Appareils distributeurs divers**					
	bancs d'écaillers, vitrines réfrigérées, appareils à glace, rôtissoire ou tout autre appareil placé devant un commerce y compris sur une terrasse faisant l'objet d'une redevance – quelle que soit la durée d'installation	U	467,80 €	397,63 €		467,80 €
2.3	**Terrasses de cafés, bars, restaurants**					
2.3.1	Secteur 1 : établissements de front de mer	m²/an	61,90 €	30,95 €		61,90 €
2.3.2	Secteur 2A : vieille ville - rues piétonnes	m²/an	61,90 €	30,95 €		61,90 €
2.3.3	Secteur 2B : vieille ville - rues non piétonnes	m²/an	41,30 €	20,65 €		41,30 €
2.3.4	Secteur 3 : centre	m²/an	41,30 €	20,65 €		41,30 €
2.3.5	Secteur 4 : galerie pergola	m²/an	61,90 €	30,95 €		61,90 €
2.3.6	Secteur 5 : restant de la ville	m²/an	25,80 €	12,90 €		25,80 €
2.3.7	Terrasses fermées par une véranda	m²/an	108,35 €	54,18 €		108,35 €
2.4	**Activités artistiques**					
2.4.1	Forfait annuel		707,00 €	600,95 €		707,00 €
2.4.2	Journée		15,00 €	12,50 €		15,00 €
2.4.3	Week end (Vendredi, Samedi, Dimanche)		35,00 €	30,00 €		35,00 €
2.4.4	Semaine (sauf juillet - août)		106,00 €	90,10 €		106,00 €
2.5	**Fête de la Saint Jean**					
2.5.1	Métiers (manèges, boutiques...)	m²	2,75 €	0,00 €		2,75 €
2.5.2	Minimum de perception	U	30,30 €	0,00 €		30,30 €
2.5.3	Bancs volants	U	21,50 €	0,00 €		21,50 €
2.6	**Stationnement de véhicules**					
2.6.1	Taxis	U/an	166,30 €	141,36 €		166,30 €
2.6.2	Véhicules de location	U/an	413,00 €	351,05 €		413,00 €
2.6.3	Navette maritime	U/an	671,00 €	570,35 €		671,00 €
2.6.4	Stationnement longue durée véhicules personnel médical - Groupe Elgar	U/place/an	450,00 €	337,50 €		450,00 €

2.7	**Emplacements divers**					
2.7.1	***Emplacements de vente à emporter***					
2.7.1.1	Mme SARTHOU (SANDWICHERIE SARTHOU) - Promenade Jacques Thibaud	U/an	3 582,60 €	3 045,21 €		3 582,60 €
2.7.1.3	M. LOPEZ (GLACES LOPEZ) - Promenade Jacques Thibaud (3 P.)	U/an	3 582,60 €	3 045,21 €		3 582,60 €
2.7.1.4	M. LOPEZ (GLACES LOPEZ) - Place des Corsaires	U/an	3 582,60 €	3 045,21 €		3 582,60 €
2.7.1.5	M. MAESTRE (LE KAYOLA) - Place des Corsaires	U/mois	680,75 €	578,64 €		680,75 €
2.7.1.8	M. KAUFFMAN (LE XIBAO) - Lafitenia	U/an	6 193,30 €	5 264,31 €		6 193,30 €
2.7.1.10	M. BOX (camion à Pizza) - Place des Basques	U/mois	455,00 €	386,75 €		455,00 €
2.7.1.11	Mme MAURIAL Esplanade de la Nivelle (juin 2020)	U/mois		250,00 €		250,00 €
2.7.2	***Cirques - place des Basques***					
2.7.2.1	Droit de place	U/jour	111,50 €	94,78 €		111,50 €
2.7.3	***Manèges***					
2.7.3.1	M. MARCILLE (ATLANTIC LOISIR LOCATION) - square de Verdun	U/mois	497,00 €	422,45 €		497,00 €
2.7.3.2	M. MARCILLE (ATLANTIC LOISIR LOCATION) - square Jean Moulin	U/mois	357,85 €	304,17 €		357,85 €
2.7.4	***Droits de parcours sur le domaine public***					
2.7.2.1	Droit de parcours	U/an	1 353,00 €	1 150,05 €		1 353,00 €

3	**DROITS DE VOIRIE**					
3.1	**Stores et Enseignes**					
3.1.1	Enseignes non lumineuses parallèles au mur	m²/an	4,45 €	2,23 €		4,45 €
3.1.2	Enseignes non lumineuses perpendiculaires au mur	m²/an	9,10 €	4,55 €		9,10 €
3.1.3	Panonceau ou vitrine en façade	m²/an	22,20 €	11,10 €		22,20 €
3.1.4	Enseignes lumineuses parallèles au mur	m²/an	7,60 €	3,80 €		7,60 €
3.1.5	Enseignes lumineuses perpendiculaires au mur	m²/an	17,80 €	8,90 €		17,80 €
3.1.6	Store, banne, marquise avec inscription	m²/an	4,25 €	2,13 €		4,25 €
3.1.7	Sans inscription	m²/an	3,95 €	1,98 €		3,95 €
3.1.8	Ecrans et paravents délimitant les terrasses	U/an	26,35 €	13,18 €		26,35 €
3.1.9	Minimum de perception		20,20 €	10,10 €		20,20 €

3.2	**Occupation pour travaux**					
3.2.1	Droit fixe (applicable à toute demande)	U	20,00 €	20,00 €		30,00 €
3.2.2	Matériaux, échafaudages, palissades, monte-charges, cabanes de chantiers…	m²/ semaine	4,15 €	4,15 €		4,15 €
Le tarif à la semaine s'applique à partir de 3 jours d'occupation						
Une exonération peut être accordée pour des travaux concernant les bâtiments publics						
3.2.3	Immobilisation d'emplacement de stationnement payant	place/jour	4,15 €	4,15 €		4,15 €
3.3	**Redevances dues par les opérateurs téléphoniques et électroniques**					
3.3.1	Domaine public routier communal					
3.3.1.1	Artères en souterrain	km/an	40,73 €	40,73 €		40,73 €
3.3.1.2	Artères en aérien	km/an	54,30 €	54,30 €		54,30 €
3.3.1.3	Autres installations (cabines téléphoniques, sous répartiteurs)	m²/ an	27,15 €	27,15 €		27,15 €
3.3.2	Domaine public non routier communal					
3.3.2.1	Artères en souterrain	km/an	1 357,56 €	1 357,56 €		1 357,56 €
3.3.2.2	Artères en aérien	km/an	1 357,56 €	1 357,56 €		1 357,56 €
3.3.2.3	Autres installations (cabines téléphoniques, sous répartiteurs)	m²/ an	882,42 €	882,42 €		882,42 €
3.3.3	Domaine privé communal			0,00 €		0,00 €
3.3.3.1	Sous répartiteurs, armoires ou autres installations	m²/ an	105,95 €	105,95 €		105,95 €

Par ailleurs, certains secteurs souffrent particulièrement des conséquences durables de la crise sanitaire. Ainsi, la Commune de Saint-Jean-de-Luz souhaite accompagner les partenaires suivants pour l'année civile 2021 :

- La société Casino de Saint-Jean-de-Luz : abattement de 50% sur le montant du loyer annuel 2021 révisé avec effet rétroactif au 1er janvier 2021 + émission du titre de recettes au 30 septembre 2021;

- Le cinéma Le Sélect : abattement de 50% sur le montant du loyer annuel 2021 révisé avec effet rétroactif au 1er janvier 2021 + suppression de la part variable au titre de l'année 2021;

- L'occupant du restaurant du Jai Alai (la société VJ) : abattement de 50% sur le montant du loyer annuel 2021 révisé avec effet rétroactif au 1er janvier 2021 (abattement applicable exclusivement pendant les périodes de fermeture sanitaire de l'établissement imposées par l'Etat).

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter la nouvelle grille tarifaire 2021 relative au domaine public et privé de la Commune avec effet rétroactif au 1er janvier 2021 selon les dispositions indiquées dans la délibération,

- d'accompagner les secteurs particulièrement marqués par les effets durables de la crise sanitaire selon un régime d'abattement de loyer définis ci-dessus et/ou de report d'émission de titres de recettes.

- d'autoriser M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tout document assurant la mise en œuvre de cette délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Finances, Administration générale, Ressources humaines»* du 18 mars 2021,

- adopte la nouvelle grille tarifaire 2021 relative au domaine public et privé de la Commune avec effet rétroactif au 1er janvier 2021 selon les dispositions indiquées dans la délibération,

- accompagne les secteurs particulièrement marqués par les effets durables de la crise sanitaire selon un régime d'abattement de loyer définis ci-dessus et/ou de report d'émission de titres de recettes,

- autorise M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tout document assurant la mise en œuvre de cette délibération.

Adopté à l'unanimité

_____

N° 16 – ADMINISTRATION GENERALE

Dispositif d'accompagnement financier des centres de vaccination - Centre de vaccination secteur Sud Pays basque : autorisation de signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine

Monsieur Badiola, adjoint, expose :

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Vaccinale décidée par le Gouvernement, la Commune de Saint-Jean-de-Luz s'est portée candidate pour l'accueil d'une structure assurant la vaccination de la population, couvrant notamment le secteur du Sud Pays Basque (Bassin de la Nivelle et de la Bidassoa).
Le Centre ouvert depuis le 21 janvier 2021 est installé dans la salle polyvalente Kechiloa sur une surface de 700 mètres carrés. Il accueille 5 lignes de vaccination, une structure administrative en charge de l'accueil et de l'enregistrement des «patients», ainsi qu'un standard téléphonique.

Cette candidature s'appuie sur un partenariat avec les professionnels de santé libéraux (médecins, infirmiers) rémunérés à l'acte ou en vacations forfaitaires directement par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. Le Centre bénéficie également du soutien important de la Croix Rouge Française qui mobilise une partie de ses infrastructures mobiles et de ses bénévoles au profit de la démarche.

Enfin, cette candidature est véritablement celle d'un territoire, car soutenue par les communes du secteur qui participent au fonctionnement du centre de vaccination par la mise à disposition de personnel, par roulement, afin de compléter l'équipe administrative détachée par la Commune de Saint-Jean-de-Luz

(Hendaye, Saint-Jean-de-Luz, Urrugne, Saint-Pée-sur-Nivelle, Ciboure, Ahetze, Arbonne, Ainhoa, Ascain, Biriatou, Guéthary, Sare)

La coordination administrative du dispositif et le fonctionnement du Centre sont assurés par du personnel communal. Les dépenses courantes du centre sont prises en charge par la Commune (fluides, informatique, téléphonie, fournitures administratives, sécurisation des locaux, transport et conservation des vaccins, entretien de la salle …).

Afin d'accompagner financièrement les collectivités dans cette démarche, un fond d'intervention régional de l'ARS Nouvelle Aquitaine est mobilisable, par type de dépenses, sur la base et dans la limite des plafonds ci- dessous :

- acquisition de petit matériel de diagnostic, de protection, ou informatique : **3.000 €** (aide au démarrage du centre),
- prestations d'hygiène et de traitement des déchets : **1.500 €/mois maximum,**
- fonctions d'accueil et/ou de secrétariat : **2.800 €/mois maximum,**
- fonction d'organisation, de coordination et/ou de logistique : **3.500 €/mois maximum.**

Ces éléments sont repris dans une convention d'objectifs et de moyens entre l'ARS et la Commune.

Il est proposé au conseil municipal :

- de solliciter le plus haut niveau de financement possible auprès de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine,

- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention d'objectifs et de moyens correspondante, ainsi que tous les actes afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Finances, Administration générale, Ressources humaines»* du 18 mars 2021,

- sollicite le plus haut niveau de financement possible auprès de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine,

- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention d'objectifs et de moyens correspondante, ainsi que tous les actes afférents.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. de Lara

Je crois qu'on peut tous se féliciter du dispositif mis en place et évidemment nous allons le voter.

Nous verrons dans quelques jours comment va évoluer la situation, les contrôles sont renforcés aux péages, dans les gares, c'est l'annonce du Premier Ministre, on verra dimanche si les élections régionales et départementales seront tenues. En tous les cas, à cette date, 146 établissements éducatifs sont fermés, le variant anglais est en train de circuler, et on est typiquement dans cette troisième vague : 45 000 cas en 24 heures.

On peut donc se féliciter, j'ai eu quelques échos concernant notre Centre, il fonctionne très bien. Certaines personnes, et c'est là les aberrations de notre système, sont obligées de venir de très loin, un couple est venu de Bordeaux hier faire un aller-retour pour pouvoir recevoir son injection. Donc, il va falloir que cette initiative puisse se développer très vite ailleurs puisque nous ne sommes encore qu'à 7 millions de personnes vaccinées, il va falloir accélérer. Evidemment, nous votons cette délibération.

M. Badiola

Le couple qui vient de Bordeaux, parfois de Tarbes, etc, il s'agit de «trous dans la raquette», on ne peut pas faire mieux, ils s'inscrivent par le biais de Doctolib. Actuellement, il y a effectivement une petite flambée – j'ai parlé à des médecins aujourd'hui – il y a pas mal de cas positifs sur Sare, Saint Pée, qui n'étaient pas présents encore il y a quelques jours, il s'agit plutôt de jeunes, il y a donc des petits clusters actuellement près de nous.

Le Centre fonctionne effectivement très bien. Il est prévu qu'à partir du 5 avril, il soit redimensionné, on aura beaucoup plus d'apports de flacons. D'ici deux semaines, on aura quasiment 500 vaccinations par jour soit 3 000 par semaine soit 12 000 par mois, cela va donc aller beaucoup plus vite. Sachant qu'actuellement, nous avons deux vacations de deux fois quatre heures par jour; nous allons passer à trois fois quatre heures, de 8h00 à 20h00 chaque jour. Concernant le personnel médical, que ce soit infirmiers ou médecins, je pense qu'il n'y aura pas de problème - il y a suffisamment de volontaires, médecins, infirmiers, paramédicaux, pharmaciens. La seule chose qui va nous manquer en ouvrant douze heures par jour, cela va être des bénévoles. Actuellement, la Croix Rouge met à disposition deux bénévoles par jour, la Ville met à disposition du personnel communal mais, avec les amplitudes horaires renforcés, c'est un coût notamment du fait des heures supplémentaires.

Donc, on va lancer un appel au bénévolat, notamment des élus de toutes les villes, ici certains se sont portés spontanément volontaires, sans qu'on leur demande, M. Casteret était d'ailleurs présent hier au Centre. Nous allons demander à toutes les villes, solennellement, de nous aider - même si certaines le font déjà, notamment Ascain et Hendaye – que ce soit avec des associations, des élus. On ne demande pas des bénévoles pour tenir les guichets du stade, c'est quand même une cause nationale de pandémie, donc c'est important. On demande donc à toutes les communes d'être présentes. La démocratie participative, ce n'est pas juste des projets ou des réflexions, c'est également être volontaire et venir participer. Il s'agit de postes de triage à l'entrée - ce n'est pas compliqué, il n'y a pas besoin de formation – afin d'orienter les personnes vers les cinq files de vaccination.

M. de Lara

C'est une excellente chose effectivement de faire appel aux bénévoles. De la même manière, sur les prochaines élections si elles ont lieu sur le mois de juin, ne jamais oublier les personnes qui ont tenu les bureaux de vote lors des municipales et qui ont été infectées. Sur tous les assesseurs, qu'ils soient élus, ou sur les listes, ou issus de la société civile, certains ont été infectés, vous le savez. Vous avez raison, M. Badiola, c'est une cause nationale, si les personnes sont venues depuis Bordeaux, le signe que je trouve réconfortant, c'est qu'elles n'ont pas eu peur de l'Astra Zeneca et qu'elles se sont déplacées pour venir chercher ce vaccin, c'est une excellente chose. Et sur l'appel à bénévoles, évidemment, vous nous aurez. Et concernant les élections du mois de juin, vu l'abstention qui est prévue, la question de la protection des assesseurs va devoir être au cœur du dispositif. Comme par hasard, si le décret de convocation est sorti, on a quand même oublié ce point.

M. Badiola

On avance assez vite et j'espère que d'ici juin, on aura vacciné beaucoup de personnes, les assesseurs sont en général des gens un peu plus âgés et j'espère qu'ils seront vaccinés d'ici-là.

M. Lafitte

Vous avez dit que des élus s'étaient portés volontaires?

M. Badiola

Non, nous n'avons pas encore fait d'appel au bénévolat, certains élus se sont portés spontanément volontaires.

M. Lafitte

Donc, il y aura formellement un appel?

M. Badiola

Aux retraités encore en force vive, aux jeunes retraités très actifs.

M. le Maire

Il y aura également un appel auprès des autres communes puisque le Centre de Saint Jean de Luz est le centre du Pays basque Sud. On va se rapprocher des autres communes pour qu'elles renforcent également leur présence.

M. Lafitte

Au niveau du groupe Herri Berri, on souscrit tout à fait à cette démarche.

M. le Maire

On peut se féliciter d'avoir ce Centre à Saint Jean de Luz et remercier tous les bénévoles, la Croix Rouge, ainsi que les médecins et infirmiers, qui oeuvrent à faire fonctionner ce Centre.

N° 17 - AFFAIRES SCOLAIRES

Gestion des locaux en période extra-scolaire : fixation des tarifs d'hébergement et de prestation de service au Lycée Maurice Ravel pour l'année 2021

Madame Arribas, adjointe, expose :

Conformément à l'article 25 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983, les locaux du Lycée Maurice Ravel (internat/externat) peuvent être utilisés en période extra-scolaire pour l'accueil et l'hébergement d'associations participant à des activités sportives, culturelles, sociales.

La commune, en tant que collectivité organisatrice, doit conclure une convention avec l'établissement afin de régler les modalités pratiques de la mise à disposition et notamment la montant de la participation financière à verser au titre de cette utilisation.

Il convient de fixer les tarifs de cet hébergement et des prestations de service facturées par la commune aux tiers utilisateurs pour l'année 2021 et de signer les conventions afférentes à ces utilisations.

Considérant :

- Les contributions fixées par décision du Conseil d'Administration du Lycée Maurice Ravel du 1er octobre 2020 pour chaque personne hébergée, soit :

PRESTATIONS	TARIFS 2020	TARIFS 2021
Nuit + literie/personne sans petit déjeuner	12 €	12 €
Salle classe < 60 m²/jour	10 €	10 €
Salle classe > 60 m²/jour	38 €	38 €
Location réfectoire + laverie + chambre froide/jour	45 €	45 €
Outil de production des repas + chambre froide/jour	50 €	50 €
Outil de production des repas + chambre froide + réfectoire + laverie/jour	60 €	60 €

- La rémunération du personnel communal employé pour la préparation des repas,
- L'entretien des locaux et de l'achat des denrées alimentaires,

Compte tenu du contexte, les tarifs d'hébergement pourraient être identiques à ceux de 2020, soit :

PRESTATIONS	TARIFS 2020	TARIFS 2021
Nuit + literie/personne avec petit déjeuner	19 €	19 €
Salle classe < 60 m²/jour	10 €	10 €
Salle classe > 60 m²/jour	38 €	38 €
Location réfectoire + laverie + chambre froide/jour	45 €	45 €
Outil de production des repas + chambre froide/jour	50 €	50 €
Outil de production des repas + chambre froide + réfectoire + laverie/jour	60 €	60 €
Astreinte/jour	38,50 €	38,50 €
Repas/personne	7,30 €	7,30 €

Il convient également de fixer le montant de la vacation horaire du personnel de l'Education Nationale travaillant dans le cadre des hébergements qui pourrait être fixé à 12,50 €.

Il est proposé au conseil municipal :

- de fixer comme ci-dessus les tarifs d'hébergement et de prestations de service applicables pour l'année 2021 au Lycée Maurice Ravel,

- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention d'occupation des locaux de restauration scolaire en période de vacances scolaires par la Commune, ainsi que tous les actes subséquents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Petite enfance, jeunesse et éducation»* du 10 mars 2021,

- fixe comme ci-dessus les tarifs d'hébergement et de prestations de service applicables pour l'année 2021 au Lycée Maurice Ravel,

- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention d'occupation des locaux de restauration scolaire en période de vacances scolaires par la Commune, ainsi que tous les actes subséquents.

Adopté à l'unanimité

N° 18 - AFFAIRES SCOLAIRES

Aides aux écoles privées : fixation du forfait communal pour l'année 2021

Madame Arribas, adjointe, expose :

En application de la loi n° 85-97 du 25 janvier 1985 relative à l'enseignement privé, la commune doit participer financièrement aux dépenses de fonctionnement des établissements scolaires privés sous contrat d'association.

Le forfait communal doit être égal au montant des dépenses obligatoires d'un élève fréquentant l'école publique.

Cette aide est calculée par rapport au compte administratif N-2 et prend en compte les charges à caractère général, les charges de personnel et les dépenses d'équipement des écoles publiques. Elle est versée en fonction du nombre d'élèves domiciliés à Saint-Jean-de-Luz.

Cette année, le gouvernement a changé la donne avec l'instauration de l'école obligatoire dès 3 ans et le versement obligatoire du forfait communal pour les élèves de maternelle. La Commune de Saint Jean de Luz versait déjà ce forfait à tous les élèves (maternelle et élémentaire) sur la base du coût d'un élève en élémentaire.

Cette année, le coût moyen d'un élève en école publique est de 847,29 €.

ECOLES	Nombre d'élèves luziens en 2020-2021	MONTANT
Maternelle Urquijo	47	39 822 €
Elémentaire Urquijo	117	99 133 €
Total Urquijo	***164***	***138 955 €***
Maternelle Ikastola	24	20 335 €
Primaire Ikastola	45	38 128 €
Total Ikastola	***69***	***58 463 €***
TOTAL	**233**	**197 418 €**

Cette dépense globale est de 197.418 € pour un effectif total de 233 élèves domiciliés à Saint-Jean-de-Luz et répartis dans les écoles de Sainte Famille d'Urquijo et de l'Ikastola.

Les crédits correspondants sont ouverts sur le compte 2/2111/65748 pour une somme de 60.157 € (maternelles) et sur le compte 2/2121/65748 pour une somme de 137.261 € (élémentaires).

Il est proposé au conseil municipal :

- de fixer le forfait communal à 847,29 € par élève pour l'année 2021,

- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à verser les sommes correspondantes et à signer les actes afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Petite enfance, jeunesse et éducation»* du 10 mars 2021,

- fixe le forfait communal à 847,29 € par élève pour l'année 2021,

- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à verser les sommes correspondantes et à signer les actes afférents.

Adopté par 32 voix
1 abstention (Yvette Debarbieux)

_____

N° 19 - AFFAIRES SCOLAIRES

Allocations «fournitures scolaires» pour l'année 2021

Madame Arribas, adjointe, expose :

Le montant de l'allocation fournitures scolaires des écoles élémentaires et maternelles publiques est fixé chaque année par le conseil municipal.

Il est proposé de fixer cette allocation pour l'année 2021 à 32 € par élèves *(identique à 2020)*.

Le montant total de la dépense correspondante s'élèverait 24.000 € à sur la base d'un effectif de 750 élèves dans l'enseignement public.

Il est proposé au conseil municipal :

- de fixer l'allocation «fournitures scolaires» à 32 € par élève pour l'année 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Petite enfance, jeunesse et éducation»* du 10 mars 2021,

- fixe l'allocation «fournitures scolaires» à 32 € par élève pour l'année 2021.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. Lafitte

C'est bien de participer à la qualité de l'enseignement en votant une «allocation fourniture scolaire» aux écoles publiques luziennes ainsi qu'un «forfait communal» aux écoles privées pour les élèves luziens. Mais, auparavant – même si on va voter la délibération, il n'y a pas de souci - il serait sûrement plus pertinent d'assurer les effectifs des écoles de notre ville; deux classes des écoles publiques, du Centre et d'Urdazuri, vont fermer à la rentrée 2021. Ces fermetures ne relèvent pas du domaine proprement scolaire, mais trouvent leur explication dans un autre champ de compétence du conseil municipal - qui concerne notamment le voisin de Mme Arribas - directement sous votre responsabilité M. le Maire. Nous essaierons d'expliquer au Conseil la raison profonde de ces fermetures lorsque nous aurons à nous prononcer sur celles-ci, je pense au prochain conseil municipal.

_____

N° 20 – CULTURE

Travaux de restauration de l'église Saint-Jean-Baptiste : demande de subventions complémentaires

Monsieur Etcheverry, adjoint, expose :

La commune de Saint-Jean-de-Luz est propriétaire de l'église Saint-Jean-Baptiste, classée Monument Historique par arrêté du 7 mars 1931.

Suite à l'apparition de multiples entrées d'eau au niveau du chevet, une étude-diagnostic, confiée à un Architecte du Patrimoine, a mis en évidence des infiltrations par la toiture et par les murs. D'importants travaux d'étanchéité ont été engagés fin 2020.

Toutefois, la mise en place de l'échafaudage a permis de détecter de nouveaux désordres dont la vétusté des gouttières en cuivre et la détérioration d'abouts de certains chevrons.

De plus, il apparait opportun de procéder au nettoyage des mousses noires des contreforts et parements, de restaurer le cadran de l'horloge en bois, de re-calibrer le vitrail Jeanne de France et de nettoyer le vitrail/oculus du chœur.

Le plan de financement des travaux complémentaires est le suivant :

	Coût en euros HT
Montant des dépenses	**37 894,26**
Remplacement des dalles de gouttières	11 324,09
Remplacement d'abouts de chevrons	2 125,00
Nettoyage des contreforts et parements	19 434,21
Restauration du cadran de l'horloge	1 398,00
Restauration et nettoyage de vitraux	1 468,00
Honoraires de maitrise d'œuvre	2 144,96
Subventions	**17 052,42**
DRAC – 45%	17 052,42
Autofinancement Commune sur le HT	**20 841,84**
Autofinancement Commune sur le TTC	*28 420,69*

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser les travaux supplémentaires de restauration de l'église Saint Jean Baptiste,

- d'approuver le plan de financement des travaux détaillé ci-dessus,

- de solliciter une subvention complémentaire de 17 052,42 € auprès des services de l'Etat (DRAC),

- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à déposer et signer le dossier d'instruction correspondant, ainsi que tous les actes afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Petite enfance, jeunesse et éducation»* du 10 mars 2021,

- autorise les travaux supplémentaires de restauration de l'église Saint Jean Baptiste,

- approuve le plan de financement des travaux détaillé ci-dessus,

- sollicite une subvention complémentaire de 17 052,42 € auprès des services de l'Etat (DRAC),

- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à déposer et signer le dossier d'instruction correspondant, ainsi que tous les actes afférents.

Adopté à l'unanimité

_____

N° 21 - CULTURE

Centre National du Livre : autorisation de demande d'une aide exceptionnelle pour l'acquisition d'ouvrages à destination des publics empêchés de lire

Monsieur Etcheverry, adjoint, expose :

La médiathèque de Saint Jean de Luz conduit un travail de développement de la lecture auprès des publics empêchés depuis de nombreuses années. Dans le cadre de l'accessibilité à tous et pour tous, la Commune propose au sein de la médiathèque des collections adaptées, notamment des livres en gros caractères, des textes lus, des livres numériques et, depuis 2020, des documents «DYS» en direction des publics jeunesses notamment.

Elle souhaite aujourd'hui élargir son offre en direction des personnes empêchées de lire, des personnes âgées, des personnes ayant des handicaps liés une déficience visuelle mais aussi des publics dit «fragiles» en situation d'éloignement de la lecture. Pour ce faire, la médiathèque souhaite proposer de nouvelles collections et renouveler l'offre existante.

Dans le cadre d'un plan de relance pour faire face à la crise sanitaire du Covid-19, une aide exceptionnelle est accordée par l'Etat à la relance des bibliothèques. Le Centre National du Livre (CNL) assure la mise en œuvre de cette aide exceptionnelle en finançant notamment les projets consistant à créer une nouvelle offre documentaire adaptée aux publics visés.

Le projet «Lire autrement» proposé par la médiathèque est éligible à cette aide exceptionnelle. Le détail des dépenses pourrait être le suivant :

	Coût en euros TTC
Montant des dépenses (A)	**10 243,00**
Collections documentaires	**6 500,00**
Textes lus et gros caractères	*3 500,00*
Livres numériques	*2 000,00*
Documents adaptés au format Daisy	*1 000,00*
Outils de lecture	**2 035,00**
Outil « Reader Victor »	*2 035,00*
Médiation	**1 708,00**
Intervenants animation	*1 708,00*
Subventions (B)	**4 739,00**
CNL – Volet « collections documentaires »	*2 500,00*
CNL – Volet « outils de lecture »	*1 385,00*
CNL – Volet « médiation »	*854,00*
Autofinancement Commune (A-B)	**5 504,00**

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement du projet «Lire autrement»,

- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer le dossier de demande d'aide exceptionnelle auprès du Centre National du Livre, ainsi que tous les actes afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Culture, patrimoine et langue basque»* des 11 mars 2021 et 16 mars 2021,

- approuve le plan de financement du projet «Lire autrement»,

- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer le dossier de demande d'aide exceptionnelle auprès du Centre National du Livre, ainsi que tous les actes afférents.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. Etcheverry

Je voudrais préciser que ces 5.504 € d'aide que l'on sollicite entre dans le cadre du plan de relance.

Et pour ce qui est de la partie culture et patrimoine, je voudrais également préciser que, dans le cadre du plan de relance, nous avons également sollicité l'Etat à hauteur de 144.000 € pour la restauration des orgues.

Nous avons également obtenu, grâce à l'aide technique des services financiers de la Ville, pour le Syndicat de la Baie, une aide de 900.000 € pour la réhabilitation des Récollets.

Nous avons parlé des travaux du camping à hauteur de 300.000 €, nous sommes déjà à 1.400.000 € sur le plan de relance.

M. de Lara

Je pense que c'était un peu hors sujet M. Etcheverry, mais en tous les cas, c'est la DSIL. Sur le plan France Relance, on fera une séance totalement dédiée si vous le souhaitez sur ce que veut dire réellement ce plan en matière transition énergétique, écologique, climatique. Je ne crois pas qu'il faille mélanger.

La Ville de Saint Jean de Luz n'a-t-elle jamais cherché de subvention ? La réponse est non, évidemment que la Ville cherche des subventions, que les services le font. L'intervention de M. Charrier tout à l'heure était de dire : attention, sur le plan France Relance, ce sont des milliards mais cela suppose de modifier les politiques publiques pour être éligible.

Mais évidemment que vous trouverez des subventions, et on l'a vu ce soir, et on le verra sur d'autres conseils municipaux. Par contre, notre interpellation est de dire : on peut accélérer sur les transitions énergétiques et, pour cela, il faut aller chercher d'autres moyens, ce qui veut dire revoir les projets à l'aune de ce que demande réellement le plan France Relance.

_____

N° 22 - VILLE NUMERIQUE

Transformation numérique dans les écoles élémentaires : demande de subvention auprès des services de l'Etat

Monsieur Ruspil, conseiller municipal délégué, expose :

La crise sanitaire a entrainé une forte mobilisation des outils numériques lors des périodes de confinement, notamment pour assurer la continuité pédagogique dans le milieu scolaire.

Le bilan de cette situation, effectué en fin d'année 2020, avec l'Inspectrice d'Académie, les directeurs d'école et les services municipaux ont confirmé cette tendance nationale et la nécessité de faire évoluer les outils numériques pour s'adapter à cette nouvelle configuration de l'enseignement. Il a fait également apparaître la non opérationnalité des matériels actuels, incompatibles avec les nécessités d'enseignement à distance et de mobilité, qui constituent un frein majeur en matière de continuité pédagogique.

Aujourd'hui, le besoin exprimé se traduit par le remplacement des ordinateurs fixes des salles de classe, par des ordinateurs portables et le déploiement de la suite Microsoft Office (Word, Excel, powerpoint etc) sur ces équipements.

Ce projet de transformation numérique des écoles luziennes s'élève à la somme de 32.199 € TTC répartis comme suit :

- 29.859 € TTC pour l'acquisition de 30 ordinateurs portables pour les 30 salles de classes de maternelles et d'élémentaires (soit 8.957,88 € pour les 9 classes de maternelle et 20.901,72 € pour les 21 classes d'élémentaire),

- 2.340 € TTC pour l'acquisition de 30 licences Microsoft Office (soit 702 € pour les 9 classes de maternelle et 1.638 € pour les 21 classes d'élémentaire).

Cette somme a fait l'objet d'une inscription par anticipation au budget 2021.

L'Etat, dans le cadre de son plan de relance en matière de continuité pédagogique, offre la possibilité aux collectivités locales de bénéficier d'une subvention pour des projets d'acquisition de matériel ou de déploiement de services et de ressources numériques, uniquement pour le niveau élémentaire.

La demande de subvention, pour être éligible, doit présenter deux projets :

- un volet «équipement –socle numérique de base»

Le projet consiste à équiper les 21 salles de classes des écoles élémentaires d'ordinateurs portables. La subvention demandée est de 14.632,20 € TTC, correspondant au taux de financement maximum de 70 % de la dépense totale.

- un volet «ressources et services numériques»

Indissociable du premier volet, et à la demande des enseignants, ce projet consiste à équiper en une suite de logiciels bureautique les ordinateurs portables qui seront déployés. La subvention demandée est de 819 € TTC, correspondant au taux de financement maximum de 50 % de la dépense totale.

Une convention de mise à disposition gracieuse du matériel informatique sera soumise à chaque enseignant.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement du projet de transformation numérique des écoles luziennes détaillé ci-dessus,

- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer le dossier de subvention auprès des services de l'Etat, ainsi que tous les actes afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Ville numérique et ville Agile»* du 19 mars 2021,

- approuve le plan de financement du projet de transformation numérique des écoles luziennes détaillé ci-dessus,

- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer le dossier de subvention auprès des services de l'Etat, ainsi que tous les actes afférents.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. Ruspil

Voilà une délibération que les amateurs de rugby pourront regarder en replay, pour notre part nous regarderons le match en replay. Une délibération qui sera également de nature à rassurer M. Charrier sur le plan de relance au niveau du numérique puisque vous voyez que, dès lors qu'un dispositif est adapté pour la ville de Saint Jean de Luz et nos projets, nous ne manquons pas d'aller les chercher.

On avait discuté avec M. de Lara, à l'issue du précédent conseil municipal, du plan Aidants Connect, plan pour lequel 10 millions d'euros ont été annoncés le 15 mars donc après le précédent conseil, et nous le regardons avec attention avec ma collègue Madame Morice pour l'inclusion numérique.

M. de Lara

Si j'ai bien compris le plan de continuité pédagogique, on achète des ordinateurs portables pour les enseignants. Donc si, demain, on est sur un nouveau confinement dur où les écoles ferment, les enseignants sont dotés – et c'est une bonne chose – d'ordinateurs portables mis à disposition par la Commune pour assurer le plan de continuité pédagogique. Effectivement, l'Etat a mis en place des subventions pour aider les collectivités mais le plan de continuité pédagogique est d'abord pour les enfants.

La question que je pose est la suivante : comment se connectent les enfants? L'avez-vous évalué dans les échanges avec l'Inspection d'Académie? Ont-ils l'accès à Internet? Ont-ils l'ordinateur pour se connecter? Si vous avez une ambition, allons jusqu'au bout, mais cela aurait peut-être mérité d'échanger avec l'Inspection d'Académie sur : quel est le niveau d'équipement de ces familles? Faut-il un équipement pour doter, en cas de crise, ces gamins d'un support numérique pour pouvoir se connecter? Voilà des questions qui n'apparaissent pas dans la délibération.

Nous allons voter cette délibération mais elle mériterait d'être quelque peu creusée puisque le dispositif «Ma classe virtuelle» a été mis en place pour l'école élémentaire, pour le collège et pour le lycée, mais la question est : comment se connecte-t-on?

M. Lafitte

Ainsi que la maîtrise de l'outil informatique par les familles et les enfants.

M. Ruspil

Je rejoins totalement ce qui vient d'être dit. Nous sommes partis de la remontée des besoins formulés par les enseignants. La volonté était de doter les enseignants qui n'étaient pas forcément équipés; certains, pendant le confinement, ont travaillé sur leurs équipements personnels, pas toujours forcément au niveau, donc effectivement c'est une première pierre de la fusée, qui remonte directement des besoins des enseignants.

Il ne vous a pas échappé qu'on a aussi ouvert, pour des publics un peu plus âgés, des possibilités de venir se connecter au service Jeunesse.

Pour étudier ce qu'il est possible de faire pour les élèves, on va en discuter avec l'Inspectrice d'Académie et les enseignants, et voir si c'est aussi de la compétence communale d'aller financer des équipements pour les élèves. Là, c'est une première phase qui répond à un besoin concret des enseignants.

Effectivement, l'objectif n'est pas uniquement d'équiper les enseignants, il faut aussi favoriser le lien parents/équipe enseignante parce que, quand les enseignants ne sont pas connectés, ce sont les enfants qui ne se retrouvent plus en lien avec l'école. Il y a donc d'autres points nécessaires, comme la souplesse de préparation des cours et le fait de pouvoir être en contact avec les familles.

Merci, M. de Lara et M. Lafitte, pour vos interventions qui viennent abonder la discussion.

M. Lafitte

Pour compléter ce qui a été dit, je voudrais faire un retour d'expérience. Concernant la maîtrise de l'outil, sur 20 ou 25 élèves, il y a à peu près les 2/3 qui arrivent à s'en sortir, il y a environ 1/3 des élèves qui n'accrochent pas. Pour donner un exemple, c'est comme si on mettait une Ferrari entre les mains de quelqu'un, il faut quand même qu'il apprenne à conduire. Donc, cette délibération est très bien, on va la voter mais, à côté, aider à l'apprentissage de l'outil peut relever d'une politique municipale. Ce pourrait être comme ce qu'on a pu faire sur les NAP, avec des ateliers où un intervenant municipal pourrait venir aider les enfants en difficulté, leur enseigner les premiers gestes pour savoir se servir d'un ordinateur. Votre projet est bien mais, quelque part, un peu insuffisant.

Mme Arribas

Je ne voudrais pas que l'Education Nationale pense que la Ville prend sa place, c'est à elle d'enseigner à l'enfant, et non la Ville. Nous mettons à disposition le matériel, on se doit d'équiper.

Effectivement, nous n'avons pas fait de sondages pour savoir si tous les enfants avaient un ordinateur, c'est un sujet sur lequel il faut commencer à travailler. Par contre, sur ce qui concerne l'apprentissage, il faut le laisser à l'Education Nationale.

M. Lafitte

En appui, on peut imaginer la mise en place d'ateliers. Mais, vous avez raison, l'apprentissage ressort de l'Education Nationale. Mais on peut imaginer venir en appui sur la maîtrise et la répétition de l'outil.

Mme Arribas

On peut l'imaginer sur beaucoup d'autres matières aussi.

M. Lafitte

Cela viendrait en complément de l'excellente initiative que vous mettez en œuvre, cela deviendrait complet.

M. Ruspil

A l'école ou pas à l'école, effectivement, le sujet de l'inclusion numérique est un sujet, donc on prend note.

M. de Lara

On vous rejoint sur l'inclusion numérique, et je suis très heureux d'entendre que vous commencez à creuser la question d'Aidons Connect.

En rebond à ce que disait M. Lafitte, l'aide et l'accompagnement à cette inclusion, c'est aussi les postes de conseillers numériques, c'est un poste qui est extrêmement bien aidé.

La question sous-jacente est effectivement la pérennité au-delà du financement de ces postes. J'ai été le premier, dans mon activité professionnelle, à mettre toujours en garde les élus sur «Et après l'aide de l'Etat, qu'allez-vous faire de ces personnes?».

On est sur 14 millions de français qui sont déconnectés du numérique et, en 2022, c'est 100 % de l'administration qui sera numérisée. C'est un vrai sujet mais, sur la délibération, on va voter bien évidemment.

N° 23 - VILLE NUMERIQUE

Expérimentation Open Data Pays Basque : autorisation de signature d'une convention de partenariat avec l'ANTIC

Monsieur Ruspil, conseiller municipal délégué, expose :

Missionnée par la Communauté d'Agglomération Pays Basque, l'association ANTIC Pays Basque a proposé de 2018 à 2020 un projet d'expérimentation d'Open Data à l'échelle du Pays Basque grâce auquel 12 communes ont pu être accompagnées dans leur apprentissage de l'ouverture des données publiques, en vertu de la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique.

La Commune de Saint Jean de Luz a bénéficié de l'accompagnement de l'ANTIC lors de la phase de mise en œuvre de la réflexion sur l'Open Data, qui s'est concrétisé par :

- la participation d'un agent de la Commune aux ateliers méthodologiques organisés par l'ANTIC,
- l'appui et l'expertise de l'ANTIC dans le choix et le traitement des premiers jeux de données de la collectivité à ouvrir,
- des ressources disponibles pour orienter la collectivité dans la mise en œuvre de sa stratégie Open Data.

Aujourd'hui, l'ANTIC propose aux collectivités de poursuivre cette démarche collective d'ouverture des données publiques en offrant une mutualisation des ressources, un partage des bonnes pratiques et la possibilité de tisser de nouveaux partenariats.

La totalité des frais inhérents à cette mission d'ingénierie sera prise en charge par l'ANTIC.

Le détail de la démarche et la méthodologie proposée sont détaillés dans le projet de convention joint en annexe, conclu pour une durée de deux ans.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la participation de la Commune à la poursuite de l'expérimentation Open Data Pays Basque,

- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention de partenariat avec l'ANTIC.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Ville numérique et ville Agile»* du 19 mars 2021,

- approuve la participation de la Commune à la poursuite de l'expérimentation Open Data Pays Basque,

- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention de partenariat avec l'ANTIC.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. de Lara

Nous nous félicitons évidemment de la signature de cette convention.

Il est indiqué «16 communes sont dans l'obligation» parce que c'est une obligation légale de commencer à passer à la mise en accès publique de données.

Sur un territoire comme la Corse, il n'y a pas plus de grandes villes que chez nous, ils sont à 528 jeux de données. Sur le Pays basque, le Syndicat des Mobilités, c'est 3 jeux de données, autour des horaires d'Hegobus de mémoire. La Ville d'Anglet, c'est 22 ou 25 jeux de données, elle est vraiment dans la démarche.

Quand on dit «stratégie de libéralisation de données», cela veut dire quoi? La Ville d'Anglet a trouvé une base qui est la liste des prénoms de l'année, la liste des délibérations depuis 1998, ce n'est pas très compliqué. Cela peut être les adresses de toutes les boîtes aux lettres, cela peut être les adresses de tous les points lumineux de la Ville.

Je suis tombé sur un site qui s'appelle «Zabal» sur la Chambre d'Agriculture, vous y voyez toutes les données libérées au niveau agricole, cela permet à chacun de commencer à construire des cartes avec les informations suivantes : où sont les surfaces exploitables? qu'y exploite-t-on ?

Donc, il faut aller de l'avant massivement sur l'Open Data, il faut ouvrir ses données. Nous votons bien sûr cette délibération.

_____

Compte-rendu des décisions du Maire par application de l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales *(du n° 17 du 16 février 2021 au n° 28 du 15 mars 2021)*.

Adopté à l'unanimité

_____

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire remercie les membres de l'assemblée et lève la séance à 21h20.

_____